

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



COUR DES COMPTES



***RAPPORT SUR L'EXECUTION
DES LOIS DE FINANCES
GESTION 2015***

Juillet 2017

SOMMAIRE

Avertissement	4
Délibéré	6
Introduction	7
Première partie : Résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 2015	10
1. Budget général	13
2. Comptes spéciaux du Trésor	14
3. Gestion des opérations de trésorerie	14
Chapitre I : Opérations du budget général	15
1. Recettes du budget général	15
1.1. Prévisions de recettes des lois de finances	15
1.1.1. La loi de finances initiale pour 2015	15
1.1.2. La loi de finances rectificative pour 2015	16
1.2. Recettes effectives des lois de finances pour 2015	16
1.2.1. Les recettes internes	18
1.2.2. Les recettes externes	33
2. Dépenses du budget général	33
2.1. Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2015.....	35
2.1.1. La loi de finances initiale	35
2.1.2. La loi de finances rectificative.....	37
2.2. Dépenses effectives du budget général	39
2.2.1. Les dépenses effectives sur ressources internes	39
2.2.2. Dépenses effectives sur ressources externes.....	70
2.2.3 Récapitulation générale des dépenses en capital	75
Chapitre II: Opérations des comptes spéciaux du Trésor	78
1. Ressources des comptes spéciaux du Trésor	78
2. Charges des comptes spéciaux du Trésor	80
3. Solde des comptes spéciaux du Trésor	81
3.1. Comptes d'affectation spéciale	83
3.1.1. Le Fonds national de retraite (FNR).....	83
3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale	86
3.2. Autres comptes spéciaux du Trésor	86
3.2.1. Les comptes de commerce.....	86
3.2.2. Les comptes de prêts	87
3.2.3. Les comptes d'avances	87
3.2.4. Les comptes de garanties et d'avalis	88

4. Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor	88
Chapitre III : Pertes et profits sur les opérations de trésorerie	91
Deuxième partie : Gestion des autorisations budgétaires.....	93
Chapitre I : Gestion du budget général.....	93
1. Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires	93
1.1 Modifications des crédits en cours de gestion.....	93
1.1.1. Modifications du montant des crédits	93
1.1.2. Modifications de la répartition des crédits.....	96
1.2. Utilisation des crédits des dépenses ordinaires	101
1.2.1 Dépassements de crédits.....	101
1.2.2. Crédits non consommés.....	109
2. Gestion des crédits d'investissement	112
2.1. Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes.....	112
2.1.1. Modifications des crédits en cours de gestion	112
2.1.2. Utilisation des crédits	119
2.2. Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes.....	123
2.2.1. Modification des crédits en cours de gestion.....	123
2.2.2. Utilisation des crédits	123
CHAPITRE II : Gestion des comptes spéciaux du Trésor	124
1. Modification des crédits.....	124
1.1. Modification du montant des crédits	124
1.2. Modification de la répartition des crédits	124
2. Utilisation des crédits.....	124
2.1. Dépassement de crédits.....	124
2.2. Crédits non consommés	124
3. Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor sur la gestion 2016	125
CONCLUSION.....	127
LISTE DES TABLEAUX	128
LISTE DES GRAPHIQUES	131
LISTE DES RECOMMANDATIONS	132
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	133

AVERTISSEMENT

L'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001, en son alinéa dernier repris par les articles 2 et 30 de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes, dispose : « la Cour des Comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ».

Les modalités de cette assistance sont précisées par les lois organiques 2001-09 du 15 octobre 2001 et 2011-15 du 8 juillet 2011 relatives aux lois de finances, respectivement, en leurs articles 37 et 50 qui prévoient que « le projet de loi de règlement est accompagné (...) d'un rapport de la Cour des Comptes et de la déclaration générale de conformité entre les comptes de gestion des comptables de l'Etat et la comptabilité de l'ordonnateur ».

Cette annexion au projet de loi de règlement du rapport et de la déclaration produits par la Cour est également prescrite par l'article 40 du décret 2013-1449 du 13 novembre 2013 fixant les modalités d'application de la loi organique 2012-23 du 27 décembre 2012 précitée.

Il nous a cependant été donné de constater que l'Assemblée Nationale a voté, en sa séance du 29 juin 2017, la loi de règlement 2015 alors que le rapport et la déclaration de conformité y afférents ont été adoptés par les Chambres réunies de la Cour des Comptes le 27 juillet 2017.

Le rapport de la Cour sur l'exécution des lois de finances et la déclaration générale de conformité, annexés au projet de loi de règlement, permettent au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat et au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de prendre les mesures qui s'imposent au vu des conclusions et recommandations de la Cour.

Il faut préciser que le dépôt du projet de loi de règlement est encadré par des délais. Ledit projet doit, en effet, être « déposé et distribué au plus tard à la fin de l'année qui suit l'année d'exécution du budget (...) », conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi organique relative aux lois de finances.

A ce niveau, il importe de signaler que la Cour a reçu la première version du projet de loi de règlement (PLR), le Compte général de l'Administration des Finances (CGAF) et le Compte administratif de l'Ordonnateur de la gestion pour 2015 le jeudi 30 juin 2016.

Les autres documents nécessaires à l'instruction du projet de loi de règlement ont fait l'objet de demandes particulières qui ont tardé à être satisfaites dans les délais souhaités par la Cour.

Il convient de signaler que la première version du projet de loi de règlement pour 2015, transmise à la Cour, contenait des incohérences, erreurs et omissions de chiffres pouvant même impacter le résultat de la loi de règlement. Cette situation a amené le MEFP à déposer à la Cour, après la séance de contradiction et par lettre n°0000444 /MEFP/DGF/DB/DB1/BLF

du 17 février 2017, une nouvelle version du PLR pour 2015 qui, naturellement, a conduit à une nouvelle instruction.

Par ailleurs, les comptes individuels des comptables principaux qui devaient être produits six mois après la clôture de la gestion ne sont pas encore déposés à la Cour qui a dû, comme les gestions précédentes, se contenter des balances individuelles qui n'ont été produites, sur sa demande, que le 24 novembre 2016. Il en est de même de la situation sur la dette publique qui n'a été reçue à la Cour que le 30 décembre 2016.

Cette pratique alourdit le travail d'instruction et rallonge en conséquence le délai de dépôt du rapport sur l'exécution des lois de finances dans la mesure où la Cour est obligée de reconsidérer le rapport provisoire chaque fois qu'il y a changement de version du projet de loi de règlement.

Afin de mettre fin à cette pluralité de versions, la Cour a, par lettre n° 0016 du 04 mai 2016, demandé au MEFP de ne lui transmettre, désormais, que des projets de loi de règlement adoptés en Conseil des Ministres.

Une telle perspective pourrait conforter l'intérêt du contrôle exercé par l'Assemblée Nationale sur l'exécution des lois de finances et mettre en exergue l'utilité du travail que la Cour effectue à cette occasion. C'est là aussi une condition essentielle pour le respect, par le Sénégal, de ses engagements vis-à-vis de ses partenaires.

DELIBERE

Le présent rapport provisoire a été établi en application des alinéas premier et deuxième de l'article 40 du décret n°2013-1449 du 13 novembre 2013 fixant les modalités d'application de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 sur la Cour des comptes en vertu duquel «la Cour des comptes contrôle l'exécution des lois de finances en établissant un rapport sur le projet de loi de règlement et une déclaration générale de conformité, en vue de permettre au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat.

Ce rapport annexé à chaque projet de loi de règlement, doit, d'une part, rendre compte de l'exécution de ces opérations et, d'autre part, apprécier leur régularité. Il donne la situation financière de l'Etat au terme de la gestion contrôlée ».

Ce rapport a été adopté, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 sur la Cour des comptes, des articles 14 et 40 à 45 du décret précité, par la formation des Chambre Réunies en sa séance non publique du 18 juillet 2017.

Etaient présents :

Messieurs :

Mamadou Hady SARR, Premier Président ;

Abdou Madjib GUEYE, président de chambre ;

Hamidou AGNE, président de chambre ;

Mamadou FAYE, président de chambre (rapporteur) ;

Sabara DIOP, conseiller maître ;

Arfang Sana DABO, conseiller référendaire ;

Boubacar TRAORE, conseiller référendaire ;

René Pascal DIOUF, conseiller référendaire ;

Ahmadou Lamine KEBE, conseiller ;

Boubacar BA, Premier Avocat général ;

Maitre Issa GUEYE, greffier en chef.

INTRODUCTION

L'exécution des lois de finances pour 2015 s'est déroulée, selon le Rapport économique et financier, dans un contexte international marqué par la stabilité de la croissance de l'économie mondiale dont le taux était de 3,1%. Cette situation est soutenue, dans les pays industrialisés, par les politiques et les réformes mises en œuvre à la fois par les pouvoirs publics et les banques centrales. Dans les pays émergents et en développement, en revanche, il a été noté un ralentissement dû à la sortie de capitaux au profit d'économies avancées, à la volatilité des marchés boursiers, aux déséquilibres structurels et au regain de tensions géopolitiques.

Au plan communautaire, le taux de croissance du PIB de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) est passé de 6,5 % en 2014 à 7,2 % en 2015. Cette croissance de l'économie sous régionale s'explique essentiellement par la production agricole, la bonne tenue du secteur industriel et des services marchands et le dynamisme de la branche « Bâtiments et travaux publics »

Au plan national, le taux de croissance économique a été projeté à 6,5% contre 4,5% en 2014. Cette prévision de croissance positive reposait, entre autres, sur la bonne tenue des agrégats budgétaires confortant ainsi le rythme de réduction du déficit budgétaire, sur la mobilisation satisfaisante des ressources internes et sur la poursuite de rationalisation des charges de fonctionnement afin de favoriser l'investissement.

La loi de finances initiale (LFI) pour 2015 est élaborée, selon l'exposé des motifs du projet de loi, en parfaite cohérence avec le Plan Sénégal Emergent (PSE). Elle opérationnalise, pour la deuxième année, le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2014-2018 du PSE et devra permettre de poser les bases d'une croissance économique plus forte, équitablement répartie dans un environnement de bonne gouvernance, de paix et de sécurité nationale.

Ainsi, l'accent a été mis non seulement sur l'amélioration du recouvrement des recettes internes et externes, en vue de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour le financement des dépenses prioritaires, mais également sur l'option de rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'amélioration de la qualité de l'investissement public.

La LFI pour 2015 a prévu les ressources du budget pour 2 298,95 milliards de francs contre 2 187,61 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 111,34 milliards de FCFA en valeur absolue et 5,09% en valeur relative. Les charges arrêtées à 2 869,03 milliards de FCFA ont augmenté de 137,01 milliards de FCFA par rapport à 2014 où elles étaient de 2 732,02 milliards de FCFA. Il en résulte un solde prévisionnel de 570,08 milliards de FCFA.

La loi de finance rectificative a fait passer les ressources à 2 346,61 milliards de FCFA et les charges à 2 916,69 milliards de FCFA afin non seulement de prendre en charge les priorités

du PSE mais aussi de tenir compte de la volonté du Gouvernement d'affecter toujours plus de moyens aux priorités économiques et sociales de l'Etat.

Toutes ressources confondues, les réalisations de recettes se chiffrent à 2 736,78 milliards de FCFA pour des prévisions (y compris le déficit) de 2 916,69 milliards de F CFA, soit une moins-value nette de 179,91 milliards de FCFA. Les réalisations de dépenses s'élèvent à 2 912,89 milliards de FCFA pour des prévisions de charges de 2916,69 milliards de F CFA, soit un montant net de crédits non consommés de 3,8 milliards.

L'exécution du budget de la gestion 2015 a fait ressortir un déficit de 176,11 milliards de FCFA contre un solde négatif de 120,78 milliards de FCFA pour la gestion précédente, soit une détérioration de 55,33 milliards de FCFA.

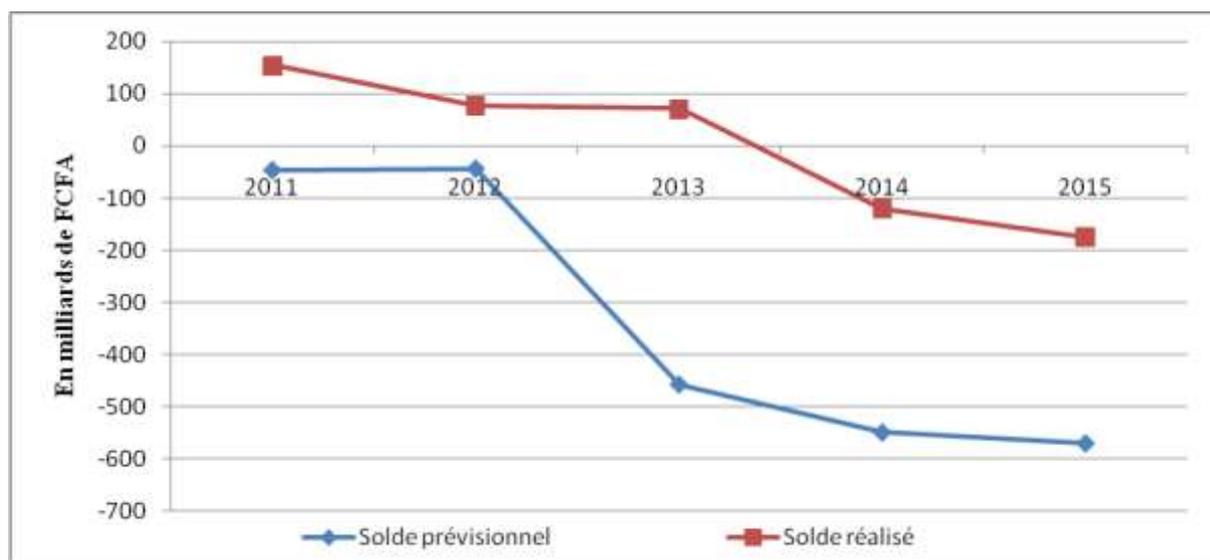
L'évolution du solde durant les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°1 ci-dessous.

Tableau n°1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire

Gestion	Solde prévisionnel (1)	Solde réalisé (2)	Evolution du solde réalisé en %	E C A R T	
				Valeur	%
				(3) = (2) – (1)	(4) = (3) / (1)
2011	-47,21	154,32	Na	201,53	-426,9%
2012	-44,61	76,92	-50,2%	121,53	-272,4%
2013	-457,27	70,75	-8,0%	528,02	-115,5%
2014	-549,25	-120,78	-270,7%	428,47	-78,0%
2015	-570,08	-176,11	-45,8%	393,97	-69,1%

L'évolution du solde budgétaire suit deux tendances sur la période 2011 à 2015. Elle est illustrée par le graphique n°1 ci-après.

Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé



La courbe relative aux prévisions révèle une projection relativement linéaire entre 2011 et 2012 suivie d'une importante chute à partir de 2013. Cette tendance s'est accentuée jusqu'en 2015.

Quant au solde réalisé, il apparaît de façon contrastée. La courbe indique une situation qui a évolué en sens inverse des prévisions. En effet, sans être déficitaire, il a considérablement baissé entre 2011 et 2013 passant de 154,32 milliards de FCFA à 70,75 milliards de FCFA. Ce solde s'est toutefois dégradé entre 2013 et 2015 et se retrouve à -176,11 milliards de FCFA.

L'analyse de la Cour, dans la limite des informations disponibles, porte sur les opérations du budget général et des comptes spéciaux du Trésor ainsi que sur les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie.

Le rapport sur l'exécution des lois de finances pour 2015 détermine et analyse les résultats des opérations financières de l'Etat, d'une part, et examine leur régularité et leur sincérité, d'autre part. Il comporte deux parties : les résultats généraux des lois de finances pour 2015 (I) et la gestion des autorisations budgétaires (II).

PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2015

La loi n°2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 a arrêté les ressources pour un montant de 2 298,95 milliards de FCFA et les charges du budget pour un montant de 2 869,03 milliards de FCFA, d'où un déficit prévisionnel de 570,08 milliards de FCFA.

La loi n°2015-20 du 24 novembre 2015 relative à la loi de finances rectificative a porté les ressources à 2 346,61 milliards de FCFA et les charges à 2 916,69 milliards de FCFA, maintenant le déficit prévisionnel à 570,08 milliards de FCFA.

En variation, les prévisions de ressources ont augmenté de 47,66 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 2,07% en valeur relative.

Quant aux prévisions de charges, elles ont également subi des modifications de 47,66 milliards de FCFA, passant de 2 869,03 milliards de FCFA à 2 916,69 milliards de FCFA soit une hausse de 1,66%.

L'exécution des lois de finances pour 2015 dégage les résultats indiqués au tableau n°2 ci-après. Ce dernier effectue un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions arrêtées par lesdites lois.

Tableau n°2 : Prévisions et réalisations des lois de Finances pour 2015
En milliards de FCFA

Nature des opérations	Prévisions LFI			Prévisions LFR1			Opérations effectives		
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde réel
I - BUDGET GENERAL	2 206,70	2 776,78	-570,08	2 254,36	2 824,44	-570,08	2 661,50	2 821,30	-159,80
1.1. OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE									
1.1.1. RECETTES INTERNES	2 371,78			2 419,44			2 264,35		
<i>Recettes fiscales</i>	<i>1 601,70</i>			<i>1 621,30</i>			<i>1 585,12</i>		
<i>Recettes non fiscales</i>	<i>78,00</i>			<i>91,50</i>			<i>87,46</i>		
<i>Autres recettes internes</i>	<i>692,08</i>			<i>706,64</i>			<i>591,77</i>		
Recettes exceptionnelles	84,00			93,56			104,53		
Remb prets rétrocédés	3,00			3,00			4,49		
Emission de bon du Trésor*	146,78			146,78			91,75		
Emprunts programme*	38,00			38,00			29,46		
Autres emprunts*	385,30			385,30			339,86		
Dons programmes	35,00			40,00			21,68		
1.1.2. DEPENSES ORDINAIRES		1 814,60			1 831,81			1 866,05	
Titre 1 Dette publique		598,01			598,01			628,06	
Titre 2 Personnel		510,00			526,00			522,74	
Titre 3 Fonctionnement		359,50			350,11			362,36	
Titre 4 Autres transferts courants		347,09			357,69			352,89	
1.1.3. Dépenses d'investissement sur ressources internes (Titre 5 et 6)		557,18			587,63			558,23	
Titre 5 dépenses exécutées par l'Etat		193,43			163,53			134,01	
Titre 6 Transfert en Capital		363,75			424,10			424,22	
1.2. OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE									
1.2.1. Ressources externes	405,00		0,00	405,00		0,00	397,15		0,13
sur emprunt	211,00			211,00			207,26		
sur subventions	194,00			194,00			189,89		
1.2.2. dépenses en investissement sur ressources externes :**		405,00			405,00			397,02	
sur emprunt		211,00			211,00			207,26	
sur subventions		194,00			194,00			189,76	
II. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	92,25	92,25	0,00	92,25	92,25	0,00	75,28	91,59	-16,31
Ressources Propres CST	82,90			90,90					
Subvention du BG aux CST	9,35			1,35					
Total (I+II)	2 298,95	2 869,03	-570,08	2 346,61	2 916,69	-570,08	2 736,78	2 912,89	-176,11

* Le montant des ressources prévisionnelles du budget général n'intègre pas les bons du Trésor, emprunts programmes et autres emprunts

** le montant des dépenses effectives sur ressources externes n'intègre pas le montant des fonds de concours équivalent 0,13 milliard de FCFA

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir un solde global de -176,11 milliards de FCFA, composé d'un solde du budget général pour un montant de -159,80 milliards de FCFA et d'un solde de -16,31 milliards de FCFA pour les comptes spéciaux du Trésor.

Comme pour la gestion 2014, le MEFP a aussi présenté en 2015 un tableau d'équilibre de la LFI avec un solde global prévisionnel nul. Il en est de même pour la loi de finances rectificative.

Cependant, cette présentation ne fait pas apparaître le véritable déficit budgétaire prévisionnel, c'est-à-dire les dépenses qui sont prévues alors que leur financement budgétaire n'est pas assuré. Un tel déficit s'élève à 570,08 milliards de FCFA dans la LFI et dans la LFR.

La Cour relève que si dans le projet de loi de finances, le montant du déficit est clairement indiqué, dans la loi de finances adoptée il est fait masse du total des montants des emprunts et des dons que le Président de la République est autorisé à contracter et à recevoir au nom de l'Etat du Sénégal sans aucune précision sur le montant du déficit. Sur ce dernier point, il faut faire remarquer qu'au regard de l'article 5 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001, les produits des emprunts à moyen et long terme étaient classés comme des ressources budgétaires. En conséquence, le déficit budgétaire ne peut être financé par lesdits emprunts qui sont des opérations budgétaires au sens de la LOLF précitée.

Même si « les emprunts ont été fusionnés avec le déficit », il reste que pour la Cour, cette présentation qui ne fait pas apparaître le montant du déficit budgétaire prévisionnel ne contribue pas à une information transparente du Parlement. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un traitement différencié entre la DGF et la DGCPT. En effet, cette dernière classe, dans le CGAF, ces emprunts parmi les ressources budgétaires alors que la DGF les traite comme des opérations de trésorerie.

Le MEFP doit cesser de présenter les emprunts et l'amortissement de la dette publique comme opérations budgétaires et de se conformer à l'article 44 de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances qui dispose que la loi de finances de l'année, entre autres, arrête les données générales de l'équilibre budgétaire et financier présentées dans un tableau d'équilibre faisant apparaître le solde budgétaire global et le solde budgétaire de base avant d'approuver le tableau de financement récapitulant les prévisions de ressources et les charges de trésorerie

Recommandation n°1 :

La Cour demande au MEFP de présenter, désormais, la loi de finances de l'année avec :

- **un tableau d'équilibre faisant apparaître le solde budgétaire global et le solde budgétaire de base et,**
- **le tableau de financement récapitulant les prévisions de ressources et les charges de trésorerie.**

L'analyse de l'exécution des lois de finances pour 2015 porte d'abord sur le budget général et ensuite sur les comptes spéciaux du Trésor.

1. Budget général

Sur des prévisions de 2 824,44 milliards de F CFA, les recettes du budget général, composées de ressources dont le Trésor est comptable assignataire et de financements extérieurs, ressortent à 2 661,50 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 94,23%.

Concernant les ressources dont le Trésor est comptable assignataire, sur des prévisions rectifiées d'un montant de 2 419,44 milliards de F CFA pour 2015, les réalisations s'établissent à 2 264,35 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 93,59%.

Quant aux financements extérieurs, les réalisations s'élèvent à 397,15 milliards de F CFA sur des prévisions de 405 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,06%.

Les dépenses exécutées par le Trésor sont d'un montant de 2 424,28 milliards de F CFA sur des prévisions de 2 419,44 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 100,20%. Les dépenses financées par les partenaires extérieurs sont d'un montant de 397,02 milliards de FCFA sur des prévisions de 405 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 98,03%.

Ainsi, le solde du budget général s'établit à -159,80 milliards de F CFA. Le tableau n°3 ci-après montre l'évolution de ce solde depuis 2011.

Tableau n°3: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2011 à 2015

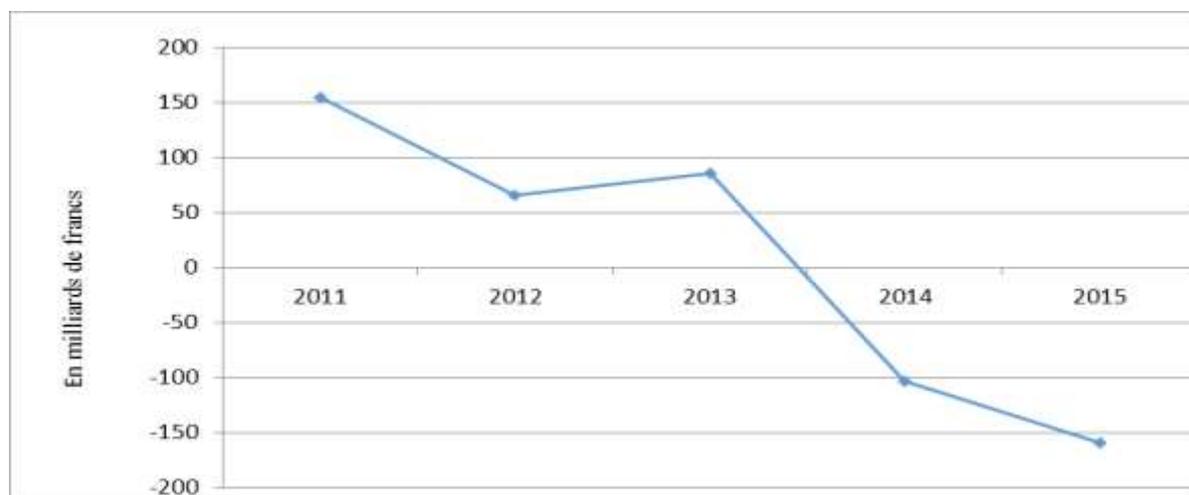
En milliards de FCFA

Gestion	Résultats du budget général
2011	154,32
2012	65,77
2013	85,12
2014	-103,19
2015	-159,80

Le solde de l'exécution du budget général qui était de 154,32 milliards de F CFA en 2011, s'est rétréci pour plus de la moitié en 2012 avec un montant de 65,77 milliards de F CFA avant de reprendre une hausse en 2013 pour 85,12 milliards de F CFA. En 2014, le solde

d'exécution budgétaire est devenu déficitaire en passant à -103,19 milliards de F CFA, soit une dégradation de 188,31 milliards de F CFA par rapport à la gestion précédente. Ce déficit s'est accentué en 2015 en s'établissant à 159,80 milliards de F CFA.

Graphique n°2: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2011 à 2015



La courbe montre une situation contrastée de l'exécution budgétaire qui a affiché une dégradation presque continue du solde sur toute la période. Le solde de 154,32 milliards de FCFA en 2011 est passé à -159,80 milliards de FCFA en 2015.

2. Comptes spéciaux du Trésor

Les prévisions de ressources propres des comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées à 90,90 milliards de FCFA. La prévision de dotation du budget général aux CST s'élève à 1,35 milliard de FCFA, ce qui porte le montant total des prévisions de ressources des CST à 92,25 milliards de FCFA. Les prévisions de charges sont également évaluées à 92,25 milliards de FCFA.

A l'exécution, les recettes des comptes spéciaux du Trésor sont d'un montant de 75,28 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 81,60%. Les dépenses s'élèvent à 91,59 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,28%.

Ainsi, le solde des comptes spéciaux du Trésor, pour les opérations de l'année 2015, s'établit à -16,31 milliards de FCFA.

3. Gestion des opérations de trésorerie

Selon le MEFP, la gestion des opérations de trésorerie exécutées en 2015 a entraîné des profits pour un montant de 50 065 525 FCFA et des pertes pour un montant de 2 967 601 521 FCFA, soit une perte nette de 2 917 535 996 FCFA.

CHAPITRE I: OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

1. Recettes du budget général

Prévues par la loi de finances initiale n°2014-30 du 16 décembre 2014 pour un montant de 2 776,78 milliards de FCFA, les ressources du budget général ont été revues à la hausse par la loi de finances rectificative n°2015-20 du 24 novembre 2015 à 2 824,44 milliards de FCFA, soit une augmentation de 47,66 milliards de FCFA en valeur absolue et de 1,72% en valeur relative.

A l'exécution, les recettes du budget général s'établissent à 2 661,50 milliards de FCFA dont 2 264,35 milliards de FCFA pour les recettes internes et 397,15 milliards de FCFA pour les recettes externes.

1.1. Prévisions de recettes des lois de finances

1.1.1. La loi de finances initiale pour 2015

La loi de finances initiale pour 2015 a évalué les ressources budgétaires à 2 776,78 milliards de FCFA contre 2 646,41 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 130,37 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4,93% en valeur relative.

1.1.1.1. Les recettes internes

Elles sont composées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des autres recettes pour un montant total de 2 371,78 milliards de FCFA.

A- Recettes fiscales

Elles sont prévues à 1 601,70 milliards de FCFA contre 1 561 milliards de FCFA en 2014, soit une augmentation de 40,70 milliards de FCFA. Les impôts directs représentent 486,70 milliards de FCFA et les impôts indirects 1 115 milliards de FCFA.

B- Recettes non fiscales

Les prévisions de ressources non fiscales sont de 78 milliards de FCFA contre 72 milliards de FCFA en 2014. Elles sont en hausse de 6 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 8,33% en valeur relative.

C- Autres recettes

D'un montant de 692,08 milliards de FCFA, les autres recettes internes sont composées des recettes exceptionnelles, des remboursements de prêts rétrocédés, des dons et des emprunts.

Les recettes exceptionnelles sont prévues pour un montant de 84 milliards de FCFA en 2015 contre 59 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 25 milliards de FCFA en valeur absolue et 42,37% en valeur relative.

Elles sont composées essentiellement des recettes tirées des initiatives PPTE et IADM.

Les prévisions de recettes au titre des remboursements de prêts rétrocédés sont de 3 milliards de FCFA comme pour la gestion précédente.

Les prévisions de dons sont de 35 milliards de FCFA contre 42 milliards de FCFA en 2014, soit une baisse de 7 milliards de FCFA en valeur absolue et de 16,67 % en valeur relative.

Les emprunts sont prévus pour un montant de 570,08 milliards de FCFA contre 544,41 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 25,67 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4,71 % en valeur relative.

1.1.1.2. Les recettes externes

En 2015, les prévisions de recettes externes s'élèvent à 405 milliards de FCFA contre 365 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 40 milliards de FCFA en valeur absolue et de 10,96 % en valeur relative.

Ces recettes se décomposent en subventions (dons projets et legs) pour un montant de 194 milliards de FCFA et en emprunts (tirages sur emprunts projets) pour un montant de 211 milliards de FCFA.

1.1.2. La loi de finances rectificative pour 2015

La loi de finances rectificative a fait passer les prévisions initiales des recettes du budget général de 2 776,78 milliards de FCFA à 2 824,44 milliards de FCFA, soit une augmentation de 47,66 milliards de FCFA en valeur absolue et de 1,72% en valeur relative.

Cette augmentation résulte uniquement de la hausse des prévisions de recettes internes qui sont passées de 2 371,78 milliards de FCFA à 2 419,44 milliards de FCFA.

1.2. Recettes effectives des lois de finances pour 2015

Les recettes effectives du budget général pour la gestion 2015 s'élèvent à 2 661,50 milliards de FCFA dont 2 264,35 milliards de FCFA de recettes internes et 397,15 milliards de FCFA de recettes externes.

Le tableau n°4 ci-après compare les prévisions et les réalisations des recettes du budget général.

Tableau n°4 : Prévisions et réalisations des recettes du budget général en 2015*En milliards de FCFA*

Recettes	Prévisions définitives	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Recettes internes*	2 431,44	2 264,35	93,13
Recettes externes*	405,13	397,15	98,03
Total	2 836,57	2 661,50	93,83

*les prévisions définitives intègrent les modifications intervenues après la LFR

Les réalisations de recettes du budget général sont inférieures de 175,07 milliards de FCFA par rapport aux prévisions. Cette moins-value concerne aussi bien les recettes internes, pour 167,09 milliards de FCFA, que les recettes externes, pour 7,98 milliards de FCFA. Les taux d'exécution des recettes internes et des recettes externes sont respectivement de 93,13% et 98,03%.

Le tableau n°5 ci-dessous retrace l'évolution des recettes réalisées de 2011 à 2015.

Tableau n°5 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2011 à 2015*En milliards de FCFA*

Nature recette	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes internes	1 972,62	2 002,01	2 041,07	2 148,55	2 264,35
Recettes fiscales	1 299,43	1 386,77	1 362,26	1 477,57	1 585,12
Recettes non fiscales	37,10	69,52	64,89	85,15	87,46
Remb. Prêts rétrocédés	1,16	2,10	1,86	1,26	4,49
Autres recettes internes	634,93	543,62	612,06	584,57	587,28
Recettes externes	276,57	339,46	260,51	355,42	397,15
TOTAL	2 249,19	2 341,47	2 301,58	2 503,97	2 661,50
Evolution (%)	Na	4,10	-1,70	8,79	6,29

Sur les cinq dernières gestions, les recettes effectives sont passées de 2 249,19 milliards de FCFA à 2 661,50 milliards de FCFA, soit une augmentation de 412,31 milliards de FCFA en valeur absolue et de 18,33% en valeur relative. Elles ont connu une hausse de 92,28 milliards de FCFA entre 2011 et 2012. En revanche, elles ont baissé de 39,89 milliards de FCFA entre 2012 et 2013 avant d'augmenter de 359,92 milliards de FCFA entre 2013 et 2015.

Les recettes internes ont connu une constante augmentation entre 2011 et 2015. De 1 972,62 milliards de FCFA, elles sont passées à 2 264,35 milliards de FCFA, soit une hausse de 291,73 milliards de FCFA en valeur absolue et de 14,79 % en valeur relative.

En 2015, ces recettes ont connu une hausse de 115,80 milliards de FCFA par rapport à 2014 où elles sont exécutées à 2 148,55 milliards de FCFA, soit 5,39% en valeur relative.

Quant aux recettes externes, elles sont passées de 276,57 milliards de FCFA à 397,15 milliards de FCFA entre 2011 et 2015, soit une hausse de 120,58 milliards de FCFA. Elles ont

connu une hausse sur toute la période, à l'exception de la gestion 2013 où une baisse de 78,95 milliards de FCFA a été notée.

Elles connaissent, en 2015, une hausse de 41,73 milliards de FCFA en valeur absolue par rapport à la gestion 2014, soit 11,74 % en valeur relative.

1.2.1. Les recettes internes

Les recettes internes du budget général s'élèvent à 2 264,35 milliards de FCFA. Le tableau n°6 ci-après compare leurs prévisions et leurs réalisations.

Tableau n° 6 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2015

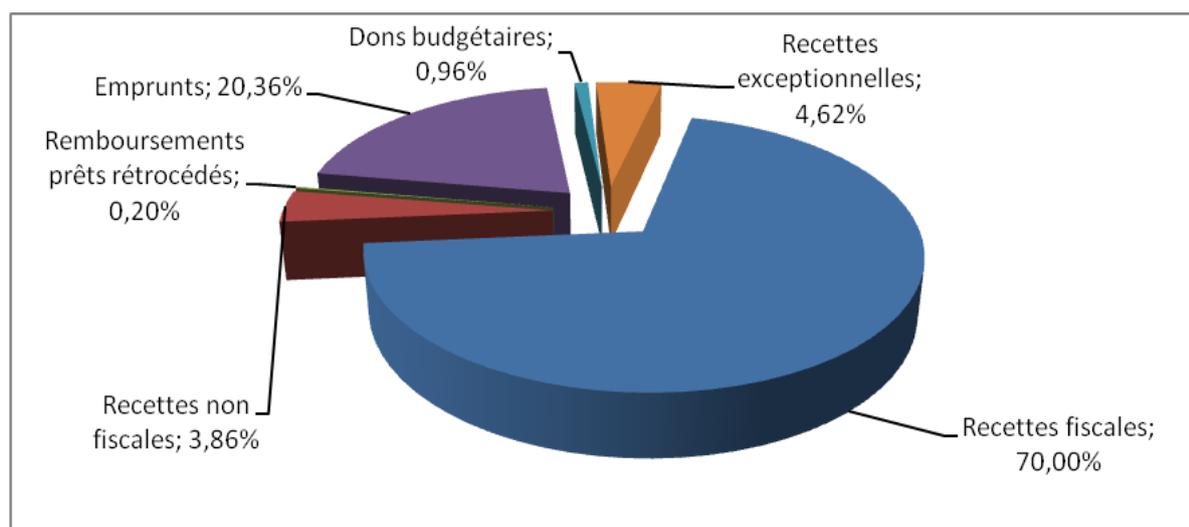
En milliards de FCFA

Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Recettes fiscales	1 621,30	1 585,12	97,77	70,00
Recettes non fiscales	91,50	87,46	95,58	3,86
Remboursements prêts rétrocédés	3,00	4,49	149,67	0,20
Emprunts	582,08	461,07	79,21	20,36
Dons budgétaires	40,00	21,68	54,20	0,96
Recettes exceptionnelles	93,56	104,53	111,73	4,62
Total	2 431,44	2 264,35	93,13	100

Les recettes internes ont été exécutées à 93,13%. Les recettes fiscales, les recettes non fiscales, les emprunts et les dons budgétaires ont enregistré des moins-values en 2015 avec des taux d'exécution respectifs de 97,77%, 95,58%, 79,21% et 54,20%. Par contre, sur les remboursements de prêts rétrocédés et les recettes exceptionnelles, des plus-values sont constatées pour des taux d'exécution respectifs de 149,67% et 111,73%.

La répartition des recettes internes est illustrée par le graphique n°3 ci-dessous :

Graphique n°3 : Répartition des recettes internes en 2015



Il ressort du graphique ci-dessus que 70% des recettes internes sont d'origine fiscale et 20,36% proviennent des emprunts.

Par ailleurs, la Cour constate que les remboursements de prêts rétrocédés sont toujours comptabilisés dans la balance générale au niveau du compte 729.7 « prêts rétrocédés » qui figure aux recettes non fiscales, alors que dans les tableaux « développement des recettes budgétaires » du CGAF et du PLR, ils ont été enregistrés au niveau du compte 29 « remboursements prêts rétrocédés » qui est une composante des autres recettes internes.

Selon le MEFP, la comptabilisation des remboursements des prêts et avances, en recettes au budget général, se justifie par les dispositions de l'article 5 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 qui disposent que les remboursements des prêts et avances sont des ressources de l'Etat. Il soutient aussi que l'imputation en comptabilité des recettes et des dépenses budgétaires est déterminée par la loi de finances. Ainsi, la loi n°2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances pour l'année 2015 et celle n°2015-20 du 24 novembre 2015 portant loi de finances rectificative prévoient, à l'annexe 1, parmi les recettes du budget général, le compte 729 « Remboursement de prêts et avances (prêts rétrocédés).

La Cour précise que le fait que l'article 5 de la loi organique de 2001 ait énuméré parmi les ressources de l'Etat et non du budget général, les remboursements des prêts et avances n'est pas en soi suffisant pour les comptabiliser au budget général. Le texte énumère toutes les ressources et non pas seulement celles du budget général.

Elle rappelle aussi qu'en vertu des dispositions de l'article 30 de la LOLF de 2001, « le montant de l'amortissement en capital des prêts de l'Etat est pris en recette au compte de prêts intéressés ». Ces recettes devraient être suivies au niveau des comptes spéciaux du Trésor, précisément aux comptes de prêts, conformément au décret n° 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat. Et, l'article 8 de ce dernier texte prévoit «qu'à l'exception des comptes de prêts, d'avances, de garanties et d'avaux, les recettes et les dépenses des autres comptes spéciaux du Trésor se retrouvent parmi celles du budget général». Il préconise en outre l'imputation des prêts rétrocédés au compte 729 qui est un compte spécial du Trésor.

Ainsi, en application de ces textes, le remboursement du capital des prêts doit être comptabilisé dans les comptes de prêts concernés.

Recommandation n°2 :

La Cour demande au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan de comptabiliser les remboursements du capital des prêts rétrocédés au niveau des comptes spéciaux du Trésor.

Par ailleurs, la situation produite par le MEFP révèle qu'au 31 décembre 2015, le total du montant dû s'élève à 165 220 692 981 FCFA. Sur ce montant, seuls 56 655 667 065 F CFA ont été recouverts, d'où des restes à recouvrer de 108 565 025 916 F CFA.

La situation de leur recouvrement est indiquée par le tableau n°7 ci-après.

Tableau n°7: Recouvrement de la dette rétrocedée par société de 2004 à 2015

En F CFA

Sociétés	Total dû	Recouvrement	Restes à recouvrer	Taux de recouvrement en %
ASECNA	356 293 333	0	356 293 333	0,00%
BHS	2 891 690 876	2 632 341 933	259 348 943	91,03%
BCEAO-CESAG	2 393 118 146	387 114 933	2 006 003 213	16,18%
CNCAS	4 442 471 619	5 486 038 799	-1 043 567 180	123,49%
CSPT	3 205 053 184	0	3 205 053 184	0,00%
ICS	5 492 409 857	0	5 492 409 857	0,00%
SENELEC	31 304 157 923	8 833 748 609	22 470 409 314	28,22%
SN-HLM	377 240 919	238 367 377	138 873 542	63,19%
SN PAD(ENSEMA)	650 118 956	59 405 827	590 713 129	9,14%
SNCS	17 215 332 850	0	17 215 332 850	0,00%
SNR	359 640 127	0	359 640 127	0,00%
SOGEM	27 677 011 150	12 371 810 183	15 305 200 967	44,70%
SONES	60 683 092 259	26 570 880 808	34 112 211 451	43,79%
SODIDA	189 274 548	0	189 274 548	0,00%
SOTEXKA	206 250 417	0	206 250 417	0,00%
CMS	0	75 958 596	-75 958 596	#DIV/0!
OMVG	43 346 125	0	43 346 125	0,00%
ENSEMA	2 912 003 330	0	2 912 003 330	0,00%
DDD	4 705 280 146	0	4 705 280 146	0,00%
SONATRA	59 206 140	0	59 206 140	0,00%
TRANSRAI	57 701 076	0	57 701 076	0,00%
TOTAL	165 220 692 981	56 655 667 065	108 565 025 916	34,29%

Sur vingt et un (21) sociétés bénéficiaires devant un montant total de 165,22 milliards de F CFA, seules neuf (9) ont pu rembourser pour 56,66 milliards de FCFA, soit 34,29%.

Cependant, pour la gestion 2015, seules quatre (4) structures (CNCAS, SH-HLM, SOGEM, CMS), ont pu rembourser.

L'examen du tableau n°7 permet à la Cour de constater un faible niveau de remboursement pour la dette rétrocedée ainsi que des soldes négatifs pour les restes à recouvrer concernant la CNCAS et le CMS.

Selon le MEFP, le faible niveau de remboursement -malgré les diligences effectuées par la RGT- est dû à la situation difficile que connaissent certaines entreprises bénéficiaires.

Recommandation n°3 :

La Cour demande au MEFP de prendre les mesures nécessaires pour le remboursement des prêts rétrocédés et de mettre en place un mécanisme de suivi de l'évolution de la situation financière des organismes bénéficiaires

S'agissant des soldes négatifs enregistrés pour les restes à recouvrer sur prêts rétrocédés, cette situation s'explique par le fait qu'au moment des encaissements des remboursements, les ordres de recettes correspondants n'étaient pas encore émis.

Recommandation n°4 :

La Cour demande au MEFP de prendre toutes les diligences requises pour l'émission, avant la fin de la gestion concernée, des ordres de recettes concernant les paiements sans émission préalable.

1.2.1.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales effectives de 2015 ont augmenté par rapport à la gestion 2014. Elles sont passées de 1477,57 milliards de FCFA à 1 585,12 milliards de FCFA, soit une hausse de 107,55 milliards de FCFA en valeur absolue et de 7,28% en valeur relative.

A- Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes fiscales

Prévues à 1 621,30 milliards de FCFA, les recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 1 585,12 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 97,77%. La moins-value de recettes fiscales s'élève à 36,18 milliards de FCFA.

Le tableau n°8 ci-dessous présente la situation des prévisions et des réalisations de recettes fiscales.

Tableau n°8 : Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales en 2015*En milliards de FCFA*

Type de recette	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution (%)	Part sur RF (%)
Total des recettes fiscales	1 621,30	1 585,12	- 36,18	97,77	100
Impôts directs dont:	474,00	478,76	4,76	101,00	30,20
Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	178,60	187,64	9,04	105,06	11,84
Impôts sur les salaires et autres R	270,80	266,04	- 4,76	98,24	16,78
Impôts sur le patrimoine	24,00	24,34	0,34	101,42	1,54
Impôts indirects dont :	1 147,30	1 106,36	- 40,94	96,43	69,80
Impôts et taxes intérieures	812,40	768,88	- 43,52	94,64	48,51
Droits de timbre et d'enregistrement	30,20	42,44	12,24	140,53	2,68
Droits et taxes à l'importation	222,00	221,63	- 0,37	99,83	13,98
Autres recettes fiscales	82,70	73,41	- 9,29	88,77	4,63

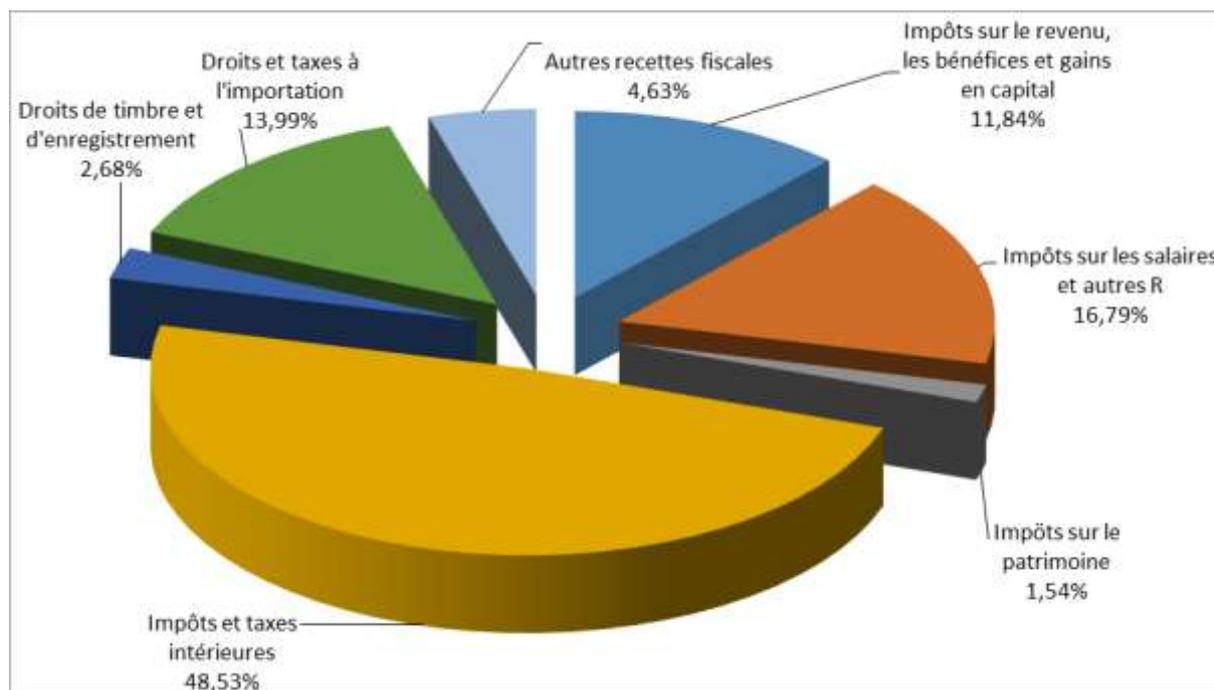
Les recettes fiscales sont recouvrées pour un montant de 1 585,12 milliards de F CFA, avec 478,76 milliards de FCFA au titre des impôts directs et 1 106,36 milliards de F CFA au titre des impôts indirects. Les parts respectives des impôts directs et des impôts indirects dans le total des recettes fiscales sont de 30,20% et de 69,80%.

Les différentes catégories de recettes fiscales ayant réalisé des plus-values sont, par ordre d'importance, les droits de timbre et d'enregistrement pour 12,24 milliards de F CFA, les impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital pour 9,04 milliards de F CFA et les impôts sur le patrimoine pour 0,34 milliard de F CFA. Elles sont respectivement exécutées à 140,53%, 105,06% et 101,42% de leurs prévisions.

Les catégories de recettes ayant dégagé des moins-values sont, par ordre d'importance, les impôts et taxes intérieurs pour 43,52 milliards de FCFA, les autres recettes fiscales pour 9,29 milliards de FCFA, les impôts sur les salaires et autres revenus pour 4,76 milliards de FCFA et les droits et taxes à l'importation pour 0,37 milliard de FCFA.

Le graphique n°4 ci-dessous illustre la répartition des recettes fiscales.

Graphique n°4 : Répartition des recettes fiscales en 2015



En dehors des impôts et taxes intérieures, qui représentent la part la plus importante, soit 48,53%, les recettes fiscales proviennent des impôts sur les salaires et autres revenus, des droits et taxes à l'importation et des impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital avec des taux respectifs de 16,79%, 13,99% et 11,84%.

Les montants des autres recettes fiscales, des droits de timbre et d'enregistrement et des impôts sur le patrimoine représentent des parts faibles dans le total des recettes fiscales avec respectivement 4,63%, 2,68% et 1,54%.

B- Evolution de l'exécution des différentes recettes fiscales

Comparées au montant de 1 477,57 milliards de FCFA réalisé en 2014, les recettes fiscales de 2015, établies à 1 585,12 milliards de FCFA, ont augmenté de 7,28%.

En raison de leur importance dans les recettes internes de l'Etat, leur évolution, de 2011 à 2015, a été examinée comme l'indique le tableau n°9 ci-dessous.

Tableau n°9 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2011 à 2015*En milliards de FCFA*

Nature de la recette	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 15/14 %
1 – Impôts directs	381,41	477,10	423,59	441,07	478,76	8,55
2 – Impôts indirects dont :	918,02	909,67	938,67	1036,50	1 106,36	6,74
<i>droits de douane</i>	<i>178,27</i>	<i>166,37</i>	<i>186,62</i>	<i>189,93</i>	<i>191,72</i>	0,94
<i>taxes spécifiques et taxes sur les chiffres</i>	<i>596,05</i>	<i>669,50</i>	<i>666,46</i>	<i>720,27</i>	<i>768,88</i>	6,75
<i>dont TVA</i>	<i>517,91</i>	<i>526,02</i>	<i>520,40</i>	<i>558,04</i>	<i>598,41</i>	7,23
<i>Droits d'enreg, timbre et taxes pour service rendu</i>	<i>27,29</i>	<i>12,67</i>	<i>28,05</i>	<i>30,40</i>	<i>42,44</i>	39,61
3- Total des recettes fiscales	1299,43	1386,77	1362,26	1477,57	1 585,12	7,28
Taux d'évolution des recettes fiscales (%)	NA	6,72	-1,77	8,46	7,28	
4- PIB nominal*	6 816,40	7 170,70	7 307,70	7 741,30	8 149,90	
Taux de croissance (%)	NA	5,20	1,91	5,93	5,28	
Taux de pression fiscale : (3)/ (4)	19,06	19,34	18,64	19,09	19,45	

* DPEE

En 2012, les recettes fiscales ont augmenté de 6,72% par rapport à 2011. Entre 2012 et 2013, elles ont évolué en baisse de 1,77%. Cette évolution s'est améliorée positivement en 2014 passant de -1,77% à 8,46%. Même si une baisse du taux d'évolution des recettes fiscales est notée en 2015, il est resté positif et s'établit à 7,28%.

L'évolution, par composante, des recettes fiscales entre 2014 et 2015 se présente comme suit :

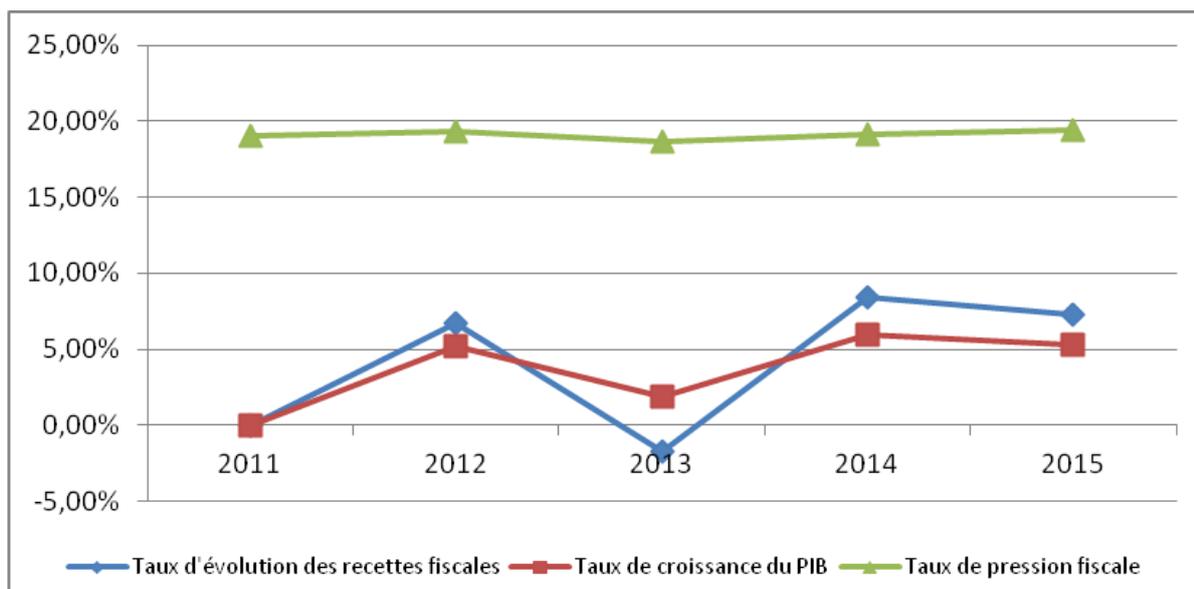
- Impôts directs : 8,55% ;
- Impôts indirects : 6,74%.

Le produit des impôts directs est passé de 441,07 milliards de FCFA à 478,76 milliards de FCFA, soit une hausse de 37,69 milliards de FCFA. Les impôts directs représentent 30,20% des recettes fiscales.

Les impôts indirects passent de 1 036,50 milliards de FCFA en 2014 à 1 106,36 milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de 69,86 milliards de FCFA. Ces impôts représentent 69,80% des recettes fiscales.

L'évolution comparée des recettes fiscales et du Produit intérieur brut (PIB) nominal est illustrée par le graphique n°5 suivant :

Graphique n°5 : Evolution comparée des recettes fiscales et du PIB nominal de 2011 à 2015



Le taux de croissance du PIB nominal et celui des recettes fiscales évoluent selon la même tendance, entre 2011 et 2015, avec une pente plus élevée pour les recettes fiscales. Entre 2011 et 2012, ces deux grandeurs observent une tendance haussière qui est plus accentuée pour le taux de croissance des recettes fiscales. Par contre, entre 2012 et 2013, le taux de croissance du PIB et le taux d'évolution des recettes fiscales amorcent une régression beaucoup plus marquée pour ce dernier.

Entre 2013 et 2014, les deux grandeurs augmentent avec une progression plus accentuée pour le taux d'évolution des recettes fiscales. En 2015, elles ont toutes connu une légère baisse par rapport à 2014.

De 2011 à 2012, le taux de pression fiscale est resté constant puisqu'il passe de 19,06% à 19,34%. Cependant, entre 2012 et 2013, il amorce une baisse pour se situer à 18,64%. Entre 2013 et 2015, il tend à la hausse se situant à 19,45%.

En 2015, avec un taux de pression fiscale de 19,45%, le Sénégal satisfierait le critère de convergence de l'UEMOA qui doit être supérieur ou égal à 17%.

C- Les restes à recouvrer

La situation des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal est retracée au tableau n°10 ci-dessous.

Tableau n°10 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2015

En FCFA

Postes	Nature des produits	Restes à recouvrer au 02-janv-15	Droits pris en charge	Annulations de prises en charge	Total Droits constatés	Recouvrements Sur prises en charge	Restes à Recouvrer au 31/12/2015
	Années	1	2	3	4 = 1+2-3	5	6=4-5
Diourbel	Courante		263 639 195		263 639 195	151 693 185	111 946 010
	Antérieure	549 203 186			549 203 186		549 203 186
	Total	549 203 186	263 639 195	0	812 842 381	151 693 185	661 149 196
Fatick	Courante		128 301 102		128 301 102	19 473 191	108 827 911
	Antérieure	124 035 340			124 035 340	43 488 606	80 546 734
	Total	124 035 340	128 301 102	0	252 336 442	62 961 797	189 374 645
Kaolack	Courante		154 841 250		154 841 250	142 790 587	12 050 663
	Antérieure	22 050 663			22 050 663	12 950 663	9 100 000
	Total	22 050 663	154 841 250	0	176 891 913	155 741 250	21 150 663
Kolda	Courante		24 815 817		24 815 817		24 815 817
	Antérieure	427 673 464			427 673 464	35 307 634	392 365 830
	Total	427 673 464	24 815 817	0	452 489 281	35 307 634	417 181 647
Louga	Courante		128 499 339		128 499 339	18 506 771	109 992 568
	Antérieure	699 040 758			699 040 758	105 131 062	593 909 696
	Total	699 040 758	128 499 339	0	827 540 097	123 637 833	703 902 264
St-Louis	Courante		346 734 771		346 734 771	317 545 433	29 189 338
	Antérieure	4 294 947 190			4 294 947 190	124 385 807	4 170 561 383
	Total	4 294 947 190	346 734 771	0	4 641 681 961	441 931 240	4 199 750 721
Tambacounda	Courante		24 385 766		24 385 766	18 432 727	5 953 039
	Antérieure	147 818 067			147 818 067	81 177 033	66 641 034
	Total	147 818 067	24 385 766	0	172 203 833	99 609 760	72 594 073
Thiès	Courante		4 867 256 666		4 867 256 666	602 705 488	4 264 551 178
	Antérieure	8 528 382 623			8 528 382 623	1 039 770 968	7 488 611 655
	Total	8 528 382 623	4 867 256 666	0	13 395 639 289	1 642 476 456	11 753 162 833
Ziguinchor	Courante		109 714 701 778		109 714 701 778	106 800 718	109 607 901 060
	Antérieure	1 460 325 963			1 460 325 963	0	1 460 325 963
	Total	1 460 325 963	109 714 701 778	0	111 175 027 741	106 800 718	111 068 227 023
RGT	Courante		250 913 011 246		250 913 011 246	132 769 034 315	118 143 976 931
	Antérieure	166 059 854 423		-2 516 165 803	163 543 688 620	5 316 704 902	158 226 983 718
	Total	166 059 854 423	250 913 011 246	-2 516 165 803	414 456 699 866	138 085 739 217	276 370 960 649
Cumul	Courante	0	366 566 186 930	0	366 566 186 930	134 146 982 415	232 419 204 515
	Antérieure	182 313 331 677	0	-2 516 165 803	179 797 165 874	6 758 916 675	173 038 249 199
	Total	182 313 331 677	366 566 186 930	-2 516 165 803	546 363 352 804	140 905 899 090	405 457 453 714

La Cour a relevé que, contrairement aux années précédentes, la TPR de Ziguinchor a enregistré d'importantes prises en charge d'un montant de 109 714 701 778 FCFA. Il en est de même de la TPR de Saint-Louis qui a enregistré des droits pris en charge de 346 734 771 FCFA.

Par ailleurs, sur un total de droits constatés sur impôts directs par voie de rôle de 546,36 milliards de FCFA, un recouvrement sur droits pris en charge de 140,91 milliards de FCFA a été effectué, soit un taux de recouvrement de 25,79%.

La RGT a exécuté l'essentiel de ces recouvrements pour un montant de 138,09 milliards de FCFA, soit 98% du total.

La Cour relève la faiblesse des recouvrements des droits constatés sur impôts directs perçus par voie de rôle, en particulier pour Saint-Louis et Ziguinchor. Elle rappelle, encore une fois, qu'à défaut de recouvrement, les procédures d'apurement administratif des rôles prévues aux articles 67 et suivants du décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique doivent être mises en œuvre.

Pour le MEFP, la prise en charge d'impôts enrôlés année courante, pour 109 714 701 778, à la TPR de Ziguinchor semble résulter d'une erreur de comptabilisation qui a été identifiée et les corrections apportées en rectification d'écriture dans la gestion 2016. Concernant la faiblesse des recouvrements pour Saint-Louis et Ziguinchor, elle relève notamment de la non application des procédures d'apurement administratif des rôles d'une part, et de la difficile mise en œuvre du volet comptable du transfert du recouvrement, d'autre part.

Recommandation n°5 :

La Cour recommande au MEFP :

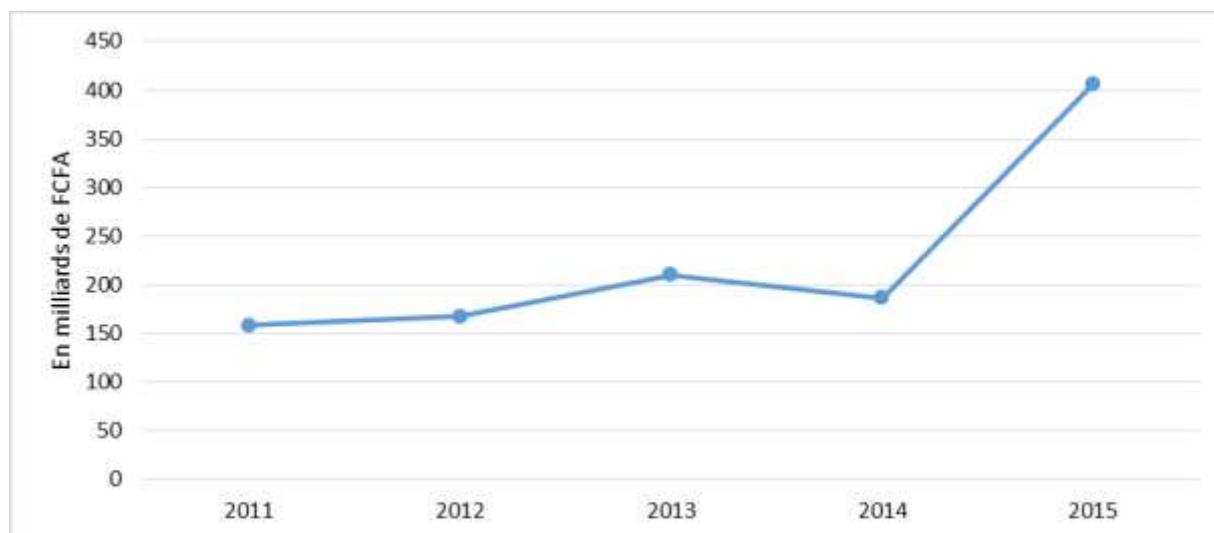
- *veiller à compléter le cadre réglementaire nécessaire à l'effectivité de la réforme du transfert du recouvrement des impôts d'Etat ;*
- *faire parvenir, dans les meilleurs délais, les rôles d'impôt aux comptables chargés de leur prise en charge ;*
- *faire prendre, par les comptables concernés, les mesures prévues aux articles 67 et suivants du décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique en vue de l'apurement administratif des côtes irrécouvrables ou indument imposées*

Sur les restes à recouvrer au 31 décembre 2014 d'un montant de 182,31 milliards de FCFA, l'apurement s'élève à 2,52 milliards de FCFA. Celui-ci est effectué pour la totalité par la RGT.

Le tableau n°11 et le graphique n°6 ci-dessous illustrent l'évolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle.

Tableau n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2011 à 2015*En milliards de FCFA*

Gestions	2011	2012	2013	2014	2015
Restes à recouvrer au 31/12	158,24	167,1	209,99	186,18	405,46
Taux d'évolution %	Na	5,60	25,67	-11,34	117,78

Graphique n°6 : Evolution des restes à recouvrer de 2011 à 2015

Le montant des restes à recouvrer au 31 décembre 2015 s'élève à 405,46 milliards de FCFA et représente plus du double de celui de 2014.

S'agissant des arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle, la situation de leur recouvrement est indiquée au tableau n°12 ci-après.

Tableau n°12 : Recouvrement d'arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle en 2015*En FCFA*

Postes	Total droits constatés avant 2015	Recouvrement	Taux de recouvrement (%)
Diourbel	549 203 186	0	0,00
Fatick	124 035 340	43 488 606	35,06
Kaolack	22 050 663	12 950 663	58,73
Kolda	427 673 464	35 307 634	8,26
Louga	699 040 758	105 131 062	15,04
St-Louis	4 294 947 190	124 385 807	2,90
Tambacounda	147 818 067	81 177 033	54,92
Thiès	8 528 382 623	1 039 770 968	12,19
Ziguinchor	1 460 325 963	0	0,00
RGT	163 543 688 620	5 316 704 902	3,25
TOTAL	179 797 165 874	6 758 916 675	3,76

Sur des droits constatés d'un montant de 179,80 milliards de FCFA, seuls 6,76 milliards de FCFA ont été recouverts, soit 3,76%. Deux postes comptables sur dix ont des taux de

recouvrement supérieur à 50%. Il s'agit de Kaolack et Tambacounda qui réalisent respectivement 58,73% et 54,92%. Les TPR de Diourbel et Ziguinchor n'enregistrent pas de recouvrement sur les arriérés d'impôts et les autres postes comptables ont un taux de recouvrement inférieur à 50%.

1.2.1.2. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont été exécutées à hauteur de 87,46 milliards de FCFA, soit une hausse de 2,31 milliards de FCFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 85,15 milliards de FCFA.

A- Comparaison entre prévisions et exécution des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont été prévues à 91,50 milliards de FCFA et réalisées à 87,46 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 95,58%.

Le tableau n°13 ci-après compare les prévisions et les réalisations des principales recettes non fiscales.

Tableau n°13 : Prévisions et réalisations des recettes non fiscales en 2015

En milliards de FCFA

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution (%)
1. Revenu entrep. et dom.	23,50	24,57	1,07	104,55
2. Droits et frais adm.	0,10	3,43	3,33	3430,00
3. Amendes et cond. Pécun.	0,10	0,16	0,06	160,00
4. Produits financiers	52,80	48,65	-4,15	92,14
5. Autres recettes non fiscales	15,00	10,65	-4,35	71,00
Total des recettes non fiscales	91,50	87,46	-4,04	95,58

La moins-value de 8,50 milliards de FCFA, enregistrée dans le recouvrement des recettes non fiscales, est imputable aux postes « Produits financiers » et « Autres recettes non fiscales » pour des montants respectifs de 4,15 milliards de FCFA et 4,35 milliards de FCFA.

Une plus-value de 4,46 milliards de FCFA a été enregistrée au niveau des « Droits et frais administratifs », des « Revenus de l'entreprise et du domaine » et des « Amendes et condamnations pécuniaires » pour des montants respectifs de 3,33 milliards de FCFA, 1,07 milliard de FCFA et 0,06 milliard de FCFA.

Les « Produits financiers » et le « Revenu de l'entreprise et du domaine » enregistrent les principales réalisations avec respectivement 48,65 milliards de FCFA et 24,57 milliards de FCFA, soit 83,72% des recouvrements.

B- Evolution des différentes recettes non fiscales

L'évolution des recettes non fiscales sur les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°14 ci-dessous :

Tableau n°14 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales sur la période 2011-2015

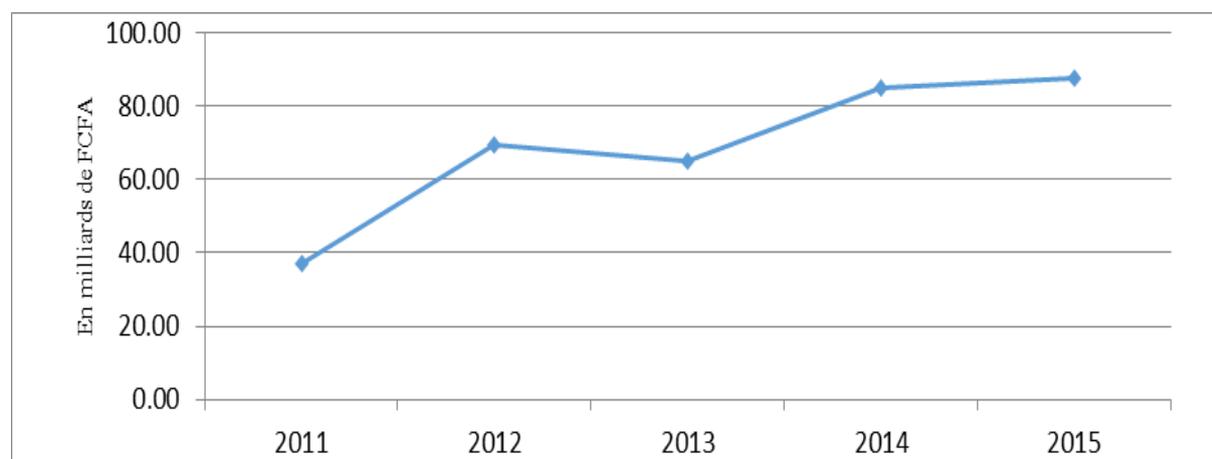
En milliards de FCFA

Nature de la recette	2011	2012	2013	2014	2015	Taux d'évolution 15/14
Revenu de l'entreprise et du domaine	10,59	10,47	17,47	17,92	24,57	37,11%
Droits et frais administratifs	0,75	0,94	1,00	2,59	3,43	32,43%
Amendes et condamnations pécuniaires	0,25	0,15	0,25	0,83	0,16	-80,72%
Produits financiers	24,35	28,65	45,60	55,95	48,65	-13,05%
Autres recettes non fiscales	1,16	29,31	0,57	7,86	10,65	35,50%
Total recettes non fiscales*	37,10	69,52	64,89	85,15	87,46	2,71%
Taux d'évolution %	Na	87,39	-6,66	31,22	2,71	

Entre 2011 et 2013, le taux d'évolution des recettes non fiscales a baissé passant de 87,39% à -6,66%. Cependant, de 2013 à 2014, cette évolution a connu une progression de 31,22% pour ne s'établir qu'à 2,71% en 2015.

Le graphique n°7 ci-dessous retrace l'évolution des recettes non fiscales de 2011 à 2015.

Graphique n°7 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2011 à 2015



Entre 2011 et 2015, les recettes non fiscales ont globalement connu une tendance à la hausse à l'exception de la période 2012 -2013 où elles ont légèrement baissé.

1.2.1.3. Les autres recettes internes

En 2015, les autres recettes internes sont exécutées à hauteur de 591,77 milliards de FCFA, soit une hausse de 5,94 milliards de FCFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 585,83 milliards de FCFA.

A- Comparaison entre prévisions et exécution des autres recettes

Le tableau n°15 ci-après compare les prévisions et les réalisations des autres recettes.

Tableau n°15 : Prévisions et réalisations des autres recettes en 2015

En milliards de FCFA

Nature de la recette	Prévisions (1)	Réalisation (2)	Ecart (2) - (1)	Taux d'exécution %
Dons budgétaires	40,00	21,68	-18,32	54,20
Recettes exceptionnelles	93,56	104,53	10,97	111,73
Remboursement de prêts rétrocedés	3,00	4,49	1,49	149,67
Emprunts intérieurs	544,08	431,61	-112,47	79,33
Emprunts programmes	38,00	29,46	-8,54	77,53
Total	718,64	591,77	-126,87	82,35

Les dons ont été exécutés à hauteur de 21,68 milliards de FCFA pour des prévisions de 40 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 54,20%.

Les recettes exceptionnelles ont été exécutées à hauteur de 104,53 milliards de FCFA pour des prévisions de 93,56 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 111,73 %. Elles sont composées des PPTE IADM pour 52,56 milliards de FCFA, des autres recettes exceptionnelles pour 51,72 milliards de FCFA, des restitutions au Trésor des sommes indument perçus pour 0,17 milliard de FCFA et des gains de change pour 0,08 milliard de FCFA.

Les remboursements de prêts rétrocedés ont été exécutés à 4,49 milliards de FCFA sur des prévisions de 3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 149,67%.

Les autres recettes comprennent également les emprunts intérieurs pour 431,61 milliards de FCFA sur des prévisions de 544,08 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 79,33% et les emprunts programmes pour 29,46 milliards de FCFA sur des prévisions de 38 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 77,53%.

B- Evolution des autres recettes

L'évolution des autres recettes de 2011 à 2015 est retracée au tableau n°16 ci-dessous.

Tableau n°16 : Evolution de l'exécution des autres recettes sur la période 2011-2015

En milliards de FCFA

Nature de la recette	2011	2012	2013	2014	2015	Taux d'évolution 15/14 en %
Dons budgétaires	37,80	20,09	20,24	40,33	21,68	-46,24
Recettes exceptionnelles	84,06	102,82	88,09	107,38	104,53	-2,65
Remboursement de prêts rétrocedés	1,16	2,10	1,86	1,26	4,49	256,35
Emprunts intérieurs	494,45	273,53	450,87	417,18	431,61	3,46
Emprunts programmes	18,62	147,18	52,86	19,68	29,46	49,70
Total	636,09	545,72	613,92	585,83	591,77	1,01

Entre 2011 et 2012, les autres recettes ont connu une baisse de 90,37 milliards de FCFA en valeur absolue et de 14,21% en valeur relative. En 2013, ces recettes ont augmenté de 68,20 milliards de FCFA avant d'enregistrer, en 2014, une baisse de 28,09 milliards de FCFA. Par contre, en 2015, une légère hausse de 5,94 milliards de FCFA est notée par rapport à 2014, soit un taux d'évolution de 1,01%.

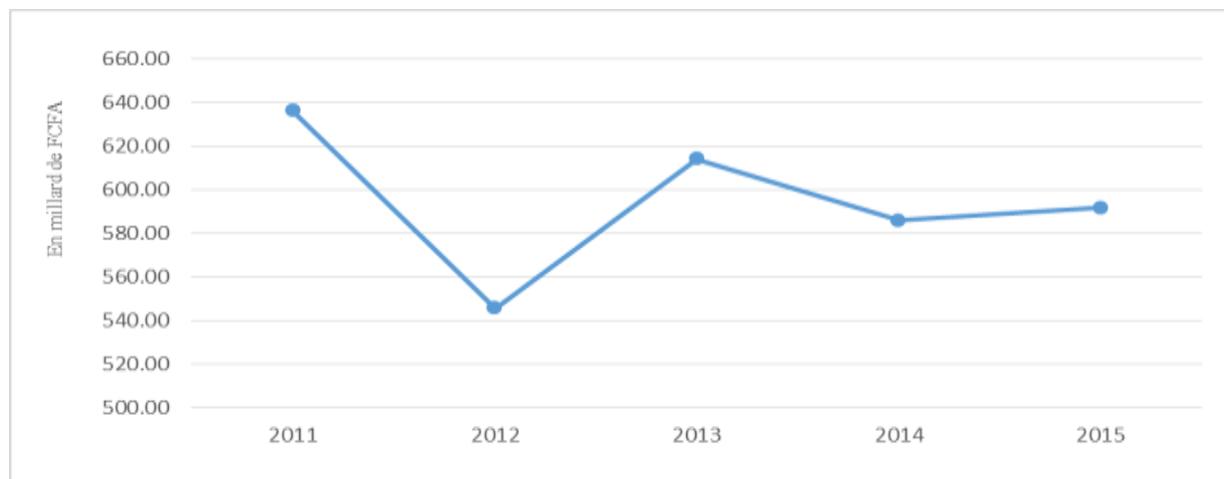
Les emprunts intérieurs, constitués des émissions de bons du Trésor, des emprunts programmes et des autres emprunts occupent toujours une place importante dans l'évolution des ressources d'emprunts. Ils totalisent en moyenne près de 70% du montant global des autres recettes pour la période 2011 à 2015. Leur comptabilisation en recettes budgétaires a fortement influé sur les résultats de l'exécution budgétaire.

Recommandation n°6 :

La Cour demande au MEFP de classer les produits des emprunts à court, moyen et long termes ainsi que leur remboursement en opérations de trésorerie conformément aux articles 27 et 28 de la loi organique n°2011- 15 relative aux lois de finances.

Le graphique n°8 ci-dessous retrace l'évolution des autres recettes de 2011 à 2015.

Graphique n°8 : Evolution des autres recettes internes de 2011 à 2015



Sur la période 2011 à 2015, les autres recettes alternent diminution et augmentation.

1.2.1.4. Exécution des recettes par comptable principal

La situation d'exécution des recettes internes par comptable principal de 2011 à 2015 est indiquée dans le tableau n°17 ci-dessous :

Tableau n°17 : Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal de 2011 à 2015*En milliards FCFA*

Poste	2011	2012	2013	2014	2015	Part dans les recettes de 2015 (%)
Diourbel	2,20	1,90	2,00	1,90	2,08	0,09
Fatick	2,20	2,00	2,00	1,80	1,22	0,05
Kaolack	4,30	4,10	3,90	4,60	4,02	0,18
Kolda	2,60	2,70	2,20	2,00	2,32	0,10
Louga	1,50	1,30	1,50	0,90	1,12	0,05
St-Louis	7,90	7,50	7,30	8,80	10,04	0,44
Tambacounda	5,30	5,00	4,70	5,20	5,60	0,25
Thiès	10,90	11,30	14,70	13,30	14,70	0,65
Ziguinchor	2,40	2,40	2,40	2,90	2,58	0,12
RGT	1 933,30	1 963,80	2 000,40	2 107,20	2 220,80	98,07
TOTAL	1 972,60	2 002,00	2 041,10	2 148,60	2 264,48	100,00

Source : CGAF

Les recettes internes sont recouvrées par le Receveur général du Trésor à hauteur de 98,07%. Il est suivi des comptables de Thiès avec 0,65% et de Saint-Louis avec 0,44%. Les parts les plus faibles sont enregistrées au niveau des Trésoreries paieries régionales de Louga et Fatick avec la même part de 0,05%, de Diourbel avec 0,09% et de Kolda avec 0,10%.

1.2.2. Les recettes externes

Prévues pour 405 milliards de FCFA, elles sont exécutées à hauteur de 397,15 milliards de FCFA dont 211 milliards de FCFA en emprunts et 194 milliards de FCFA en subventions, soit un taux d'exécution global de 98,06%.

Sur un total de recettes arrêtées à 2 661,50 milliards de FCFA, la part des recettes externes dans le budget général représente 14,92%.

Il convient de rappeler que malgré leur enregistrement dans le budget général, le Trésor n'est pas comptable assignataire de ces recettes.

2. Dépenses du budget général

Prévues à 2 776,78 milliards de FCFA par la loi n°2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances initiale pour 2015, les dépenses du budget général ont été portées à 2 824,44 milliards de FCFA par la loi n°2015-20 du 24 novembre 2015 portant loi de finances rectificative pour 2015, soit une augmentation de 47,66 milliards de FCFA.

Les réalisations du budget général s'établissent à 2 821,30 milliards de FCFA pour des prévisions de 2 824,44 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,89%. Elles sont constituées de dépenses dont le Trésor est comptable assignataire pour 2 424,28 milliards de FCFA et de dépenses d'investissement sur ressources externes de 397,02 milliards de FCFA.

Les prévisions et les dépenses effectives du budget général sont indiquées par titre au tableau n°18 ci-dessous.

Tableau n°18 : Prévisions et réalisations des dépenses du budget général

En milliards de FCFA

NATURE DE LA DEPENSE	PREVISIONS	REALISATIONS	ECARTS	Part sur les dépenses du budget général (%)
A-DEPENSES INTERNES	2 419,44	2 424,28	- 4,84	85,93
Titre 1 Dette publique	598,01	628,06	- 30,05	22,26
Titre 2 Personnel	526,00	522,74	3,26	18,53
Titre 3 Fonctionnement	350,11	362,36	- 12,25	12,84
Titre 4 Autres Transferts courants	357,69	352,89	4,80	12,51
Titre 5 et 6 Investissement	587,63	558,23	29,40	19,79
B- DEPENSES EXTERNES	405,00	397,02	7,98	14,07
TOTAL BUDGET GENERAL (A+B)	2 824,44	2 821,30	3,14	100,00

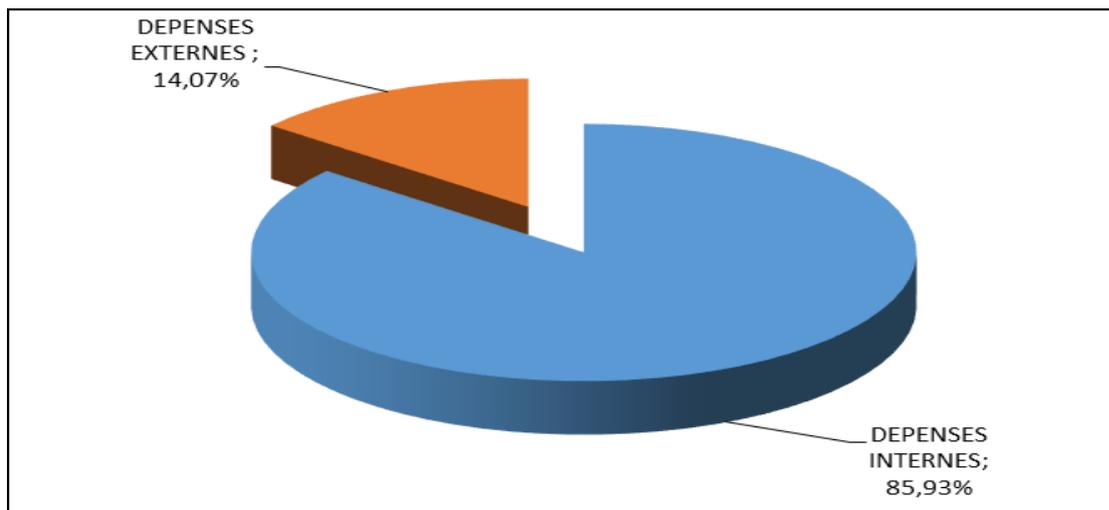
Les prévisions de dépenses, d'un montant de 2 824,44 milliards de FCFA, ont été exécutées à hauteur de 2 821,30 milliards de FCFA, soit un montant net de crédits non consommés de 3,14 milliards de FCFA.

Les dépenses sur ressources internes s'établissent à 2 424,28 milliards de FCFA sur des prévisions de 2 419,44 milliards de FCFA, soit un dépassement de 4,84 milliards de FCFA. Elles représentent 85,93% du budget général.

Quant aux dépenses sur ressources externes, prévues pour 405 milliards de FCFA, elles ont été réalisées à 397,02 milliards de FCFA, soit des crédits non consommés de 7,98 milliards de FCFA. Elles représentent 14,07% du budget général.

Le graphique n°9 ci-dessous illustre la répartition des dépenses du budget général entre ressources internes et externes.

Graphique n°9 : Répartition des dépenses du budget général



2.1. Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2015

Arrêtées par la loi de finances initiale à 2 776,78 milliards de FCFA, les prévisions de dépenses du budget général ont été modifiées par la loi de finances rectificative qui les a portées 2 824,44 milliards de FCFA.

2.1.1. La loi de finances initiale

Pour la gestion 2015, les prévisions de dépenses du budget général sont estimées à 2 776,78 milliards de FCFA. Elles sont réparties en dépenses sur ressources internes pour 2 371,78 milliards de FCFA et en dépenses sur ressources externes pour 405 milliards de FCFA.

Les prévisions de dépenses sur ressources internes représentent ainsi 85,41% du budget général. Celles relatives aux dépenses sur ressources externes représentent 14,59%.

Comparées à celles de 2014 qui s'élevaient à 2 646,41 milliards de F CFA, les prévisions de dépenses du budget général pour 2015 sont en hausse de 130,37 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 4,93% en valeur relative.

Cependant, la Cour a constaté des écarts entre les montants des crédits de la LFI publiée au JO et ceux inscrits au PLR et au CGAF. Ces écarts concernent le titre 2 des sections 25, 30 et 50 et le titre 3 de la section 49.

Concernant le titre 2 des sections 25, 30 et 50, la LFI publiée au JO prévoit des montants respectifs de 248 868 200 F CFA, 1 287 485 400 F CFA et 212 271 859 060 F CFA alors que le PLR et le CGAF arrêtent des montants respectifs de 246 868 200 F CFA, 1 287 465 400 FCFA et 212 271 959 060 F CFA, soient des écarts respectifs de 2 000 000 F CFA, 20 000 FCFA et 100 000 F CFA.

S'agissant du titre 3 section 49, la LFI publiée au JO a prévu un montant de 266 099 200 F CFA alors que dans le PLR et le CGAF, figure le montant de 266 099 000 FCFA, soit un écart de 200 FCFA. Ces écarts figurent au tableau n°19 ci-dessous

Tableau n°19 : Ecarts entre les montants des crédits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF

En FCFA

Section	Titre	Montant LFI JO	Montant (PLR-CGAF-)	Ecarts
25	2	248 868 200	246 868 200	2 000 000
30	2	1 287 485 400	1 287 465 400	20 000
50	2	212 271 859 060	212 271 959 060	- 100 000
49	3	266 099 200	266 099 000	200

Le MEFP signale que les différences constatées au niveau des sections indiquées en observation sont dues à une erreur de saisie au niveau du journal officiel. Les montants figurant dans le PLR et le CGAF sont conformes à la loi n°2014-30 du 16 décembre 2014

portant loi de finances de l'année 2015 promulguée par Monsieur le Président de la République. Du fait de ces erreurs fréquentes dans le JO, la DGF transmet la loi sous format WORD à la direction législative de la Primature. Ces erreurs ont certes diminué mais des efforts restent à faire. Ainsi, la DGF projette de demander la transmission du « bon à tirer » pour vérification avant la mise en production des JO publiant les lois de Finances.

La Cour souligne que c'est la version du Journal Officiel qui fait foi. Les éventuelles erreurs qu'elle comporte doivent être rectifiées selon les procédures prévues. Dans tous les cas, il appartient au MEFP, en tant que service intéressé, de vérifier la conformité du Journal Officiel au texte de la loi de finances promulguée et de diligenter les corrections nécessaires.

Recommandation n°7 :

La Cour recommande au MEFP de vérifier la conformité du Journal Officiel au texte de la loi de finances promulguée et de veiller à effectuer les corrections nécessaires en cas d'erreurs constatées après la publication du texte de loi.

2.1.1.1. Dépenses sur ressources internes

La dette publique est évaluée à 598,01 milliards de FCFA en dotation initiale contre 523,41 milliards de FCFA pour la gestion 2014, soit une hausse de 74,60 milliards de FCFA représentant un taux d'évolution de 14,25%. Les prévisions relatives à la dette extérieure s'élèvent à 195,41 milliards de FCFA et celles relatives à la dette intérieure à 402,60 milliards de FCFA.

Les dépenses de personnel sont prévues à 510,00 milliards de FCFA par la LFI contre 491,60 milliards de FCFA en 2014, soit une augmentation de 18,40 milliards de FCFA en valeur absolue et 3,74% en valeur relative.

Les autres dépenses courantes sont évaluées à 706,59 milliards de FCFA par la LFI contre 689,40 milliards de FCFA pour 2014, soit une hausse de 17,19 milliards de FCFA en valeur absolue et 2,49% en valeur relative. Elles sont constituées des dépenses de fonctionnement pour 359,50 milliards de FCFA et des autres transferts courants pour 347,09 milliards de FCFA.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes prévues en LFI s'élèvent à 557,18 milliards de FCFA contre 577,00 milliards de FCFA en 2014, soit une baisse de 19,82 milliards de FCFA en valeur absolue et 3,43% en valeur relative.

Les crédits de paiement concernent les investissements exécutés par l'Etat pour 193,43 milliards de FCFA et des transferts en capital pour 363,75 milliards de FCFA.

Les autorisations de programmes sont passées de 5 456,69 milliards de FCFA en 2014 à 5 413,34 milliards de FCFA en 2015, soit une baisse de 43,35 milliards de FCFA en valeur absolue et 0,79% en valeur relative.

2.1.1.2. Dépenses sur ressources externes

Les financements acquis sont prévus, dans la LFI, à 4 497,99 milliards de FCFA dont 3 036,76 milliards de FCFA d'emprunts et 1 461,23 milliards de FCFA de subventions. Ils sont en hausse de 67,02 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 1,51% en valeur relative par rapport à 2014 où ils étaient à 4 430,97 milliards de FCFA.

Les prévisions de tirages sont estimées à 405 milliards de FCFA contre 365 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 40 milliards de FCFA en valeur absolue et 10,96% en valeur relative. Elles sont réparties en emprunts pour 211 milliards de FCFA et en subventions pour 194 milliards de FCFA.

Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

Tableau n°20: Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2015

En FCFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	63 627 000 000	61 382 000 000	125 009 000 000	30,87
Secondaire	45 000 000 000	27 562 000 000	72 562 000 000	17,92
Tertiaire	56 250 000 000	44 410 000 000	100 660 000 000	24,85
Quatenaire	46 123 000 000	60 646 000 000	106 769 000 000	26,36
Total	211 000 000 000	194 000 000 000	405 000 000 000	100

Les prévisions des dépenses d'investissement sur ressources extérieures d'un montant total de 405,00 milliards de FCFA sont allouées au secteur primaire pour 125,01 milliards de FCFA, soit 30,87%, au secteur quaternaire pour 106,77 milliards de FCFA, soit 26,36%, au secteur tertiaire pour 100,66 milliards, soit 24,85% et au secteur secondaire pour 72,56 milliards de FCFA, soit 17,92%.

2.1.2. La loi de finances rectificative

La loi de finances rectificative n°2015-20 du 24 novembre 2015 a porté les charges du budget général à 2 824,44 milliards de FCFA, soit une hausse de 47,46 milliards de FCFA par rapport à la LFI.

2.1.2.1. Dépenses sur ressources internes

Prévues à 2 371,78 milliards de FCFA par la LFI, les dépenses du budget général sur ressources internes ont été revues à la hausse par la LFR pour un montant de 2 419,44 milliards de FCFA, soit une augmentation de 47,66 milliards de FCFA.

Les dépenses relatives à la dette publique n'ont pas été modifiées par la LFR.

Les dépenses de personnel ont été modifiées par la LFR. Elles sont passées de 510 milliards de FCFA à 526 milliards de FCFA, soit une hausse de 16 milliards de FCFA justifiée, suivant l'exposé des motifs de la LFR, par des recrutements au niveau des forces de défense et de sécurité, de l'éducation nationale et du complément des charges de personnel de l'Assemblée nationale.

Les dépenses de fonctionnement ont été modifiées par la LFR, passant de 359,50 milliards de FCFA à 350,11 milliards de FCFA, soit une baisse de 9,39 milliards de FCFA.

La LFR a fait passer les dépenses des autres transferts courants de 347,09 milliards de FCFA à 357,69 milliards de FCFA, soit une augmentation de 10,60 milliards de FCFA.

Les investissements exécutés par l'Etat ont été ramenés à 163,53 milliards de FCFA par la LFR, soit une baisse de 29,9 milliards de FCFA par rapport à la LFI.

Les transferts en capital ont été portés à 424,10 milliards de FCFA par la LFR, soit une augmentation de 60,35 milliards de FCFA par rapport à la LFI.

Les prévisions définitives s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dette publique : 598,01 milliards de FCFA ;
- Dépenses de personnel : 526 milliards de FCFA ;
- Dépenses de fonctionnement : 350,11 milliards de FCFA ;
- Dépenses de transfert : 357,69 milliards de FCFA ;
- Dépenses d'investissement sur ressources internes : 587,63 milliards de FCFA.

2.1.2.2. Dépenses sur ressources externes

La LFR a modifié la répartition des prévisions initiales de dépenses d'investissement sur ressources externes en emprunt et en subvention.

En effet, l'annexe 5 bis de la LFR a revu leur répartition en emprunts et en subventions respectivement à 205 milliards de FCFA et 200 milliards de FCFA.

Le tableau n°21 ci-après récapitule les prévisions d'investissement par source de financement.

Tableau n°21: Récapitulatif des prévisions d'investissement*En milliards de FCFA*

Prévisions	Sources de financement					
	Intérieur		Extérieur			
	Etat		Emprunt		Subvention	
	AP	CP	FA	PT	FA	PT
Prévisions LFI (A)	5 413,34	557,19	3 036,76	211,00	1 461,23	194,00
Prévisions LFR 1 (B)	33,47	30,44	-	- 6,00	-	6,00
Total	5 446,81	587,63	3 036,76	205,00	1 461,23	200,00

AP : autorisations de paiement CP : crédits de paiement FA : financements acquis PT : prévisions de tirage

Les lois de finances pour 2015 ont ouvert des crédits de paiement d'un montant de 587,63 milliards de FCFA sur des autorisations de programme s'établissant à 5446,81 milliards de FCFA.

Elles ont prévu des tirages d'un montant de 405 milliards de FCFA sur financement acquis de 4497,99 milliards de FCFA.

2.2. Dépenses effectives du budget général

En 2015, les ordonnancements du budget général s'élèvent à 2 821,30 milliards de FCFA dont 2 424,28 milliards de FCFA au titre des dépenses sur ressources internes et 397,02 milliards de FCFA pour les dépenses sur ressources externes.

Comparés à la gestion précédente où ils s'élevaient à 2 607,16 milliards de FCFA, ces ordonnancements ont augmenté de 214,14 milliards de FCFA en valeur absolue et 8,21% en valeur relative. Cette hausse des dépenses du budget général est due aussi bien aux dépenses sur ressources internes pour 172,54 milliards de FCFA qu'aux dépenses sur ressources externes pour 41,60 milliards de FCFA.

2.2.1. Les dépenses effectives sur ressources internes

Les dépenses ordinaires et d'investissement exécutées sur ressources internes s'élèvent à 2 424,28 milliards de FCFA.

L'évolution de ces dépenses depuis 2011 figure au tableau n°22 ci-dessous.

Tableau n°22 : Evolution des dépenses sur ressources internes*En milliards de FCFA*

Nature des dépenses	Réalizations					Evolution (%)		
	2011	2012	2013	2014	2015	13/12	14/13	15/14
Titre 1: Dette publique	281,01	343,2	362,82	520,36	628,06	5,72	43,42	20,70
Titre 2: Personnel	422,86	456,88	460,94	477,05	522,74	0,89	3,50	9,58
Titre 3: Fonctionnement	286,57	306,93	317,27	334,17	362,36	3,37	5,33	8,44
Titre 4: Transferts courants	319,67	337,84	337,34	350,04	352,89	-0,15	3,76	0,81
Titre 5: Invest. exécutés par l'Etat	125,98	133,28	113,13	161,71	134,01	-15,12	42,94	-17,13
Titre 6: Transferts en capital	381,75	358,11	364,45	408,41	424,22	1,77	12,06	3,87
Total des dépenses sur ressources internes	1 817,84	1 936,24	1 955,95	2 251,74	2 424,28	1,02	15,12	7,66

Les dépenses sur ressources internes ont connu une hausse continue durant la période 2011-2015.

En 2015, elles ont augmenté de 172,54 milliards de FCFA par rapport à la gestion 2014, soit un taux d'évolution de 7,66 %.

Les dépenses sur ressources internes sont analysées selon leur nature et selon leur destination.

2.2.1.1. Dépenses sur ressources internes selon la nature

Selon leur nature, les dépenses sur ressources internes comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement, les dépenses de transferts courants et les dépenses d'investissement.

A- Titre 1 : La dette publique

Le service de la dette publique, représentant 25,91% des dépenses sur ressources internes, 39,62% des recettes fiscales, 27,74% des recettes internes, a été exécuté à hauteur de 628,06 milliards de FCFA pour des prévisions de 598,01 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 105,02%.

Il est constitué de 216,93 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 411,13 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Ainsi, par rapport à 2014, le service de la dette publique a connu une hausse de 107,70 milliards de FCFA. La dette intérieure est ainsi passée de 360,57 à 411,13 milliards de FCFA et la dette extérieure de 159,79 à 216,93 milliards de FCFA.

L'évolution du service de la dette sur les cinq dernières gestions figure au tableau n°23 ci-après.

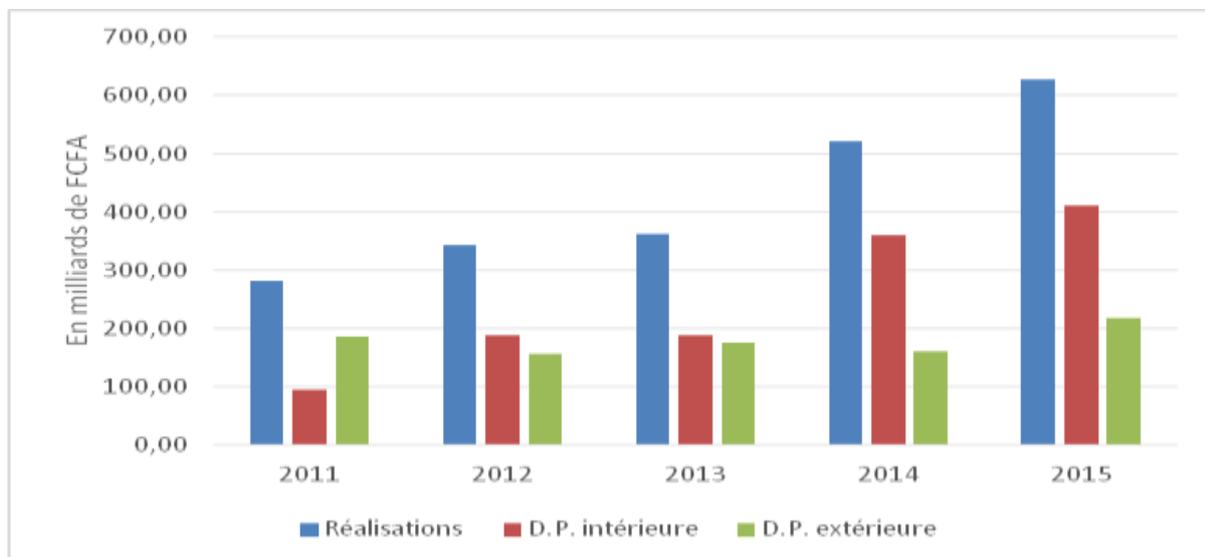
Tableau n°23 : Evolution du service de la dette publique de 2011 à 2015*En milliards de FCFA*

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Prévisions	362,94	356,71	412,97	522,65	598,01
- D.P. intérieure	80,06	176,11	225,54	361,67	402,6
- D.P. extérieure	282,88	180,6	187,43	160,98	195,41
Réalisations	281,01	343,20	362,82	520,36	628,06
· D.P. intérieure	94,79	187,1	188,25	360,57	411,13
· D.P. extérieure	186,22	156,1	174,57	159,79	216,93
Ecart (prévisions/dépenses)	81,93	13,51	50,15	2,29	-30,05
Taux d'évolution des réalisations	Na	22,13%	5,72%	43,42%	20,70%

En dehors de la gestion 2011, le service de la dette publique intérieure a représenté la part la plus significative des dépenses relatives à la dette publique. Ainsi, en 2015, le service de la dette publique intérieure est de 411,13 milliards de FCFA, soit 65,46% alors que celui de la dette publique extérieure est de 216,93 milliards de FCFA, soit 34,54%.

De 2011 à 2014, le service de la dette publique intérieure a constamment augmenté. Cette tendance s'est confirmée en 2015 avec une augmentation de 50,56 milliards de FCFA, soit 14,02%.

L'évolution du service de la dette publique de 2011 à 2015 est retracée par le graphique n°10 ci-après.

Graphique n°10 : Evolution du service de la dette publique de 2011 à 2015**A₁ - Dette intérieure**

La dette intérieure a été exécutée pour un montant global de 411,13 milliards de FCFA pour des prévisions de 402,60 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 102,12%. Par rapport

à la gestion 2014, le service de la dette publique intérieure a connu une augmentation de 50,56 milliards de FCFA en valeur absolue et 14,02% en valeur relative.

L'exécution des différentes composantes de la dette publique intérieure est présentée au tableau n°24 ci-dessous.

Tableau n°24: Exécution de la dette intérieure

En milliards de FCFA

Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part en (%)
Bons du Trésor	74,07	103,92	140,30	25,28
FMI/FPCE		15,39	NA	3,74
Rachats DTS/FMI	33,01	17,21	52,14	4,19
Intérêts CDC	0,7	0,32	45,71	0,08
intérêts Ipres		0,92	NA	0,22
Commission de placement et central		4,25	NA	1,03
Dépôt koweïtien	5,49	5,57	101,46	1,36
Emprunts obligataires	241,93	241,99	100,02	58,86
Autres intérêts et commissions	47,4	21,56	45,49	5,24
TOTAL	402,6	411,13	102,12	100,00

Les réalisations les plus importantes concernent les emprunts obligataires pour 241,99 milliards de FCFA, les bons du Trésor pour 103,92 milliards de FCFA, les autres intérêts et commissions pour 21,56 milliards de FCFA, les rachats de DTS pour 17,21 milliards de FCFA et FMI/FPCE pour 15,39 milliards de FCFA représentant respectivement 58,86%, 25,28%, 5,24%, 4,19% et 3,74% du total des paiements au titre de la dette publique intérieure.

- **Emprunts obligataires**

Sur des prévisions de 241,93 milliards de FCFA, des remboursements au titre des emprunts obligataires ont été effectués pour un montant de 241,99 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 100,02%.

Ces remboursements sont répartis en principal et en intérêts pour respectivement 192,69 milliards de FCFA et 49,29 milliards de FCFA.

- **Bons du Trésor**

Prévus pour un montant de 74,07 milliards de FCFA, les remboursements au titre des bons du Trésor ont été réalisés pour 103,92 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 140,30%. Ils sont constitués de capital et d'intérêts pour respectivement 95,72 milliards de FCFA et 8,20 milliards de FCFA.

- **Autres intérêts et commissions**

Pour des prévisions de 47,40 milliards de FCFA, le remboursement des autres intérêts et commissions a été à hauteur de 21,56 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 45,49%.

- **Droits de tirages spéciaux (DTS)**

Prévus à 33,01 milliards de FCFA, les remboursements des DTS ont été exécutés à 17,21 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 52,14%. Ils sont constitués de capital et d'intérêts pour respectivement 14,77 milliards de FCFA et 2,44 milliards de FCFA.

- **Dépôt koweïtien**

Pour des prévisions de 5,49 milliards de FCFA, la gestion 2015 a enregistré des remboursements de 5,57 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 101,46%. Ils sont uniquement constitués de capital.

La répartition du service de la dette publique intérieure en capital et intérêts est indiquée au tableau n°25 ci-dessous

Tableau n°25: Répartition du service de la dette publique intérieure

En FCFA

Libellé	Capital	Intérêts	Total
Bon du Trésor	95 719 000 000	8 199 673 310	103 918 673 310
Dépôt koweïtien	5 569 048 212	0	5 569 048 212
FMI/FPCE	15 393 789 530	0	15 393 789 530
DTS	14766334538	2 442 647 568	17 208 982 106
Intérêt CDC		319 242 124	319 242 124
Intérêt IPRES		923 335 758	923 335 758
Commission de placement et de centralisation		4 248 084 222	4 248 084 222
Emprunts obligataires	192 698 291 696	49 298 721 783	241 997 013 479
Autres amortissements intérêt et commissions	16 665 688 596	4 891 727 220	21 557 415 816
Total général	340 812 152 572	70 323 431 985	411 135 584 557

Source : DGCP/MEFP

Exécuté à hauteur de 411,13 milliards de FCFA, le montant du service de la dette publique intérieure est décomposé en capital remboursé pour 340,81 milliards de FCFA et en intérêts pour 70,32 milliards de FCFA, soit des parts respectives de 82,90% et 17,10%.

L'encours de la dette publique intérieure au 31 décembre 2015 est retracé dans le tableau n°26 ci-après.

Tableau n°26: Encours de la dette publique intérieure en 2015

En milliards de FCFA

Instruments	Montants	Parts (%)
FMI	125,14	9,00
Dépôt koweïtien	16,75	1,20
Autres emprunts directs	131,74	9,47
Bons du trésor	167,69	12,06
Emprunts obligataires	949,50	68,27
Total	1 390,82	100

Source : DGCP/MEFP

Il ressort du tableau que l'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2015 s'élève à 1 390,82 milliards de FCFA contre 1 240,80 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Ce montant est essentiellement constitué d'emprunts obligataires et de bons du Trésor pour des montants respectifs de 949,50 milliards de FCFA et 167,69 milliards de FCFA, soit des parts respectives de 68,27% et 12,06%.

A2 - Dette extérieure

Le service de la dette extérieure est prévu à 195,41 milliards de FCFA. Les ordonnancements de la gestion s'élèvent à 216,93 milliards de FCFA contre 159,79 milliards de FCFA en 2014. Le taux de réalisation est de 111,01% en 2014 et de 99,26% en 2014.

La situation détaillée des remboursements par bailleur au titre de la dette extérieure est présentée au tableau n°27 suivant.

Tableau n°27 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2015

En milliards de FCFA

Bailleurs	Principal	Intérêts & Commissions	Total
Multilatéraux	29,43	19,98	49,41
BIRD/IDA	6,77	7,79	14,56
BAD/FAD	1,46	2,58	4,04
FOPEP/BADEA/BID	13,78	5,32	19,1
AUTRES	7,42	4,29	11,71
BILATERAUX	33,45	17,29	50,74
PAYS OCDE	5,26	5,47	10,73
PAYS ARABES	12,7	3,21	15,91
AUTRES	15,49	8,61	24,1
DETTES COMMERCIALES	9,84	45,4	55,24
CRDITS EXPORTS	0	0,17	0,17
Total net payé aux bailleurs	72,72	82,84	155,56
ECONOMIE PPTE	12,24	3,8	16,04
OCDE	10,42	3,57	13,99
AUTRES	1,82	0,23	2,05
ECONOMIES IADM	38,28	7,1	45,38
IDA	34,06	6,02	40,08
BAD/FAD	4,22	1,08	5,3
Total Brut	123,24	93,74	216,98

Source : situation détaillée transmise par DGCPT/MEFP

Le service de la dette publique extérieure avant allègement, qui s'élève à 155,55 milliards de FCFA, se répartit entre la dette multilatérale pour 49,41 milliards de FCFA, la dette bilatérale pour 50,74 milliards de FCFA, les dettes commerciales pour 55,24 milliards de FCFA, les crédits exports pour 0,17 milliards de FCFA.

Il convient de signaler que le Sénégal a bénéficié de réductions de la dette pour un montant de 61,42 milliards de FCFA, dont 16,04 milliards de FCFA au titre de l'Initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) et 45,38 milliards de FCFA au titre de l'Initiative sur l'Allègement de la Dette multilatérale (IADM).

L'évolution de l'encours de la dette publique extérieure entre 2012 et 2015 est retracée dans le tableau n°28 ci-dessous.

Tableau n°28 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2012 à 2015

En FCFA

Catégorie de bailleurs	Encours au	Encours au	Encours au	Encours au
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Crédits multilatéraux	1 416,22	1 334,26	1 503,05	1 683,13
FMI	188,99	0	0	0
BIRD/IDA	660,29	702,35	815,83	962,04
BEI/FED/FND	17,18	19,44	14,78	12,74
BAD/FAD	214,78	260,83	290,77	321,52
OPEP/BADEA/BID/FASA	183,56	189,75	204,99	208,64
AUTRES	151,42	161,89	176,68	178,19
Crédits bilatéraux	611,64	592,24	757,89	896,71
PAYS DE L'OCDE	228,53	239,47	359,31	348,07
PAYS ARABES	151,06	144,78	153,36	162,69
BCKOW	32,28	0	245,22	0
AUTRES	199,77	207,99		385,95
CREDITS A L'EXPORT	1,01	1,01	8,27	8,27
Dette commerciale	248,61	238,16	602,06	590,89
Crédit Suisse			98,39	98,39
EUROBOND	248,61	238,16	503,67	492,5
Total encours	2277,48	2165,67	2 871,27	3 179,00

Source : DGCPT/MEFP

Entre 2012 et 2013, l'encours de la dette extérieure a connu une baisse de 111,81 milliards de FCFA, soit 4,91 %, passant de 2 277,48 milliards de FCFA à 2 165,67 milliards de FCFA. Entre 2013 et 2015, il a connu une hausse de 1 013,33 milliards de FCFA, soit 46,79%.

En définitive, l'encours global de la dette publique a évolué à la hausse entre 2012 et 2015 comme l'indique le tableau n°29 ci-après.

Tableau n°29 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2012 à 2015*En milliards de FCFA*

Libellés	2012	2013	2014	2015	Evolution %		
					2013/2012	2014/2013	2015/2014
Dette intérieure	798,53	1 176,00	1 218,40	1 390,82	47,27	3,61	14,15%
Dette extérieure	2 277,49	2 165,98	2 871,28	3 179,00	-4,9	32,56	10,72%
Total encours	3 076,02	3 341,98	4 089,68	4 569,82	8,65	22,37	11,74%
PIB nominal	7 263,80	7 386,70	7 741,30	8 149,90			
Ratio encours/PIB (%)	42,35	45,24	52,83	56,07%			

Source : DGCP et DPEE

De 2012 à 2015, le ratio encours de la dette/PIB est passé de 42,35% à 56,07% soit une augmentation de 13,52 points.

En 2015, l'encours total de la dette publique s'élèverait à 4 569,82 milliards de FCFA, pour un PIB nominal de 8 149,90 milliards de FCFA. Le ratio de l'encours de la dette sur le PIB nominal s'établirait ainsi à 56,07% ; ce qui respecterait le critère de convergence d'un taux plafond de 70% fixé par l'UEMOA.

Il convient de relever que les ressources d'emprunts du Sénégal, en variation annuelle, ont connu en 2015 une hausse de 245,84 milliards de FCFA puisque leur montant est passé de 612,38 milliards de FCFA à 858,22 milliards de FCFA.

Le tableau n°30 ci-après retrace l'évolution de l'endettement public de 2011 à 2015.

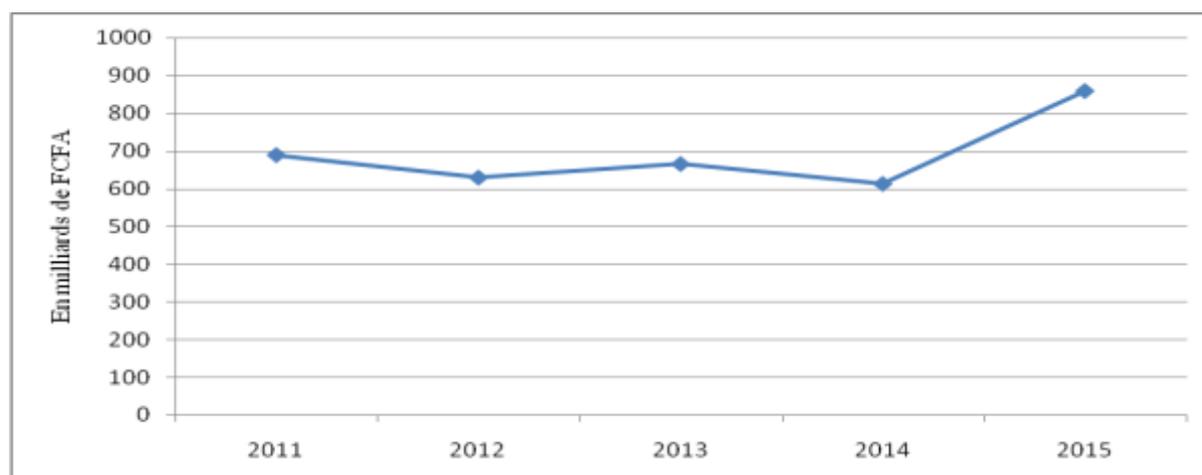
Tableau n°30 : Evolution de l'endettement public de 2011 à 2015*En milliards de FCFA*

Libellés	2011	2012	2013	2014	2015
Emprunts intérieurs	494,45	273,53	450,87	417,18	431,61
Emprunts programmes	18,62	147,18	52,86	19,68	29,46
Tirages sur emprunts extérieurs	175,49	208,28	161,32	175,52	397,15
Total	688,56	628,99	665,05	612,38	858,22

Source : DGCP/MEFP

L'évolution du montant de l'endettement public n'a pas été constante sur la période. Ainsi, de 2011 à 2012, il a baissé de 59,57 milliards de FCFA. Par contre, de 2012 à 2013, il a subi une hausse de 36,06 milliards de FCFA, avant de connaître une nouvelle baisse entre 2013 et 2014 de 52,67 milliards de FCFA. Il a augmenté de nouveau entre 2014 et 2015 de 245,84 milliards de FCFA. Cette dernière hausse est imputable principalement aux tirages sur emprunts extérieurs qui passent de 175,52 à 397,15 milliards de FCFA. Les emprunts intérieurs et les emprunts programmes ont aussi augmenté passant respectivement de 417,18 à 431,61 milliards de FCFA et 19,68 à 29,46 milliards de FCFA.

Graphique n°11 : Evolution des engagements de l'Etat de 2011 à 2015



L'évolution de l'endettement public s'explique notamment par la récurrence des émissions d'obligations et de bons du Trésor à plus de deux ans depuis la suppression du découvert statutaire. Ces émissions enregistrées en recettes budgétaires pour des montants importants ont des répercussions sur les résultats de l'exécution budgétaire.

B- Titre 2 : Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, représentant 21,56% des dépenses sur ressources internes, 32,98% des recettes fiscales et 23,08% des recettes internes, ont été exécutées à hauteur de 522,74 milliards de FCFA pour des prévisions de 526 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,38%. Comparées à la gestion de 2014, elles ont augmenté de 45,69 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 9,58%.

L'évolution des principales dépenses de personnel par section, entre 2011 et 2015, est indiquée au tableau n°31 ci-dessous :

Tableau n°31: Evolution des principales dépenses de personnel de 2011 à 2015

En milliards de FCFA

Dépenses de personnel	Dépenses					Evolution (%)		
	2011	2012	2013	2014	2015	13/12	14/13	15/14
Total dépenses de personnel dont :	422,86	456,88	460,94	477,05	522,74	0,89	3,50	9,58
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la Répub (21)	4,91	5,14	5,66	7,40	8,17	10,12	30,74	10,41
Assemblée nationale(22)	6,62	7,86	8,26	7,58	9,70	5,09	-8,23	27,97
II. - MINISTERES								
Minist Aff étrang et sén ext (31)	11,15	11,39	11,28	12,55	10,90	-0,97	11,26	-13,15
Minist Forces Armées (32)	69,91	75,49	74,36	77,67	90,08	-1,50	4,45	15,98
Minist de l'Intérieur et sécur pub (33)	28,52	28,96	28,26	31,88	35,11	-2,42	12,81	10,13
Minist de la Justice (34)	15,61	16,19	16,18	16,70	17,40	-0,06	3,21	4,19
Minist de l'Agriculture et de l'équip rural(42)	2,97	2,94	2,63	2,73	1,71	-10,54	3,80	-37,36
Minist Eco Finances et du plan (43)	18,19	17,77	17,84	18,39	19,17	0,39	3,08	4,24

Dépenses de personnel	Dépenses					Evolution (%)		
	2011	2012	2013	2014	2015	13/12	14/13	15/14
Minist Education Nation (50)	180,23	208,09	210,11	217,73	213,90	0,97	3,63	-1,76
Minist Santé et Action soc (54)	30,43	30,45	32,38	32,57	31,93	6,34	0,59	-1,96
Minist Environnement et dév durable (56)	3,99	4,25	4,37	4,54	4,54	2,82	3,89	-0,00
Dépenses communes de personnel (60)	17,42	17,78	22,06	20,93	45,93	24,07	-5,12	119,45

Entre 2011 et 2015, les dépenses de personnel ont régulièrement augmenté passant de 422,86 milliards de FCFA à 522,74 milliards de FCFA, soit une hausse de 99,88 milliards de FCFA.

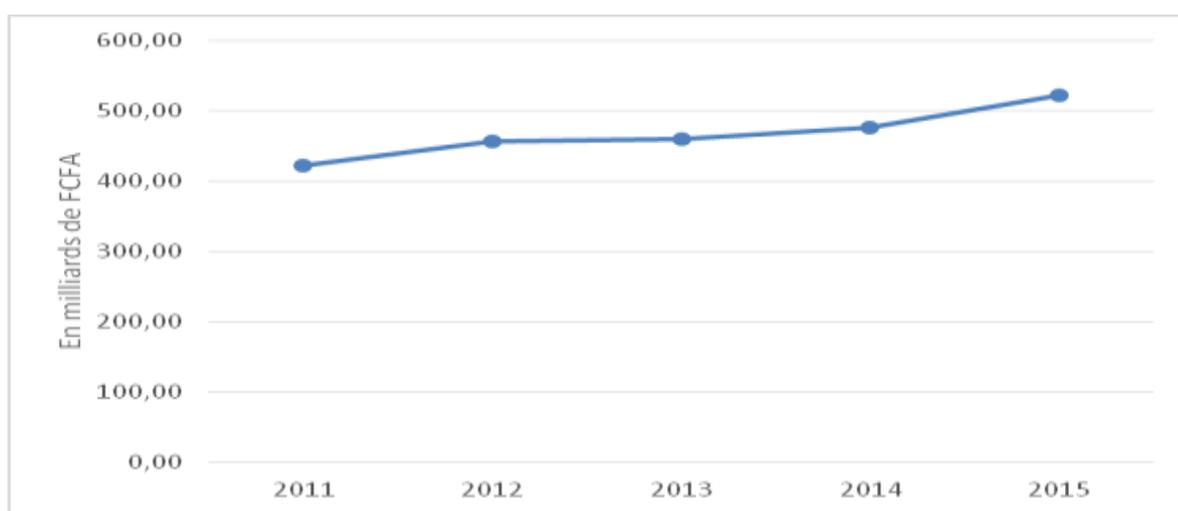
En 2015, les ministères qui ont enregistré les dépenses de personnel les plus importantes sont le ministère de l'Education nationale, le ministère des Forces armées, les dépenses communes, le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Santé et de l'Action sociale avec des réalisations respectives de 213,90 milliards de FCFA, 90,08 milliards de FCFA, 45,93 milliards de FCFA, 35,11 milliards de FCFA et 31,93 milliards de FCFA.

Entre 2014 et 2015, les sections pour lesquelles les dépenses de personnel ont le plus augmenté sont les dépenses communes, l'Assemblée nationale, le ministère des Forces armées, la Présidence de la République et le ministère de l'Intérieur avec des taux d'évolution respectifs de 119,45%, 27,97%, 15,98%, 10,41% et 10,13%.

Les baisses les plus significatives, entre 2014 et 2015, sont notées au ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et au ministère des Affaires étrangères avec des taux respectifs de 37,36% et 13,15%.

Le graphique n°12 ci-dessous fait ressortir l'évolution des dépenses de personnel entre 2011 et 2015.

Graphique n°12 : Evolution des dépenses de personnel de 2011 à 2015



Sur la base des dépenses de personnel imputées au titre 2, le ratio masse salariale sur recettes fiscales est de 32,98%. Il a augmenté de 0.69 point par rapport à la gestion précédente où il était à 32,29%. Ainsi, le Sénégal respecterait en 2015 le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un plafond de 35%.

Toutefois, la Cour tient à préciser que ce taux ne prend pas en compte les dépenses de personnel imputées sur les crédits de fonctionnement, sur les projets d'investissement ainsi que celles exécutées par les agences et structures assimilées.

C- Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 362,36 milliards de FCFA pour des prévisions de 350,11 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 103,50%. Elles représentent 14,95% des ressources internes, 22,86% des recettes fiscales et 16% des recettes internes.

Comparées à celles de 2014, elles ont augmenté de 28,19 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 8,44%

L'évolution des principales dépenses de fonctionnement par section, entre 2011 et 2015, est indiquée au tableau n°32 ci-dessous :

Tableau n°32 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2011 à 2015

En milliards de FCFA

Dépenses de fonctionnement	Dépenses					Evolution (%)		
	2011	2012	2013	2014	2015	13/12	14/13	15/14
Total dépenses de fonctionnement dont :	286,57	306,93	317,27	334,17	362,36	3,37	5,33	8,44
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la République(21)	12,68	7,84	9,80	9,99	10,14	25,00	1,94	1,50
Assemblée Nationale(22)	5,54	9,35	7,56	7,51	0,00	-19,14	-0,66	- 100
II. – MINISTERES								
Primature(30)	3,42	2,50	2,97	3,65	3,11	18,80	22,90	- 14,79
Minist Aff. étrang et seneg. extér(31)	3,49	24,14	28,13	20,79	13,00	16,53	-26,09	- 37,47
Minist. Forces Armées(32)	19,73	21,07	22,89	25,87	23,54	8,64	13,02	- 9,01
Minist Intérieur et secu. Pub.(33)	9,47	10,80	5,81	12,95	8,71	-46,20	122,89	- 32,74
Minist Eco Finances et plan(43)	6,34	5,88	5,63	9,20	11,27	-4,25	63,41	22,50
Minist Education Nationale(50)	110,10	112,34	118,35	114,81	114,73	5,35	-2,99	- 0,07
Minist Santé et Action Sociale(54)	10,34	9,27	8,68	9,28	7,20	-6,36	6,91	- 22,41
Dépenses communes fonctionnement(60)	73,56	68,93	79,04	89,92	138,24	14,67	13,77	53,74

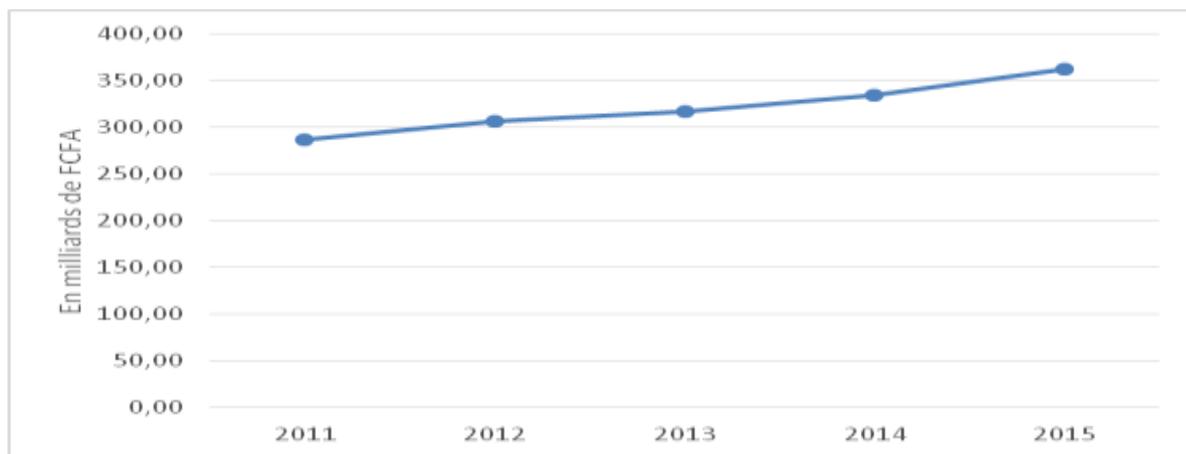
Les dépenses communes avec 138,24 milliards de FCFA, le ministère de l'Education nationale avec 114,73 milliards de FCFA, le ministère des Forces armées avec 23,54 milliards de FCFA et celui des Affaires étrangères avec 13 milliards de FCFA se répartissent 79,89% des dépenses de fonctionnement, soit un montant global de 289,51 milliards de FCFA.

Par rapport à 2014, les dépenses communes, le ministère de l'Economie des Finances et du Plan et la Présidence de la République ont réalisé les hausses les plus importantes pour les dépenses de fonctionnement avec respectivement 53,74%, 22,50% et 1,50%.

Concernant les baisses les plus significatives, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur ont réalisé des taux respectifs de 37,47% et 32,74%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement constatée entre 2011 et 2015 est illustrée par le graphique n°13 suivant.

Graphique n°13: Evolution des dépenses de fonctionnement de 2011 à 2015



De 2011 à 2015, les dépenses de fonctionnement ont constamment augmenté passant de 286,57 milliards de FCFA à 362,36 milliards de FCFA, soit une hausse de 75,79 milliards de FCFA. En 2015, la hausse par rapport à 2014 est de 28,19 milliards de FCFA en valeur absolue et 8,44% en valeur relative.

D- Titre 4 : Dépenses de transferts courants

Les dépenses de transferts courants ont été exécutées à hauteur de 352,89 milliards de FCFA pour des prévisions de 357,69 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,66%. Elles représentent 14,56% des dépenses sur ressources internes, 22,26% des recettes fiscales et 15,58% des recettes internes.

Comparées à celles de 2014, elles ont augmenté de 2,85 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 0,81%.

Le tableau n°33 ci-dessous montre l'évolution des principales dépenses de transferts courants de 2011 à 2015.

Tableau n°33: Evolution des principales dépenses de transfert courant de 2011 à 2015*En milliards de FCFA*

Dépenses de transferts	Dépenses					Evolution (%)		
	2011	2012	2013	2014	2015	13/12	14/13	15/14
Total dépenses de transfert dont :	319,67	337,84	337,34	350,04	352,89	-0,15	3,76	0,81
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la République (21)	23,43	25,31	25,01	20,82	32,70	-1,19	-16,75	57,06
Assemblée Nationale (22)	0,10	0,09	0,09	0,09	4,93	0,00	0,00	5 377,78
CENA (23)	2,15	2,30	2,45	3,10	2,21	6,52	26,53	-28,71
II. – MINISTERES								
Minist Aff. Étranger et Sénex. (31)	4,93	4,29	7,71	6,40	8,25	79,72	-16,99	28,91
Minist Forces armées (32)	4,71	2,93	4,91	2,34	2,79	67,58	-52,34	19,23
Minist Intérieur et de la Sécur. Pub. (33)	-	1,83	0,00	5,29	4,50	-100,00	NA	-14,93
Minist agriculture et Equip. rural (42)	5,12	5,00	6,11	6,64	20,61	22,20	8,67	210,39
Minist Education Nationale (50)	1,64	1,54	2,00	4,59	5,24	29,87	129,50	14,16
Minist Santé et Action Sociale (54)	26,33	23,01	28,34	33,56	36,78	23,16	18,42	9,59
Minist. Gouv. Locale, Devop. Et Am. Terr. (65)	17,48	17,17	18,33	20,29	23,31	6,76	10,69	14,88
Minist de l'Ens Sup. et Recherche (75)	91,99	104,14	111,27	130,16	101,65	6,85	16,98	-21,90
Dépenses communes transfert (60)	49,23	128,80	98,55	80,43	57,40	-23,49	-18,39	-28,63

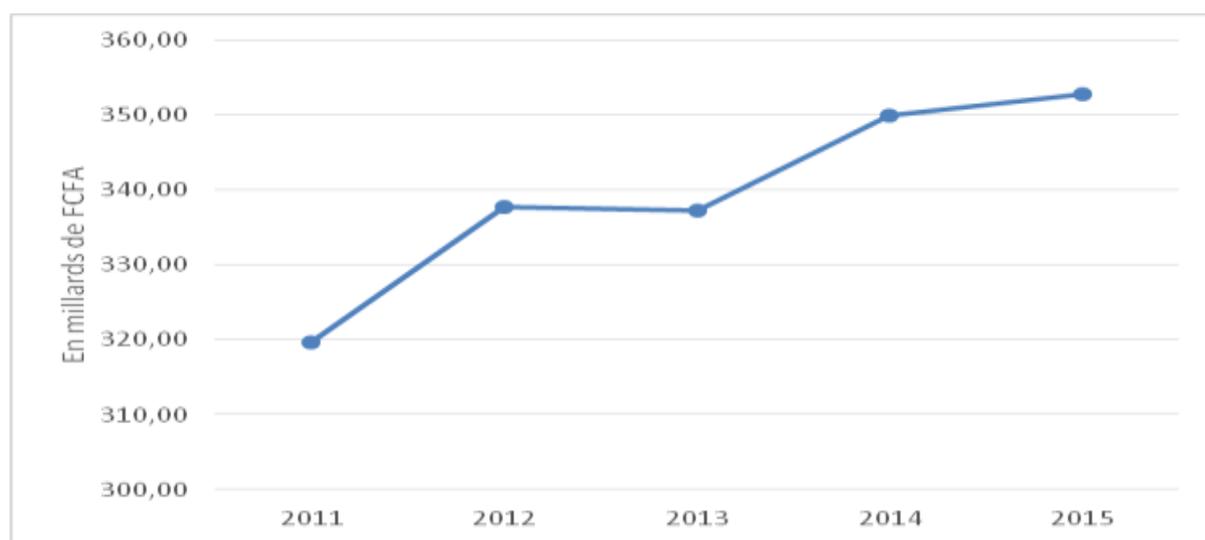
Au titre des dépenses relatives aux transferts courants, les sections ayant réalisé les parts les plus importantes sont le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour 101,65 milliards de FCFA, les dépenses communes pour 57,40 milliards de FCFA, le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 36,78 milliards de FCFA, la Présidence de la République pour 32,70 milliards de FCFA, le ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire pour 23,31 milliards de FCFA et le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural pour 20,61 milliards de FCFA.

Les hausses les plus importantes sont notées à l'Assemblée nationale pour un taux de 5 377,78 %, au ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural pour 210,39%, à la Présidence de la République pour 57,06% et au ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur pour 28,91%

Les baisses les plus importantes sont notées à la CENA avec 28,71%, aux dépenses communes avec 28,63%, au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour 21,90% et au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour 14,93%.

Le graphique n°14 ci-dessous illustre l'évolution des autres transferts courants entre 2011 et 2015.

Graphique n°14 : Evolution des dépenses des autres transferts courants de 2011 à 2015



Entre 2011 et 2015, les dépenses des autres transferts courants ont évolué à la hausse passant de 319,67 à 352,89 milliards de FCFA. Cette hausse est notée sur toute la période à l'exception de 2013 où une légère baisse de 0,50 milliard de FCFA est enregistrée.

Globalement, pour une dotation de 1 831,81 milliards de FCFA, les dépenses ordinaires du budget général ont été exécutées à 1 866,05 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 101,87%. Elles représentent 76,97% des dépenses sur ressources internes, 117,72% des recettes fiscales et 82,41% des recettes internes.

La consommation des crédits des dépenses ordinaires est présentée au tableau n°34 ci-dessous.

Tableau n°34 : Récapitulation des dépenses ordinaires

Titre	En milliards de FCFA		
	Crédits de la gestion*	Ordonnancement	Taux d'exécution (%)
Titre 1 Dette publique	598,01	628,06	105,02
Titre 2 Dépenses de personnel	526,00	522,74	99,38
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	356,09	362,36	101,76
Titre 4 Autres transferts courants	370,09	352,89	95,35
Total	1 850,19	1 866,05	100,86

*Les crédits de la gestion intègrent les modifications réglementaires.

La dette publique et les dépenses de fonctionnement enregistrent les taux les plus élevés avec respectivement 105,03% et 101,76%. Les dépenses de personnels et les autres transferts courants réalisent respectivement des taux d'exécution de 99,38% et 95,35%.

E- Titre 5 et 6 : Dépenses d'investissement sur ressources internes

Les dépenses en capital sur ressources internes s'élèvent à 558,23 milliards de FCFA pour des prévisions de 587,63 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 95%. Elles sont en baisse de 2,08% par rapport à 2014 où elles s'établissaient à 570,12 milliards de FCFA.

Les prévisions et les ordonnancements des dépenses d'investissement sur ressources internes sont présentés au tableau n°35 qui suit :

Tableau n°35 : Prévisions et réalisations des dépenses en capital sur ressources internes

En milliards de FCFA

Titres	Crédits de la Gestion*	Ordonnancement	Taux d'exécution (%)
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	154,03	134,01	87,00
Titre 6 Transferts en capital	460,28	424,22	92,17
Total	614,31	558,23	90,87

*Les crédits de la gestion intègrent les actes réglementaires.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 558,23 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 90,87%. Les investissements exécutés par l'Etat s'établissent à 134,01 milliards de FCFA et les transferts en capital à 424,22 milliards de FCFA, soit des taux d'exécution respectifs de 87,00% et 92,17%.

L'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes entre 2011 et 2015 est retracée au tableau n°36 ci-dessous.

Tableau n°36 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2011 à 2015

En milliards de FCFA

Intitulés	2011	2012	2013	2014	2015
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	125,98	133,28	113,13	161,71	134,01
Titre 6 Transferts en capital	381,75	358,11	364,45	408,41	424,22
Total dépense d'investissement	507,73	491,39	477,58	570,12	558,23
Evolution en valeur absolue	Na	-16,34	-13,81	92,54	-11,89
Taux d'évolution (%)	Na	-3,22	-2,81	19,38	-2,09

Les dépenses d'investissement sur ressources internes ont régulièrement baissé entre 2011 et 2013, passant de 507,73 à 477,58 milliards de FCFA. Cette tendance s'explique par une baisse des transferts en capital en 2012 et une baisse des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat en 2013.

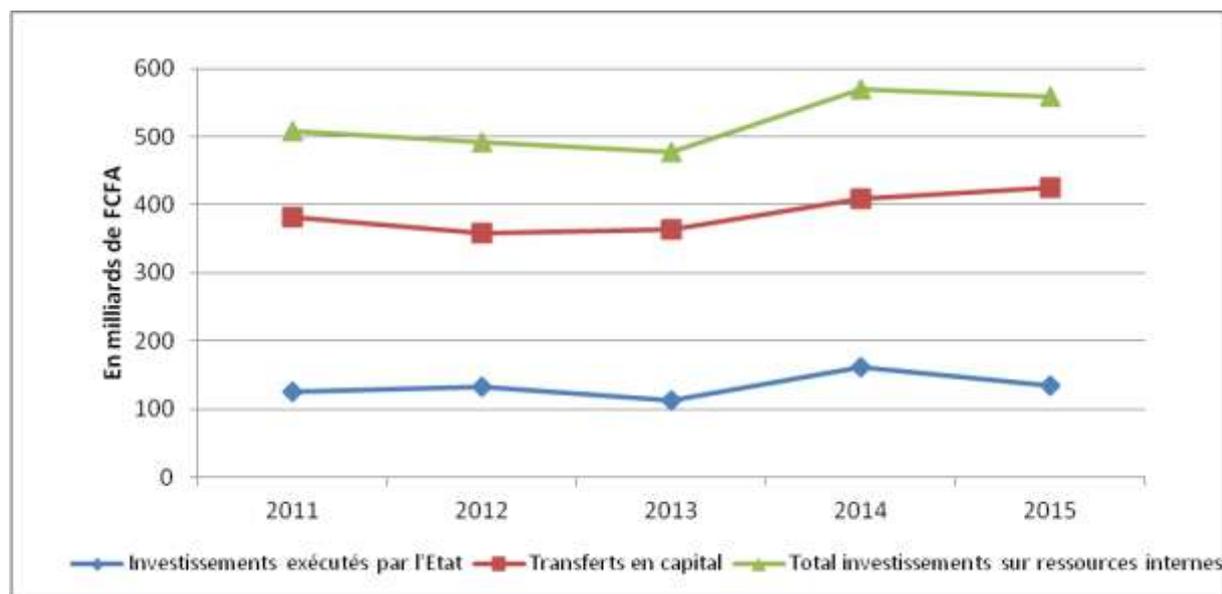
En 2014, ces dépenses ont connu une hausse de 92,54 milliards de FCFA par rapport à la gestion 2013. Cette situation s'explique par une augmentation simultanée des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat et des transferts en capital.

Cependant, elles baissent de nouveau en 2015 pour s'établir à 558,23 milliards de FCFA, soit une diminution de 11,89 milliards de FCFA en valeur absolue et 2,09% en valeur relative.

Cette baisse est due aux investissements exécutés par l'Etat qui sont passés de 161,71 à 134,01 milliards de FCFA, soit une diminution de 27,70 milliards de FCFA, alors qu'au même moment les transferts en capital ont évolué de 408,41 à 424,22 milliards de FCFA, soit une augmentation de 15,81 milliards de FCFA.

Le graphique n°15 ci après présente l'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2011 à 2015.

Graphique n°15: Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2011 à 2015



Durant la période 2011-2015, les investissements sur ressources internes ont alterné hausse et baisse.

Le tableau n°37 ci-dessous donne un aperçu sur l'évolution de la consommation des crédits de paiement de 2011 à 2015.

Tableau n°37 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2011 à 2015

En milliards de FCFA

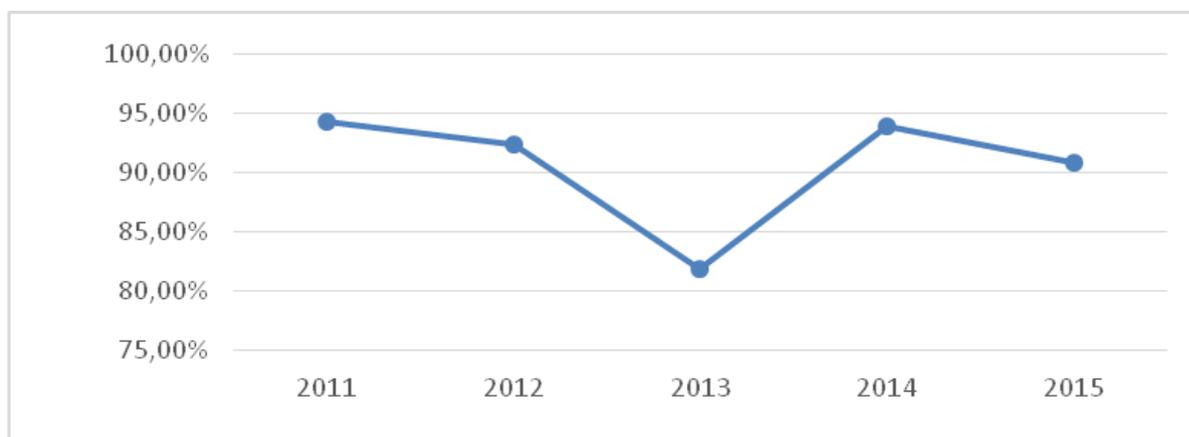
Nature des Opérations	2011	2012	2013	2014	2015
Crédits votés	508,10	504,30	556,80	577,90	587,63
Crédits reportés	21,34	25,39	25,77	28,85	32,93
Modifications de crédits	0	0	0	0	-6,25
Ouverture de crédits	8,73	2,07	0,44	0	0
Crédits de la gestion	538,17	531,76	583,01	606,75	614,31
Crédits consommés	507,73	491,39	477,58	570,12	558,23
Taux de consommation (%)	94,34	92,41	81,92	93,96	90,87

Les crédits de paiement ont connu une évolution contrastée de 2011 à 2015. Ainsi, de 2011 à 2013, ils ont régulièrement baissé avec un taux de consommation passant de 94,34% à

81,92%. De 2013 à 2014, par contre, il est noté une hausse de ce taux de consommation qui s'établit à 93,96%. En 2015, il est enregistré une nouvelle baisse par rapport à la gestion 2014 pour se situer à 90,87%.

Cette évolution est illustrée par le graphique n°16 ci-dessous.

Graphique n°16: Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2011 à 2015



Cette courbe confirme l'évolution contrastée des crédits de paiements de 2011 à 2015. La gestion 2015 a enregistré une baisse par rapport à 2014.

En 2015, le ratio des investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'établirait à 35,22%.

A ce taux, le Sénégal satisferait le taux plancher de 20% fixé par les critères de convergence de l'UEMOA.

Le tableau n°38 ci-dessous retrace l'évolution de ce ratio entre 2011 et 2015

Tableau n°38 : Evolution du ratio investissements publics financés sur ressources internes / recettes fiscales de 2011 à 2015

En milliards de FCFA

Intitulés	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes fiscales	1299,43	1386,77	1362,26	1477,57	1585,12
Investissements sur ressources internes	507,73	491,39	477,58	570,12	558,22
Ratio en %	39,07	35,43	35,06	38,58	35,22

De 2011 à 2013, le ratio investissements publics financés sur ressources internes a constamment baissé. Toutefois, en 2014, il s'est redressé avant de chuter de 3,36 points en 2015 où il s'établit à 35,22%.

F- Récapitulation des dépenses sur ressources internes selon la nature

Les dépenses sur ressources internes, tous titres confondus, sont récapitulées au tableau n°39 ci-dessous.

Tableau n°39 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2015

En milliards de FCFA

Dépenses internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement	Total	Part (%)
Titre 1 : Dette Publique	628,06	0	628,06	25,91
Titre 2 : Personnel	522,74	0	522,74	21,56
Titre 3 : Fonctionnement	362,36	0	362,36	14,95
Titre 4 : Autres transferts courants	352,89	0	352,89	14,56
Titre 5 : Inves. exéc. par l'Etat		134,01	134,01	5,53
Titre 6 : Transfert en capital		424,22	424,22	17,50
Total	1 866,05	558,23	2 424,28	100
Part (%)	76,97	23,03	100	

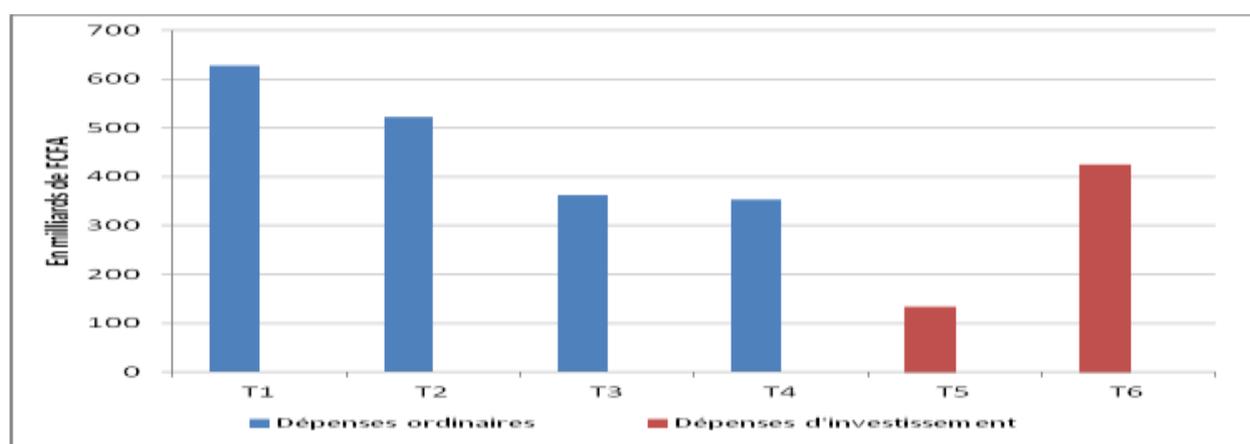
Les dépenses ordinaires et les dépenses en capital représentent respectivement 76,97% et 23,03% du total des dépenses sur ressources internes.

Concernant les dépenses ordinaires, la dette publique absorbe la part la plus importante des dépenses sur ressources internes avec 25,91%, suivi des dépenses de personnel avec 21,56%, des dépenses de fonctionnement avec 14,95%, et des autres transferts courants avec 14,56%.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 558,23 milliards de FCFA sont constituées de dépenses exécutées par l'Etat pour 134,01 milliards de FCFA et de transferts en capital pour 424,22 milliards de FCFA, soit des parts respectives de 5,53% et 17,50% du total des dépenses sur ressources internes.

Le graphique n°17 ci-dessous illustre la répartition des dépenses sur ressources internes selon la nature.

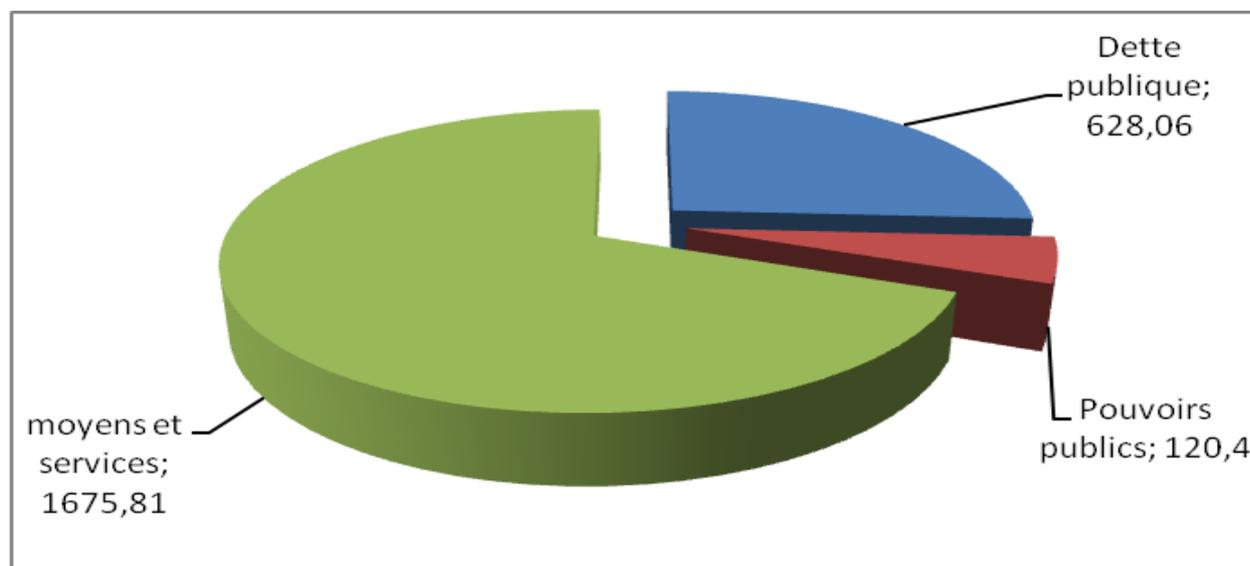
Graphique n°17 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2015



2.2.1.2. Dépenses sur ressources internes selon la destination

Les dépenses sur ressources internes d'un montant de 2424,27 milliards de FCFA se répartissent, selon la destination, entre les charges de la dette publique pour 628,06 milliards de FCFA, les pouvoirs publics pour 120,40 milliards de FCFA et les moyens de services pour 1675,81 milliards de FCFA. Cette répartition est illustrée par le graphique n°18 ci-dessous.

Graphique n°18 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination



L'analyse des dépenses des ministères est effectuée sous la réserve des changements institutionnels pouvant induire des éclatements, des regroupements et des suppressions de départements et, par voie de conséquence, des crédits concernés.

A- Dette publique

Les paiements effectués en 2015 au titre du service de la dette publique s'établissent à 628,06 milliards de FCFA. L'exécution de la dette publique a été présentée à l'examen des dépenses par titre.

B- Pouvoirs Publics

B₁ - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des pouvoirs publics en 2015 sont de 80,75 milliards de FCFA pour des crédits de la gestion de 79,86 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 101,11%.

Le tableau n°40 suivant retrace l'évolution de ces dépenses entre 2013 et 2015.

Tableau n°40 : Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics de 2013 à 2015*En milliards de FCFA*

Pouvoirs publics	2013		2014		2015		Evolution (%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	2014-2013	2015-2014
Présidence de la République	40,75	40,48	35,82	38,22	50,19	51,02	-5,58	33,49
Assemblée nationale	15,89	15,91	16,17	15,18	14,63	14,63	-4,59	-3,62
CENA	2,45	2,45	3,1	3,1	2,21	2,21	26,53	-28,71
Conseil Econ., social et environnemental	1,68	1,68	4,63	4,64	8,85	8,89	176,19	91,59
Conseil Const.	0,29	0,34	0,34	0,32	0,36	0,29	-5,88	-9,38
Cour suprême	1,72	1,63	1,74	1,71	1,68	1,81	4,91	5,85
Cour des Comptes	1,02	0,93	2,16	2,2	1,94	1,90	136,56	-13,64
Total Pouvoirs publics	63,80	63,42	63,96	65,37	79,86	80,75	3,07	23,53

Les dépenses ordinaires des Pouvoirs publics ont enregistré une hausse de 3,07% entre 2013 et 2014, passant de 63,42 à 65,37 milliards de FCFA. En 2015, la hausse s'est accentuée avec un taux d'évolution de 23,53% par rapport à la gestion précédente.

Les dépenses de la Présidence de la République ont connu une baisse de 5,58% entre 2013 et 2014 avant d'augmenter pour la gestion 2015 de 33,49% par rapport à la gestion 2014. Celles de l'Assemblée nationale par contre connaissent une baisse sur la période 2013-2015, passant de 15,91 à 14,63 milliards de FCFA, avec un taux d'évolution de -3,62% en 2015.

Le niveau de ces dépenses en 2015 est essentiellement imputable à la Présidence de la République et à l'Assemblée nationale qui totalisent à elles seules 65,65 milliards de FCFA, soit 81,30% du total.

B₂ - Dépenses d'investissement

Avec des crédits sur ressources internes de 39,82 milliards de FCFA, les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics ont été exécutées en 2015 à hauteur de 39,65 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,57%.

Le tableau n°41 ci-dessous retrace l'évolution des dépenses en capital des pouvoirs publics.

Tableau n°41 : Evolution des dépenses en capital des pouvoirs publics de 2013 à 2015*En milliards de FCFA*

Pouvoirs Publics	2013		2014		2015		Evolution (%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	2014-2013	2015-2014
Présidence	44,42	42,49	23,07	22,37	37,80	37,63	-47,35	68,22
Assemblée nationale	0,75	0,66	0,61	0,58	0,53	0,53	-12,12	-8,62
Conseil Economique, social et environnemental	0	0	0,75	0,75	0,50	0,50	Na	-33,33
Conseil constitutionnel	0	0	0,04	0,04	0,04	0,04	Na	00
Cour suprême	0	0	0	0	0,08	0,08	Na	Na
Cour des Comptes	1,71	0,84	0,06	0,06	0,87	0,87	-92,86	1350
Total Pouvoirs publics	46,88	43,99	24,53	23,8	39,82	39,65	-45,90	66,60

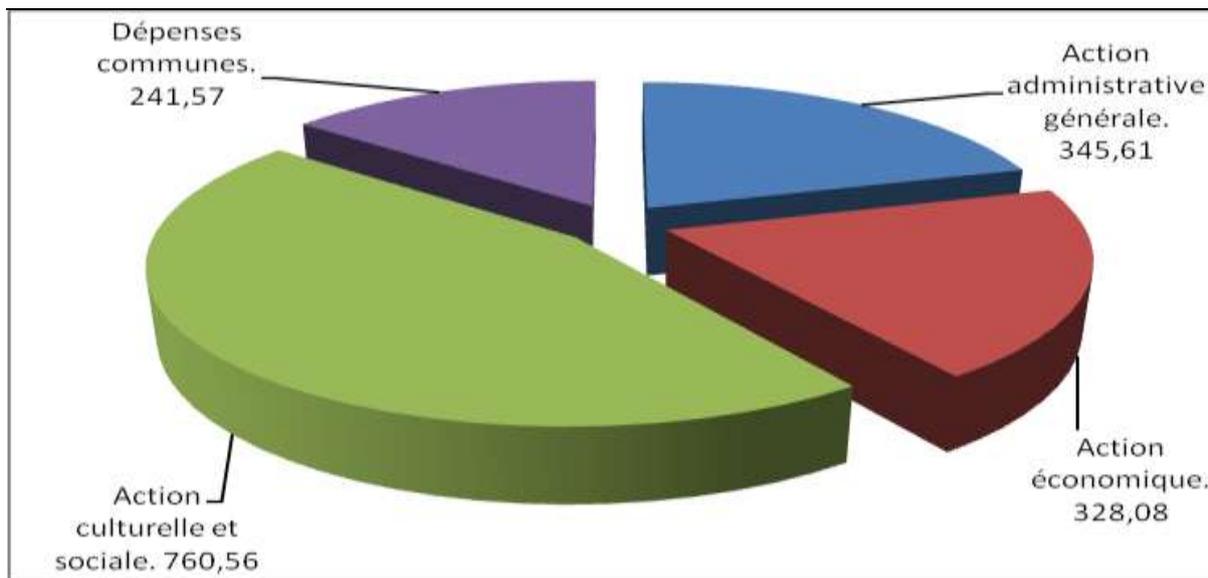
Les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics ont enregistré une baisse de 20,19 milliards de FCFA entre 2013 et 2014 avec un taux d'évolution de -45,90%. Par contre, de 2014 à 2015, il est constaté une hausse de 15,85 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 66,60%. Cette situation s'explique principalement par la hausse des dépenses de la Présidence de la République qui sont passées de 23,37 à 37,63 milliards de FCFA en 2015.

Les autres institutions ayant réalisé des investissements en 2015 sont la Cour des Comptes avec 0,87 milliard de FCFA, l'Assemblée nationale avec 0,53 milliard de FCFA, le Conseil économique, social et environnemental avec 0,50 milliard de FCFA, la Cour suprême avec 0,08 milliard de FCFA et le Conseil constitutionnel avec 0,04 milliard de FCFA.

C- Moyens des services

Les dépenses des moyens des services d'un montant 1 675,82 milliards de FCFA se répartissent selon la destination, entre Action administrative générale, Action économique, Action culturelle et sociale et Dépenses communes pour des montants respectifs de 345,61 milliards de FCFA, 328,08 milliards de FCFA, 760,56 milliards de FCFA et 241,57 milliards de FCFA. Cette répartition est illustrée par le graphique n°19 ci-dessous.

Graphique n°19 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination



C₁ - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des moyens des services se chiffrent en 2015 à 1 157,24 milliards de FCFA pour des crédits de la gestion de 1 172,32 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 97,71%. Elles représentent 62,01% des dépenses ordinaires.

L'évolution de ces dépenses entre 2013 et 2015 est retracée au tableau n°42 ci-après.

Tableau n°42 : Dépenses courantes des moyens des services de 2013 à 2015

En milliards de FCFA

MOYENS DES SERVICES	2013		2014		2015		Evolution dépenses 15/14 (%)	Part dépenses 2015 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	216,01	221,35	217,10	233,43	242,92	235,99	1,10	20,39
Action économique	59,48	55,00	56,54	57,88	81,73	80,85	39,68	6,99
Action culturelle et sociale	586,92	576,13	606,35	613,30	618,48	598,83	-2,36	51,75
Dépenses communes	251,95	199,65	228,46	191,28	229,19	241,57	26,29	20,87
Total	1 114,36	1 052,13	1 108,45	1 095,89	1 172,32	1 157,24	5,60	100

Les dépenses courantes des moyens de services se répartissent par ordre d'importance, entre les ministères de l'Action culturelle et sociale pour 51,75%, les dépenses communes pour 20,87%, les ministères de l'Action Administration générale pour 20,39%, et les ministères de l'Action économique pour 6,99%.

Par rapport à 2014 où elles s'établissaient à 1 095,89 milliards de FCFA, les dépenses courantes des moyens de services ont enregistré une hausse de 61,35 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 5,60% en valeur relative.

- **Action administration générale**

Les dépenses des ministères de l'Action Administration générale sont passées de 233,43 milliards de FCFA en 2014 à 235,99 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse 2,56 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 1,10% en valeur relative. Cette hausse est essentiellement imputable au ministère des Forces armées et à celui du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions dont les dépenses sont passées respectivement de 105,88 à 116,40 milliards de FCFA et de 0,34 à 1,39 milliard de FCFA, soit des taux d'évolution respectifs de 9,94% et 308,82%.

Le ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs et du Renouveau du service public, le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ont enregistré des baisses respectives de 40,69%, 19,12% et 3,59%.

L'évolution de ces dépenses entre 2013 et 2015 est retracée dans le tableau n°43 ci-dessous.

Tableau n°43 : Dépenses courantes de l'Action Administration générale de 2013 à 2015*En milliards de FCFA*

Administration générale	2013		2014		2015		Evolution dépenses 2015/2014 (%)	Part dépenses 2015 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
30 Primature	10,07	10,50	9,54	10,94	10,03	11,17	2,10	4,73
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	44,09	47,13	37,71	39,75	49,83	32,15	-19,12	13,62
32 Ministère des Forces armées	98,10	102,16	96,79	105,88	105,19	116,40	9,94	49,33
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	37,29	34,07	45,40	50,12	48,94	48,32	-3,59	20,48
34 Ministère de la Justice	23,97	22,44	24,87	23,96	25,42	24,57	2,55	10,41
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	2,49	5,05	1,37	2,04	1,23	1,21	-40,69	0,51
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	-	-	0,96	0,34	1,52	1,39	308,82	0,59
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et prom bonne gouv	-	-	0,46	0,40	0,77	0,77	92,50	0,33
Total Administration générale	216,01	221,35	217,10	233,43	242,92	235,99	1,10	100

Pour la gestion 2015, le ministère des Forces armées, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et le ministère de la Justice ont exécutés les parts les plus importantes des dépenses courantes de l'Action administration générale avec respectivement 49,33%, 20,48%, 13,62% et 10,41%.

- **Action économique**

Avec des crédits de la gestion d'un montant de 81,73 milliards de FCFA, les dépenses effectives des ministères de l'Action économique s'élèvent à 80,85 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,92%. Par rapport à la gestion 2014, ces dépenses ont augmenté de 22,97 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 39,68% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2013 et 2015 est retracée dans le tableau n°44 ci-dessous.

Tableau n°44 : Dépenses courantes de l'Action économique de 2013 à 2015*En milliards de FCFA*

Action économique	2013		2014		2015		Evolution dépenses 15/14 (%)	Part dépenses 2015 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	2,05	1,65	1,67	1,60	3,01	2,35	46,87	2,91
41 Ministère Infrast, Transp terrestre et du Désenclavement	1,23	1,26	0,81	0,94	1,07	1,22	29,79	1,51
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	9,53	9,70	9,50	10,23	23,61	23,37	128,45	28,91
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	30,43	28,06	29,66	30,40	35,96	36,05	18,59	44,59
44 Ministère de l'Energie et du	4,55	3,86	7,14	7,36	6,05	6,00	-18,48	7,42

Action économique	2013		2014		2015		Evolution dépenses 15/14 (%)	Part dépenses 2015 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Développement enrg renouv								
45 Ministère du Commerce, du Sect inf, de la Cons, prom ppts loc et PME	4,03	3,72	3,09	2,96	3,54	3,45	16,55	4,27
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	1,62	1,72	1,70	1,49	1,74	1,66	11,41	2,05
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	0,40	0,55	1,35	1,44	1,71	1,79	24,31	2,21
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	5,64	4,48	1,62	1,46	5,05	4,96	239,73	6,13
Total	59,48	55,00	56,54	57,88	81,73	80,85	39,68	100

Les parts les plus importantes des dépenses de l'Action économique reviennent au ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 44,59%, et au ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural pour 28,91%, soit respectivement 36,05 milliards de FCFA et 23,37 milliards de FCFA.

Les sections de l'Action économique qui ont le plus augmenté, entre 2014 et 2015, sont le ministère du Tourisme et des Transports aériens, le ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural et le ministère de la Pêche et de l'Economie maritime avec respectivement 239,73%, 128,45% et 46,87%.

Seul le ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables a connu une baisse de 18,48% pour la gestion 2015.

- **Action culturelle et sociale**

Les dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale s'élèvent à 598,83 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 96,82% par rapport aux crédits de la gestion qui sont de 618,48 milliards de FCFA. Comparées à 2014, ces dépenses sont en diminution de 14,47 milliards de FCFA en valeur absolue et de 2,36% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses, entre 2013 et 2015, est retracée dans le tableau n°45 ci-dessous.

Tableau n°45 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2013 à 2015

En milliards de FCFA

Action culturelle et sociale	2013		2014		2015		Evolution dép 15/14 (%)	Part dép. 2015 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
50 Ministère de l'Education nationale	321,75	330,46	320,69	337,13	341,22	333,87	-0,97	55,75
52 Ministère des Sports	4,53	3,64	6,36	4,21	6,86	6,76	60,57	1,13
53 Ministère de la Culture et de la Communication	4,89	4,75	4,73	4,82	10,57	10,51	118,05	1,76
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	74,16	69,40	79,05	75,41	80,13	75,91	0,66	12,68
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	2,87	2,90	3,25	3,13	3,41	3,43	9,58	0,57
56 Ministère de l'Environnement et du	8,46	7,50	7,92	8,06	8,27	8,38	3,97	1,40

Action culturelle et sociale	2013		2014		2015		Evolution dép 15/14 (%)	Part dép. 2015 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Développement durable								
58 Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance	3,51	3,39	2,84	3,04	2,89	2,88	-5,26	0,48
59 Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat	17,37	13,00	15,24	12,73	16,32	16,01	25,77	2,67
61 Ministère du Plan	0,45	0,28	2,33	2,46	0,00	0,00	-100	0
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	2,60	2,34	2,39	2,03	2,98	2,89	42,36	0,48
63 Ministère des postes et des télécom	1,90	1,64	1,48	1,29	0,52	0,54	-58,14	0,09
65 Ministère de la gouvernance locale, du dev et de l'aménagement du territoire	20,41	19,54	21,98	21,34	24,95	24,80	16,21	4,14
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	1,34	1,00	1,48	1,09	2,33	2,23	104,59	0,37
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	120,87	114,80	133,32	133,45	112,31	104,84	-21,44	17,51
80 Ministère de la Promotion de la bonne Gouv et des relations avec les Institutions	0,18	0,07	0,14	0,14	0	0	-100	0
81 Ministère Restructuration des zones inondables	0,17	0,08	0,19	0,04	0	0	-100	0
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	1,46	1,34	2,96	2,93	5,74	5,77	96,93	0,96
Total	586,92	576,13	606,35	613,30	618,48	598,83	-2,36	100

Avec un total de 598,83 milliards de FCFA, les dépenses de l'Action culturelle et sociale représentent 51,74% des dépenses courantes. Le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Santé et de l'Action sociale ont enregistré les réalisations les plus importantes avec des parts respectives de 55,75%, 17,51% et 12,68%, soit 333,87 milliards de FCFA, 104,84 milliards de FCFA et 75,91 milliards de FCFA.

Les dépenses courantes qui ont connu les plus fortes hausses concernent le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le ministère de la Promotion des investissements, du Partenariat et du Développement des télé-services de l'Etat avec des taux respectifs de 118,05%, 104,59% et 96,93%, soit 5,69 milliards de FCFA, 1,14 milliards de FCFA et 2,84 milliards de FCFA.

En revanche, le ministère du Plan, le ministère de la Promotion de la Bonne gouvernance et des Relations avec les Institutions et le ministère de la Restructuration des zones inondables n'ont pas exécuté de dépenses courantes en 2015.

- **Dépenses communes**

Pour des prévisions d'un montant de 229,19 milliards de FCFA, les réalisations de dépenses communes s'élèvent à 241,57 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 105,40%.

Le tableau n°46 ci-dessous donne la répartition des dépenses communes par nature de 2013 à 2015.

Tableau n°46 : Répartition des dépenses communes par nature de 2013 à 2015

En milliards de FCFA

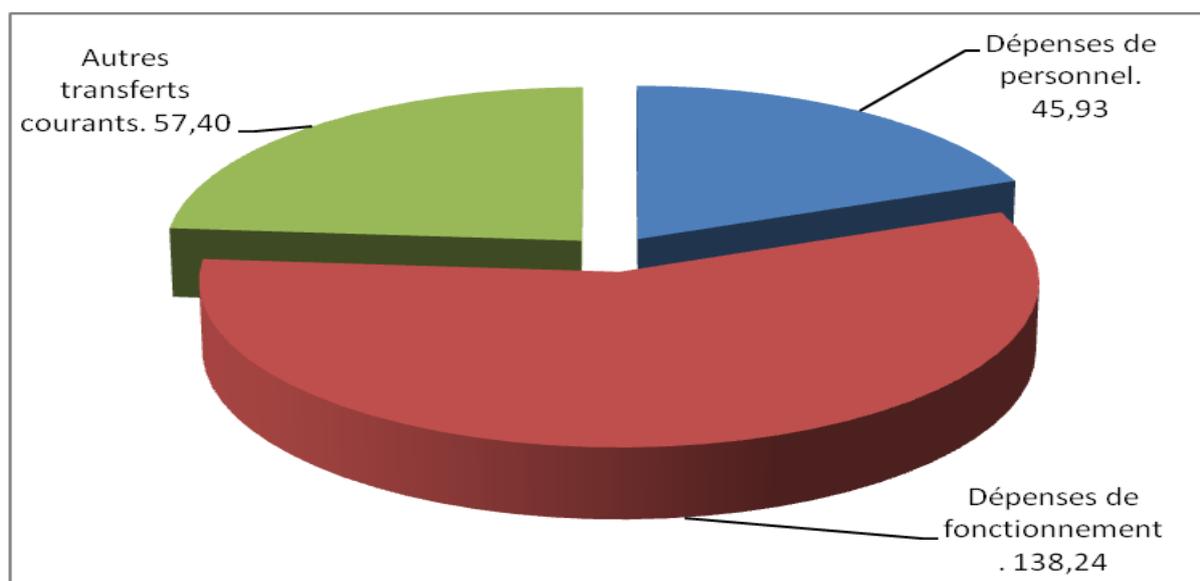
Dépenses communes hors dotation	2013		2014		2015		Evolu- tion 15/14 (%)	Part en 2015 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Titre 2 : Personnel	49,88	22,06	49,77	20,93	45,02	45,93	119,45	19,01
Titre 3 : Fonctionnement	89,55	79,04	95,08	89,92	117,33	138,24	53,74	57,23
Titre 4 : Autres transferts courants	112,52	98,55	83,61	80,43	66,84	57,40	-28,63	23,76
Total	251,95	199,65	228,46	191,28	229,19	241,57	26,29	100

Entre 2014 et 2015, les dépenses communes ont connu une augmentation de 50,29 milliards de FCFA, soit 26,29% en valeur relative. Cette hausse est imputable aux dépenses de personnel et aux dépenses de fonctionnement qui ont augmenté respectivement de 119,45% et 53,74%. En revanche, les autres transferts courants ont enregistré une baisse de 28,63%.

Les dépenses de fonctionnement représentent la part la plus importante des dépenses communes avec 57,23%. Les autres transferts courants et les dépenses de personnel représentent respectivement 23,76% et 19,01% de ces dépenses.

Cette répartition est illustrée par le graphique n°20 ci après.

Graphique n°20 : Répartition des dépenses communes par nature



C₂ - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sur ressources internes des moyens de services s'élèvent à 518,58 milliards de FCFA en 2015 contre 546,31 milliards de FCFA en 2014. Pour des crédits d'un montant de 574,50 milliards de FCFA, le taux d'exécution s'établit à 90,26% contre 93,83% en 2014.

Le tableau n°47 ci-après retrace la situation des dépenses d'investissement des moyens des services de 2013 à 2015.

Tableau n°47 : Dépenses d'investissement des moyens des services en 2015

En milliards de FCFA

Moyens des services	2013		2014		2015		Evolution dépenses 2015/2014 (%)	Part dépens 2015 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	78,40	60,10	82,61	72,36	121,33	109,62	51,49	21,14
Action économique	268,40	229,31	259,77	258,56	270,53	247,23	-4,38	47,67
Action culturelle et sociale	189,32	144,17	239,84	215,39	182,35	161,73	-24,91	31,19
Dépenses communes	-	-	-	-	0,29	-	Na	0,00
Total	536,12	433,58	582,22	546,31	574,50	518,58	-5,08	100

Dans la répartition des dépenses effectives, l'Action économique représente 47,67%, l'Action culturelle et sociale 31,19% et de l'Action Administration générale 21,14%

- **Action administration générale**

Les crédits de la gestion des dépenses d'investissement de l'Action administration générale, d'un montant de 121,33 milliards de FCFA, ont été exécutés à hauteur de 109,62 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 90,35%.

L'évolution de ces dépenses entre 2013 et 2015 est indiquée au tableau n°48 qui suit.

Tableau n°48 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action administration générale de 2013 à 2015

En milliards de FCFA

Sections	2013		2014		2015		Taux d'exécution en 2015 (%)	Evolution 2015-2014 (%)	Part en 2015 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
30 Primature	13,46	13,06	15,88	13,88	43,27	43,27	100	211,74	39,47
31 Min Aff étr. et sénégalais ext.	6,32	1,67	5,71	2,98	5,52	3,34	60,51	12,08	3,05
32 Min Forces armées	31,97	27,88	36,26	33,37	46,23	44,03	95,24	31,94	40,17
33 Min de l'Intérieur et sécurité pub.	21,19	13,18	19,2	17,08	22,77	15,57	68,38	-8,84	14,20
34 Min de la Justice	4,32	3,29	2,71	2,53	2,21	2,09	94,57	-17,39	1,91
35 Min Fonct. publ. De la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub.	1,14	1,02	1,59	1,32	0,34	0,34	100	-74,24	0,31
37 Min Travail, dialog. Soc, org. prof. Et relat. Avec inst.	-	-	0,44	0,39	0,48	0,47	97,92	20,51	0,43
38 Min int. Afr. Nepad et promo. Bonne gouv.	-	-	0,82	0,81	0,51	0,51	100	-37,04	0,46
Total Action administration générale	78,4	60,1	82,61	72,36	121,33	109,62	90,35	51,49	100

De 2013 à 2015, les dépenses d'investissement de l'Action Administration générale ont progressivement augmenté passant de 60,10 milliards de FCFA à 109,62 milliards de FCFA. Entre 2014 et 2015, la hausse est de 37,26 milliards de FCFA.

L'essentiel de ces dépenses d'investissement est exécuté par le ministère des Forces armées pour un montant de 44,03 milliards de FCFA, représentant 40,17%. Suivent la Primature pour un montant de 43,27 milliards de FCA et le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour un montant de 15,57 milliards de FCFA, représentant respectivement 39,47% et 14,20%.

Les ministères ayant les plus faibles parts des dépenses d'investissement de l'Action administrative sont le ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs et du Renouveau du Service Public, le ministère du Travail, du Dialogue social, des organisations professionnelles et des Relations avec les assemblées et le ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la bonne Gouvernance avec respectivement 0,34 milliard de FCFA, 0,47 milliard de FCFA et 0,51 milliard de FCFA, soit 0,31%, 0,43% et 0,46%.

Par rapport à 2014, les dépenses d'investissement qui ont significativement évolué à la hausse sont la primature, le ministère des Forces armées et le ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les institutions pour des taux respectifs de 211,74%, 31,94% et 20,51%.

Le ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service Public et le ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la bonne Gouvernance ont connu les baisses les plus significatives avec respectivement 74,24% et 37,04%.

- **Action économique**

Pour des crédits de la gestion d'un montant de 270,53 milliards de FCFA, les dépenses effectives de l'Action économique ont été exécutées pour 247,23 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 91,38%.

L'évolution de ces dépenses, entre 2013 et 2015, est indiquée au tableau n°49 qui suit.

Tableau n°49: Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2013 à 2015*En milliards de FCFA*

Sections	2013		2014		2015		Taux d'exécution 2015 (%)	Evolution 15-14 (%)	Part en 2015 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
40 Min pêche et Eco maritime	6,22	4,76	5,2	5,18	4,36	3,55	81,42	-31,47	1,43
41 Min Infrast. Transp. Terrestre et désencl.	91,82	86,93	53,77	51,26	78,33	69,56	88,80	35,70	28,14
42 Min Agriculture et équipement rural	62,59	58,62	76,4	75,7	50,18	49,59	98,82	-34,49	20,06
43 Min Eco, Fin et plan	77,12	52,18	72,97	79,81	57,50	55,74	96,94	-30,16	22,55
44 Min éner. Et dévop. Energ. Renouv.	16,33	15,96	22,72	20,95	18,32	17,30	94,43	-17,42	7,00
45 Min Commerce, sect. Inf. consomm. Prom. pdts loc. et PME	4,59	3,88	5,86	3,84	7,22	7,18	99,45	86,98	2,90
46 Min renouv.Urbain, Habitat et cadre de vie	8,86	6,5	6,43	6,41	15,92	15,53	97,57	142,28	6,28
47 Min industrie et mines	0,87	0,48	4,99	4,99	19,98	15,93	79,73	219,24	6,44
49 Min Tourisme et transport aérien			11,43	10,42	18,73	12,85	68,61	23,32	5,20
Total Action économique	268,4	229,31	259,77	258,56	270,53	247,23	91,38	-4,38	100,00

Sur la période, les dépenses d'investissement de l'Action économique sont passées de 229,31 milliards de FCFA en 2013 à 258,56 milliards de FCFA en 2014 puis à 247,23 milliards de FCFA en 2015.

Les ministères qui absorbent les parts les plus importantes de ces dépenses d'investissement sont le ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural. Ils réalisent des parts respectives de 28,14%, 22,55% et 20,06%.

Les parts les plus faibles sont celles du ministère de la Pêche et de l'Economie maritime, du ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME et du ministère du Tourisme et des Transports aériens avec des taux respectifs de 1,43%, 2,90% et 5,20%, soit 3,55 milliards de FCFA, 7,18 milliards de FCFA et 12,85 milliards de FCFA.

De 2014 à 2015, les dépenses d'investissement de l'Action économique qui ont significativement évolué à la hausse concernent le ministère de l'Industrie et des Mines, le ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et Cadre de vie et le ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME pour des taux respectifs de 219,24%, 142,28% et 86,98%, soit 10,94 milliards de F CFA, 9,12 milliards de F CFA et 3,34 milliards de F CFA.

Les ministères dont les dépenses ont enregistré les baisses les plus significatives sont le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, le ministère de la Pêche et de l'Economie

maritime et le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 34,49%, 31,47% et 30,16%.

- **Action culturelle et sociale**

Les dépenses en capital de l'Action culturelle et sociale s'établissent à 161,73 milliards de FCFA pour des crédits de la gestion de 182,35 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 88,69%.

L'évolution de ces dépenses, entre 2013 et 2015, est indiquée au tableau n°50 qui suit.

Tableau n°50 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2013 à 2015
En milliards de FCFA

Sections	2013		2014		2015		Taux d'exécution 2015 (%)	Evolution 15/14 (%)	Part en 2015 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
50 Ministère Education nationale	27,11	10,1	22,22	18,08	20,59	19,85	96,41	9,79	12,27
52 Ministère Sports	2,41	1,83	3,8	3,61	2,70	2,60	96,30	-27,98	1,61
53 Ministère Culture et Communication	2,15	1,19	26,6	26,2	4,40	4,25	96,59	-83,78	2,63
54 Ministère Santé et Action sociale	28,67	20,21	25,64	20,88	27,71	21,26	76,72	1,82	13,15
55 Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne	1,25	1,01	3,18	3,17	6,36	6,33	99,53	99,68	3,91
56 Ministère Envir. Et dev. Durable	6,76	5,69	6,26	5,84	5,98	6,44	107,69	10,27	3,98
58 Ministère Femme, Famille et Enfance	9,73	6,87	8,38	8,29	5,24	4,89	93,32	-41,01	3,02
59 Ministère Format. Prof. Apprent. Et Artis.	9,09	5,05	10,1	7,06	9,98	9,26	92,79	31,16	5,73
61 Ministère du Plan	0,74	0,62	2,1	2,09	0,00	0,00	NA	-100	0,00
62 Ministère Elevage et prod animales	6,34	5,63	6,63	6,1	9,07	8,91	98,24	46,07	5,51
63 Ministère postes et telecom	8,46	7	6,2	6,2	0,55	0,48	87,27	-92,26	0,30
65 Ministère Gouv Locale du Dev et Aménag Territoire	19,92	19,38	17,79	9,47	31,65	29,83	94,25	214,99	18,44
68 Ministère Hydraulique et de l'Assainissement	21,25	15,62	27,77	27,26	26,90	22,51	83,68	-17,42	13,92
75 Ministère Enseig. Sup et Rech	16,75	15,49	30,35	28,35	20,99	17,39	82,85	-38,66	10,75
82 Ministère Promo Inves et Partenariat	4,49	4,37	19,17	19,17	10,23	7,73	75,56	-59,68	4,78
Total Action culturelle et sociale	189,32	144,17	239,84	215,39	182,35	161,73	88,69	-24,92	100

De 2013 à 2014, les dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale ont augmenté. Elles passent de 144,17 milliards de FCFA à 215,39 milliards de FCFA. En revanche, de 2014 à 2015, elles ont baissé de 53,67 milliards de FCFA passant de 215,39 milliards de FCFA à 161,72 milliards de FCFA.

Les parts les plus importantes des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale ont été exécutées par le ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le ministère de la Santé et de l'Action sociale avec respectivement 18,44%, 13,92% et 13,15%, soit 29,83 milliards de FCFA, 22,51 milliards de FCFA et 21,26 milliards de FCFA.

Les plus faibles réalisations concernent le ministère des Postes et Télécommunications, le ministère des Sports et le ministère de la Culture et de la Communication avec respectivement

0,30%, 1,61% et 2,63%, soit 0,48 milliard de FCFA, 2,60 milliards de FCFA et 4,25 milliards de FCFA.

Par section, les dépenses d'investissement qui ont le plus significativement augmenté, entre 2014 et 2015, concernent le ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, le ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne et le ministère de l'Elevage et de la Production animale pour respectivement 214,99%, 99,68% et 46,07%, soit 20,36 milliards de FCFA, 3,16 milliards de FCFA et 2,81 milliards de FCFA .

Les sections dont les dépenses ont le plus baissé sont le ministère des Postes et Télécommunication, le ministère de la Culture et de la Communication, et le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance pour respectivement 92,26%, 83,78% et 41,01%, soit 5,73 milliards de FCFA, 21,95 milliards de FCFA et 3,4 milliards de FCFA.

C₃- Comparaison entre dépenses courantes et dépenses d'investissement

En 2015, sur un total des dépenses des moyens de services de 1 675,82 milliards de FCFA, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement exécutées par les ministères s'établissent respectivement à 1 157,24 milliards de FCFA, soit 69,06% et 518,58 milliards de FCFA, soit 30,94%.

La répartition de ces dépenses, en 2015, est indiquée au tableau n°51 qui suit.

Tableau n°51 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des moyens des services sur ressources internes en 2015

En milliards de FCFA

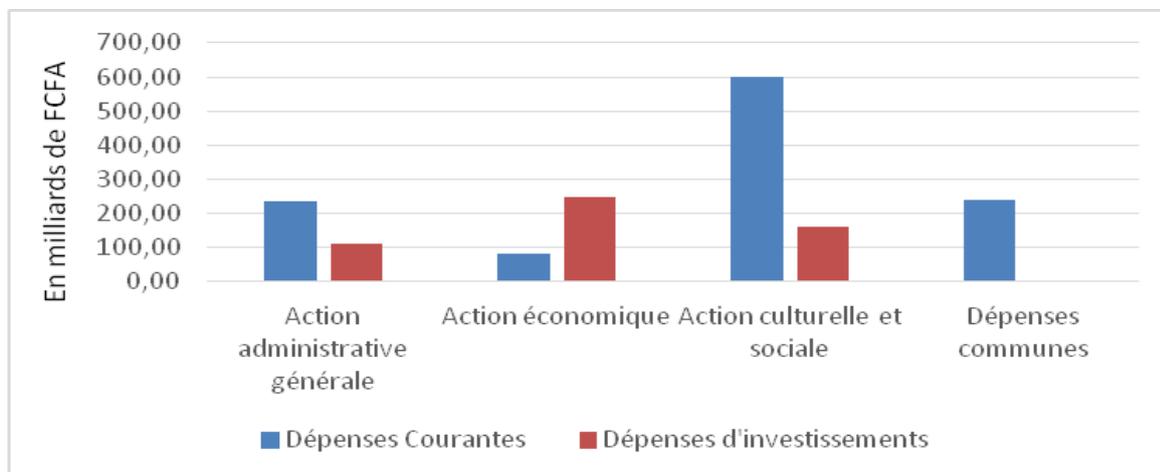
Actions	Dépenses Courantes (A)	Dépenses d'investissement (B)	Total	Part dans le Total en %	
				Courantes (A)	Investissements (B)
Action administrative générale	235,99	109,62	345,61	20,39	21,14
Action économique	80,85	247,23	328,08	6,99	47,67
Action culturelle et sociale	598,83	161,73	760,56	51,75	31,19
Dépenses communes	241,57	0	241,57	20,87	0
Total	1 157,24	518,58	1 675,82	100	100

Les dépenses de l'Action culturelle et sociale totalisent la part la plus importante des dépenses courantes des moyens de services sur ressources internes avec 51,75%. Concernant les dépenses d'investissement, l'Action économique occupe le premier rang avec une part de 47,67%.

La part la plus faible sur le total des dépenses des moyens des services sur ressources internes revient aux dépenses courantes de l'Action économique avec un taux de 6,99%.

La comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement par Action des moyens et services est illustrée au graphique n°21 ci après.

Graphique n°21: Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des moyens des services sur ressources internes en 2015



2.2.2. Dépenses effectives sur ressources externes

Pour 2015, les prévisions de dépenses sur ressources externes sont arrêtées à 405,00 milliards de F CFA et exécutées à hauteur de 397,02 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 98,03%.

Le tableau n°52 qui suit présente les prévisions et réalisations de tirages.

Tableau n°52 : Prévisions et réalisations de tirages par secteur d'activité en 2015

Secteurs	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Primaire	125 009 000 000	104 041 599 439	83,23
Secondaire	72 562 000 000	43 504 659 587	59,96
Tertiaire	100 660 000 000	125 024 423 105	124,20
Quatenaire	106 769 000 000	124 451 686 079	116,56
Total	405 000 000 000	397 022 368 210	98,03

En FCFA

Les investissements financés sur ressources externes sont exécutés à un montant inférieur à celui des prévisions de tirages.

Par secteur, l'exécution à plus de 100% concerne les secteurs tertiaire et quaternaire dont les dépenses sont réalisées à 124,20% et 116,56%. Les secteurs primaire et secondaire enregistrent respectivement des taux d'exécution de 83,23% et 59,96%.

La situation d'exécution des emprunts et subventions est présentée au tableau n°53 ci-dessous.

Tableau n°53 : Prévisions et réalisations de tirage réparties en emprunts et subventions en 2015*En milliards de FCFA*

Libellés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Emprunts	211,00	207,26	98,23
Subventions	194,00	189,76	97,81
Total	405,00	397,02	98,03

Le taux d'exécution global des dépenses d'investissement sur ressources externes de 98,03% est imputable aux emprunts qui sont réalisés à hauteur de 98,23%. Quant aux subventions, elles ont connu un taux d'exécution de 97,81%.

2.2.2.1. Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 397,02 milliards de FCFA dont 207,26 milliards de FCFA d'emprunt et 189,76 milliards de FCFA de subvention se répartissent par secteur comme indiqué au tableau n°54 ci-dessous.

Tableau n°54 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2015*En FCFA*

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Primaire	41 461 805 272	62 579 794 167	104 041 599 439	26,21
Secondaire	37 432 799 324	6 071 860 263	43 504 659 587	10,96
Tertiaire	77 705 974 717	47 318 448 388	125 024 423 105	31,48
Quatenaire	50 662 418 848	73 789 267 231	124 451 686 079	31,35
Total	207 262 998 161	189 759 370 049	397 022 368 210	100

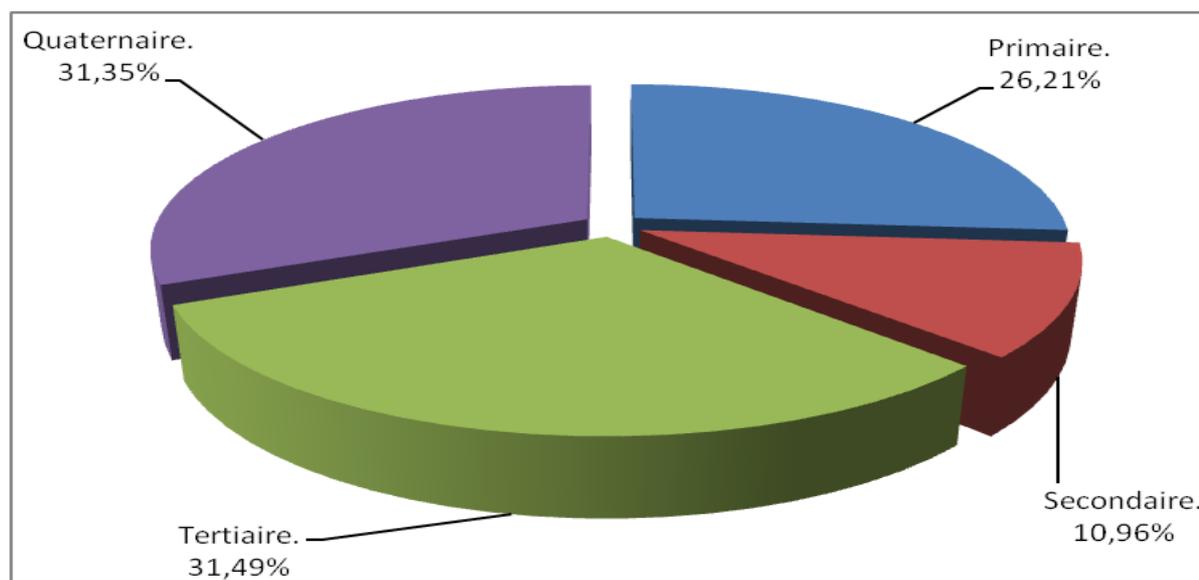
Les tirages pour le compte du secteur tertiaire ont été les plus importants. Ils représentent 31,48% des dépenses sur ressources externes ordonnancées. Le secteur secondaire a la part la plus faible des dépenses d'investissement sur ressources externes avec 10,96%.

Concernant les emprunts, c'est le secteur tertiaire qui totalise les dépenses les plus importantes pour 77,70 milliards de FCFA. Le secteur secondaire réalise les dépenses les plus faibles pour un montant de 37,43 milliards de FCFA.

S'agissant des subventions, le secteur quaternaire réalise les dépenses les plus importantes pour un montant de 73,79 milliards de FCFA. Les dépenses les plus faibles sont celles du secteur secondaire avec un montant de 6,07 milliards de FCFA.

Le graphique n°22 ci après illustre la répartition, par secteur d'activité, des dépenses sur ressources externes.

Graphique n°22 : Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2015



A- Le secteur primaire

Les tirages effectués pour le secteur primaire, en 2015, sont d'un montant de 104,04 milliards de FCFA dont 41,46 milliards de FCFA sur emprunt et 62,58 milliards de FCFA sur subvention. Ils représentent 26,21% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°55 ci-dessous.

Tableau n°55 : Dépenses effectives par activité du secteur primaire

Activités	En FCFA			Part %
	Emprunts	Subventions	Total	
Agriculture	29 617 732 026	55 143 701 028	84 761 433 054	81,47
Elevage	828 173 850	1 182 058 258	2 010 232 108	1,93
Eaux&Forêts	871 858 178	2 180 913 756	3 052 771 934	2,93
Pêche	2 153 830 388	253 492 925	2 407 323 313	2,31
Hydraulique rurale et agricole	7 990 210 830	3 219 600 110	11 209 810 940	10,77
Appui-Renf et A.T.Primaire	-	600 028 090	600 028 090	0,58
Secteur Primaire	41 461 805 272	62 579 794 167	104 041 599 439	100

L'agriculture est le premier sous-secteur bénéficiaire des dépenses effectives sur ressources externes du secteur avec une part de 81,47%. Il est suivi du sous-secteur de l'hydraulique rurale et agricole et du sous-secteur eaux et forêts pour respectivement 10,77% et 2,93%. La part la plus faible concerne les dépenses du sous-secteur de l'Appui, du Renforcement et de l'Assistance technique et primaire pour 0,58%.

B- Le secteur secondaire

Le montant des tirages effectués pour le secteur secondaire, en 2015, est de 43,50 milliards de FCFA dont 37,43 milliards de FCFA sur emprunt et 6,07 milliards de FCFA sur subvention. Ils représentent 10,96% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°56 ci-dessous.

Tableau n°56 : Dépenses effectives par activité du secteur secondaire

En FCFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Industries	398 640 950	808 226 273	120 6867 223	2,77
Energies classiques/renouvelables	37 034 158 374	4 384 022 490	41 418 180 864	95,20
Appui-Renf et A.T.Secondaire	-	879 611 500	879 611 500	2,02
Secteur secondaire	37 432 799 324	6 071 860 263	43 504 659 587	100

Le sous-secteur Energies classiques renouvelables totalise l'essentiel des dépenses du secteur avec 41,42 milliards de FCFA, soit 95,20%.

Les sous-secteurs « Industries » et « Appui renforcement et assistance technique secondaire » enregistrent respectivement 1,21 milliard de FCFA et 0,88 milliard de FCFA, soit 2,77% et 2,02% du total.

C- Le secteur tertiaire

Les dépenses d'investissement du secteur tertiaire s'élèvent à 125,02 milliards de FCFA dont 77,70 milliards de FCFA sur emprunt et 47,32 milliards de FCFA sur subvention. Ces dépenses représentent 31,49% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

Le tableau n°57 ci-dessous présente la répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs.

Tableau n°57 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire

En FCFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Commerce	-	304 550 000	304 550 000	0,24
Tourisme	-	124 052 686	124 052 686	0,10
Transports routiers	77 705 974 717	44 889 845 702	122 595 820 419	98,06
Appui-Renf et A.T.Tertiaire	-	2 000 000 000	2 000 000 000	1,60
Secteur Tertiaire	77 705 974 717	47 318 448 388	125 024 423 105	100

Avec 77,70 milliards de FCFA en emprunt et 44,89 milliards de FCFA en subvention, les investissements du sous-secteur des « Transports routiers » d'un montant de 122,59 milliards

de FCFA représentent la part la plus importante des investissements du secteur tertiaire avec 98,06%.

Le sous-secteur « Appui renforcement et Assistance technique » occupe la deuxième place avec 2 milliards de FCFA, soit 1,60% des dépenses du secteur.

Le sous-secteur Tourisme enregistre la part la plus faible avec 0,10%.

D- Le secteur quaternaire

Des dépenses effectives d'un montant total de 124,45 milliards de FCFA ont été réalisées au profit du secteur quaternaire dont 50,66 milliards sur emprunt et 73,79 milliards de FCFA sur subvention. Ce secteur enregistre 31,35% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

Le tableau n°58 ci-dessous présente la répartition par sous-secteur de ces dépenses.

Tableau n°58 : Dépenses effectives par activité du secteur quaternaire

<i>En FCFA</i>				
Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Hydraulique urbaine-Assainissement	7 950 004 730	1 165 136 256	9 115 140 986	7,32
Culture-Jeunesse et Sport	1 362 249 680	3 000 000 000	4 362 249 680	3,51
Habitat & Urbanisme	2 294 093 876	7 064 754 856	9 358 848 732	7,52
Santé & Nutrition	4 637 498 259	42 748 241 519	47 385 739 778	38,08
Education & Formation	25 110 756 579	14 608 162 873	39 718 919 452	31,92
Développement Social	1 996 059 470	3 415 849 425	5 411 908 895	4,35
Equipements administratifs	6 419 954 445	1 156 403 191	7 576 357 636	6,09
Appui-Renf et A.T.Quaternaire	891 801 809	630 719 111	1 522 520 920	1,22
Secteur Quaternaire	50 662 418 848	73 789 267 231	124 451 686 079	100

Avec des dépenses totales de 47,38 milliards de FCFA, le sous-secteur Santé nutrition a réalisé la part la plus importante des dépenses du secteur quaternaire avec 38,08%. Il est suivi du sous-secteur Education et Formation qui s'élève à 39,72 milliards de FCFA, soit 31,92% des investissements du secteur.

Le sous-secteur qui réalise les investissements les plus faibles est celui de l'Appui renforcement et Assistance technique pour un total de 1,52 milliard de FCFA, soit 1,22% des investissements du secteur.

2.2.2.2. Dépenses d'investissement par bailleur

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 397,02 milliards de FCFA se répartissent par bailleur comme indiqué au tableau n°59 qui suit.

Tableau n°59 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2015*En FCFA*

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
ACDI	-	8 536 142 619	8 536 142 619	2,15
AID	61 575 083 809	13 668 330 544	75 243 414 353	18,95
BDEA	2 862 081 691	-	2 862 081 691	0,72
BELG	-	5 139 634 635	5 139 634 635	1,30
BID	14 386 967 399	-	14 386 967 399	3,62
BOAD	11 361 355 640	-	11 361 355 640	2,86
CFD	17 038 854 030	4 994 285 280	22 033 139 310	5,55
CHINE	62 584 070 112	5 000 000 000	67 584 070 112	17,02
CSUD	1 356 193 400	393 115 000	1 749 308 400	0,44
FAD	18 486 357 745	424 402 410	18 910 760 155	4,76
FED	-	3 460 484 311	3 460 484 311	0,87
FIDA	5 944 887 745	552 642 754	6 497 530 499	1,64
FKDEA	3 404 663 912	-	3 404 663 912	0,86
FND	-	25 764 120	25 764 120	0,01
GTZ	-	3 385 407 505	3 385 407 505	0,85
INDE	5 135 776 900	-	5 135 776 900	1,29
ITAL	1 395 623 530	2 820 280 675	4 215 904 205	1,06
JAPN	-	5 510 049 465	5 510 049 465	1,39
KFW	-	4 887 400 584	4 887 400 584	1,23
LUXE	-	7 386 925 331	7 386 925 331	1,86
MCA	-	74 297 615 264	74 297 615 264	18,71
OPEP	1 731 082 248	-	1 731 082 248	0,44
PNUD	-	1 806 574 052	1 806 574 052	0,46
USAI	-	47 470 315 500	47 470 315 500	11,96
Total	207 262 998 161	189 759 370 049	397 022 368 210	100

Pour la gestion 2015, l'AID est le principal bailleur du Sénégal. Sa part dans le total des dépenses ordonnancées s'élève à 75,24 milliards de FCFA, soit 18,95%. Il est suivi du Millenium Challenge Account (MCA) pour un montant de 74,29 milliards de FCFA, soit 18,71% et de la Chine pour 67,58 milliards de FCFA, soit 17,02%.

2.2.3. Récapitulation générale des dépenses en capital

En 2015, les dépenses d'investissement, toutes sources confondues, s'élèvent à 955,25 milliards de FCFA.

Le tableau n°60 ci-dessous présente la récapitulation générale de ces dépenses en capital.

Tableau n°60 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2015*En milliards de FCFA*

Libellés	Crédit de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Investissements de l'Etat	154,03	134,01	87	14,03
Transferts en capital	460,28	424,22	92,17	44,41
Investissements sur financements extérieurs	405,00	397,02	98,03	41,56
Total	1019,31	955,25	93,72	100

Les investissements sur ressources externes, d'un montant de 397,02 milliards de FCFA, sont exécutés à 98,03%. Les investissements de l'Etat et les transferts en capital, composant les investissements de l'Etat sur ressources internes, s'élèvent respectivement à 134,01 milliards de FCFA et à 424,22 milliards de FCFA, soit des taux d'exécution respectifs de 87% et 92,17%.

Les investissements financés par les partenaires extérieurs représentent 41,56% des dépenses effectives. L'Etat a financé 58,44% du total des investissements dont 14,03% pour ses propres investissements et 44,41% de subventions à d'autres organismes.

La situation générale des investissements, durant la période 2013-2015, en regroupant, les investissements sur ressources internes et les investissements sur ressources externes, se présente comme indiqué au tableau n°61 qui suit.

Tableau n°61 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2013 à 2015

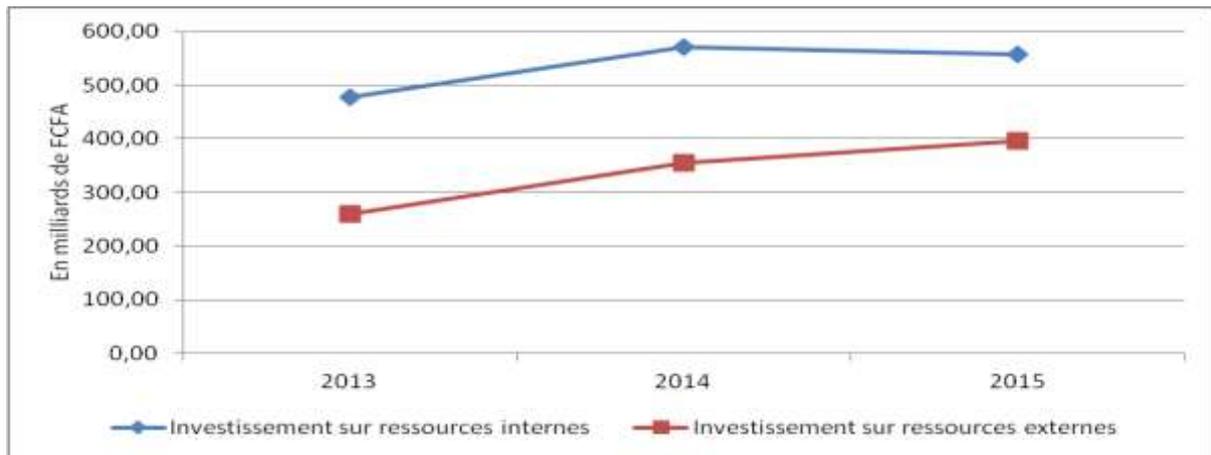
En milliards de FCFA

Nature des crédits	2013	2014	2015	Evolution en (%)	
				2014/2013	2015/2014
Investissement sur ressources internes	477,58	570,12	558,23	19,38	-2,09
Investissement sur ressources externes	260,51	355,42	397,02	36,43	11,70
Total	738,09	925,54	955,25	25,40	3,21

De 2013 à 2015, le montant total des investissements, toutes ressources confondues, a augmenté, passant de 738,09 milliards de FCFA en 2013 à 925,54 milliards de FCFA en 2014 puis à 955,25 milliards de FCFA en 2015. Cette dernière hausse est imputable uniquement aux investissements sur ressources externes qui passent de 355,42 milliards de FCFA à 397,02 milliards de CFA, soit 11,70% en valeur relative et 41,60 milliards de FCFA en valeur absolue.

Le graphique n°23 ci-après illustre l'évolution des crédits de paiements et des tirages.

Graphique n°23 : Evolution des crédits de paiements et des tirages de 2013 à 2015



Ce graphique montre que les crédits de paiements, au même titre que les tirages, ont augmenté, entre 2013 et 2014. Par contre, entre 2014 et 2015, il est constaté une diminution des crédits de paiements, alors que les tirages ont connu une augmentation.

CHAPITRE II : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

En 2015, les catégories de comptes spéciaux du Trésor (CST) qui ont fonctionné sont les comptes d'affectation spéciale, les comptes de commerce, les comptes de prêts, les comptes d'avances et les comptes de garanties et avals.

La loi n°2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances initiale pour 2015 a arrêté les prévisions de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor à 92,25 milliards de FCFA dont 9,35 milliards de FCFA pour la subvention du budget général.

Sur le montant global des prévisions, aucune modification n'a été apportée par la loi de finances rectificative n° 2015-20 du 24 novembre 2015. Cependant, elle a modifié la répartition en portant les ressources affectées à 90,90 milliards de FCFA et la dotation interne à 1,35 milliard de FCFA..

1. Ressources des comptes spéciaux du Trésor

Les recettes des CST prévues à 92,25 milliards de FCFA par la LFR, ont été modifiées par l'arrêté d'ouverture de crédit n°21317 du 18 novembre 2015 pour un montant de 0,04 milliard de FCFA qui les a portées à 92,29 milliards de FCFA. Ce montant est composé de 90,94 milliards de FCFA de ressources affectées et 1,35 milliard de FCFA de subvention représentant respectivement 98,54% et 1,46% des prévisions.

La Cour constate que la subvention destinée au compte de prêt aux particuliers, accordée par la LFI, a été réaffectée par la LFR alors que la situation de ce compte révèle un stock de 25 600 demandes en instance. Ce qui représente un besoin de financement de 127,26 milliards de FCFA justifiant grandement la mobilisation de la subvention dont la nécessité ne fait aucun doute.

Le tableau n° 62 ci-dessous retrace la situation des demandes de prêt.

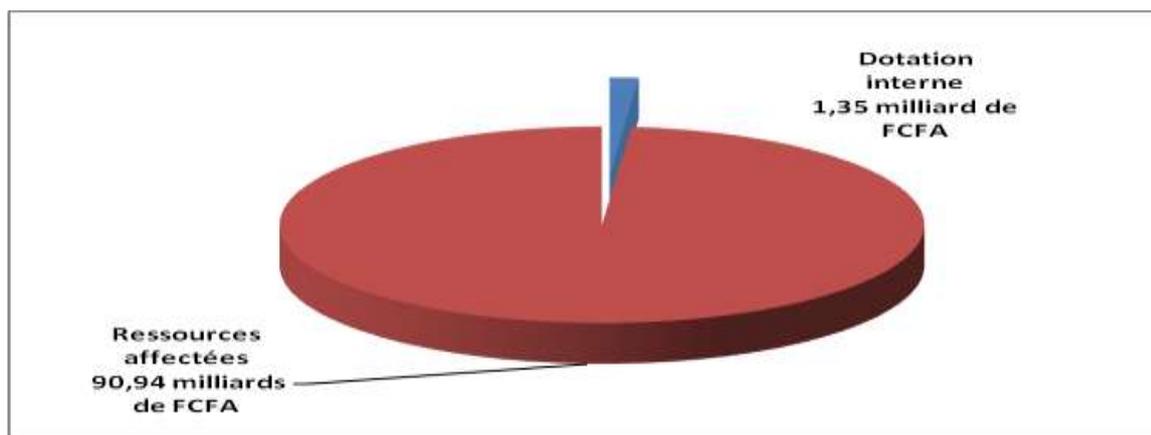
Tableau n°62 : Situation des demandes de prêt

Demandes satisfaites du 1er janvier au 31 décembre 2015	2 253
Mois d'apurement au 31 décembre 2015	Mars 2009
Nombre de demandes en attente de traitement au 31 décembre 2015	25 600
Montant des demandes en attente de traitement au 31 décembre 2015 en francs CFA	127 259 181 307

Source : Direction de la Monnaie et du Crédit/MEFP

La structure des recettes des CST est illustrée par le graphique n°24 ci-dessous :

Graphique n°24 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2015



La comparaison entre les prévisions définitives et les réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°63 suivant :

Tableau n°63 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor en 2015.

En milliards de FCFA

Catégories de comptes	Recettes		Taux d'exécution (%)	Parts en (%)
	Prévisions	Réalisations		
Comptes d'affectation spéciale	69,69	65,98	94,68	87,65
Comptes de commerce	0,15	-	0,00	0,00
Comptes de prêts	17,65	9,30	52,69	12,35
Comptes d'avances	0,80	-	0,00	0,00
Compte de garantie et d'aval	4,00	-	0,00	0,00
Total	92,29	75,28	81,57	100

Prévues à hauteur de 92,29 milliards de FCFA, les recettes ont été exécutées à 75,28 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 81,57%, dégageant ainsi une moins-value de 17,01 milliards de FCFA.

Les recettes des comptes d'affectation spéciale et des comptes de prêts réalisent des moins-values pour des montants respectifs de 3,71 milliards de FCFA et 8,35 milliards de FCFA. Rapportées aux prévisions, elles sont exécutées à des taux respectifs de 94,68% et 52,69%.

Les comptes de commerce, les comptes d'avances et les comptes de garantie et d'aval n'ont connu aucune réalisation.

Avec 65,98 milliards de FCFA, les comptes d'affectation spéciale réalisent 87,65% des recettes des CST. Ils sont suivis des comptes de prêts qui enregistrent 9,30 milliards de FCFA de recettes, soit 12,35%.

- **Les plus-values de recettes**

En 2015, aucune plus-value de recettes n'a été enregistrée pour les CST.

- **Les moins-values de recettes**

Des moins-values sont constatées dans l'exécution de la plupart des CST, comme l'indique le tableau n°64 ci-dessous.

Tableau n°64 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2015

En FCFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Moins-value recettes	Part en (%)
Fonds National de retraite	68 000 000 000	64 592 237 866	- 3 407 762 134	20,04
Frais contrôlés part public	500 000 000	441 650 561	- 58 349 439	0,34
Caisse d'encouragement à la pêche	986 626 457	949 487 631	- 37 138 826	0,22
Fonds de lutte contre l'incendie	200 000 000	643 000	- 199 357 000	1,17
Opérations armées à carc ind et comm	150 000 000	-	- 150 000 000	0,88
Prets collectivités locales	800 000 000	-	- 800 000 000	4,71
Prets à divers organismes	850 000 000	845 199 000	- 4 801 000	0,03
Prets aux particuliers	16 000 000 000	8 453 204 000	- 7 546 796 000	44,38
Avances aux collectivités locales	800 000 000	-	- 800 000 000	4,71
Garantie et avals	4 000 000 000	-	- 4 000 000 000	23,52
Total	92 286 626 457	75 282 422 058	- 17 004 204 399	100,00

Le montant total des moins-values de recettes s'élève à 17 milliards de FCFA. Ces moins-values de recettes concernent, en autres, les comptes « Fonds national de retraite » pour 3,41 milliards de FCFA soit 20,04% et « Prêts aux particuliers » pour 7,55 milliards de FCFA, soit 44,38%.

2. Charges des comptes spéciaux du Trésor

Prévues à 92,29 milliards de FCFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor ont été exécutées à hauteur de 91,59 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,24%.

La comparaison des prévisions aux réalisations des dépenses des comptes spéciaux du Trésor est présentée au tableau n°65 suivant :

Tableau n°65 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor en 2015

En milliards de FCFA

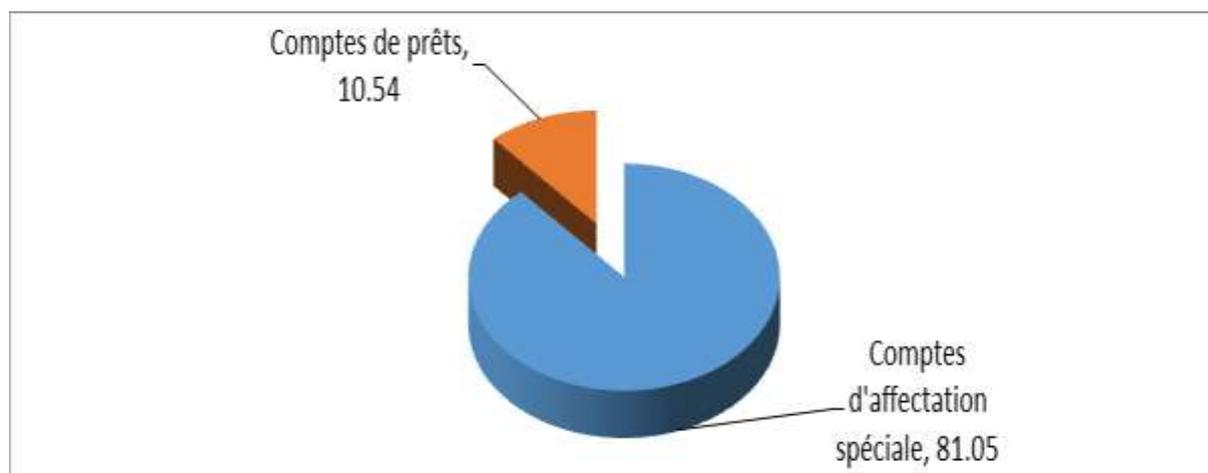
Catégories de comptes	Dépenses			Parts en (%)
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	
Comptes d'affectation spéciale	69,69	81,05	116,30	88,49
Comptes de commerce	0,15	-	0,00	0,00
Comptes de prêts	17,65	10,54	59,72	11,51
Comptes d'avances	0,80	-	0,00	0,00
Garantie et avals	4,00	-	0,00	0,00
Total	92,29	91,59	99,24	100

Seuls les comptes d'affectations spéciales et les comptes de prêts ont été exécutés à hauteur de 116,30% et 59,72%, soit des parts respectives de 88,49% et 11,51%.

Les comptes de commerce, les comptes d'avances et les comptes de garanties et avals n'ont enregistré aucune dépense.

La structure des charges effectives des CST est illustrée par le graphique n°25 qui suit :

Graphique n°25 : Structure des charges effectives des CST en 2015



3. Solde des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les CST ont dégagé un solde débiteur de 16,31 milliards de FCFA résultant des recettes d'un montant de 75,28 milliards de FCFA et des dépenses qui s'élèvent à 91,59 milliards de FCFA.

La situation d'exécution des CST est retracée au tableau n°66 suivant :

Tableau n°66 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2015*En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	65,98	81,05	- 15,07
Comptes de commerce	-	-	-
Comptes de prêts	9,30	10,54	- 1,24
Comptes d'avances	-	-	-
Comptes de Garanties et Avals	-	-	-
Total	75,28	91,59	- 16,31

Le solde global d'exécution des CST de -16,31 milliards de FCFA résulte des soldes débiteurs des comptes d'affectation spéciale pour 15,07 milliards et des comptes de prêts pour 1,24 milliard de FCFA.

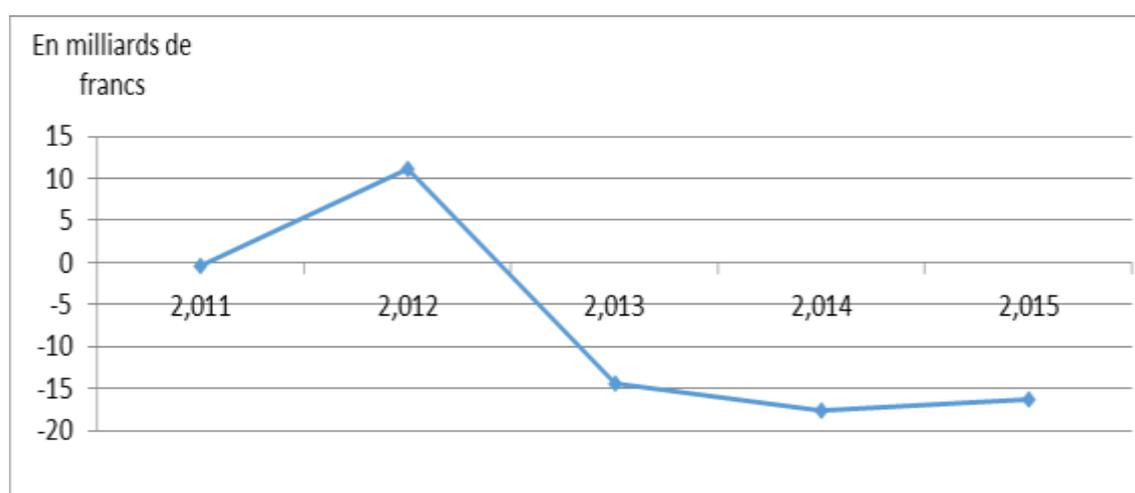
De 2011 à 2015, le solde des CST a évolué ainsi qu'il est indiqué au tableau n°67 qui suit :

Tableau n°67 : évolution des soldes des CST de 2011 à 2015*En milliards de FCFA*

Années	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Recettes	80,42	88,57	71,32	73,63	75,28
Dépenses	80,88	77,42	85,69	91,22	91,59
Soldes CST	-0,46	11,15	-14,37	-17,59	-16,31

De 2011 à 2012, le solde d'exécution des CST a connu une hausse, passant de -0,46 milliard de FCFA à 11,15 milliards de FCFA. Par contre, à partir de 2013, il s'est dégradé pour s'établir à -17,59 milliards de FCFA en 2014 avant de connaître une légère amélioration en 2015 où il s'établit à -16,31 milliards de FCFA.

L'évolution des soldes d'exécution des CST est illustrée par le graphique n°26 suivant :

Graphique n°26 : évolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2011 à 2015

3.1. Comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale ont été exécutés à hauteur de 65,984 milliards de FCFA en recettes et 81,046 milliards de FCFA en dépenses, soit un solde débiteur de 15,062 milliards de FCFA.

Le tableau n°68 qui suit montre la variation des résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale de 2014 à 2015.

Tableau n°68 : exécution des comptes d'affectation spéciale entre 2014 et 2015

En milliards de FCFA

Comptes d'affectation spéciale dont	Recettes			Dépenses			Solde de 2015
	2014	2015	Variation (%)	2014	2015	Variation (%)	
Fonds National de retraite	64,240	64,592	0,55	74,670	79,850	6,94	- 15,258
Frais de contrôle des entreprises pub	0,428	0,442	3,27	0,290	0,405	39,66	0,037
Caisse d'encouragement à la pêche	0,841	0,949	12,84	0,841	0,791	-5,95	0,158
Fonds de lutte c/ incendies	0,058	0,001	-98,28	0,058	0,000	-100	0,001
Total	65,567	65,984	0,64	75,859	81,046	6,84	-15,062

En 2015, le solde des comptes d'affectation spéciale s'est dégradé de 4,77 milliards de FCFA par rapport à 2014 où il s'établissait à -10,292 milliards de FCFA.

Cette dégradation s'explique par une variation plus importante des dépenses par rapport aux recettes. Cette variation est de 0,64% pour les recettes et de 6,84% pour les dépenses.

3.1.1. Le Fonds national de retraite (FNR)

Les ressources et les charges du FNR ont été prévues pour 68 milliards de FCFA. A l'exécution, ce compte a réalisé des recettes d'un montant de 64,59 milliards de FCFA et des dépenses de 79,85 milliards de FCFA, soit un solde débiteur de 15,26 milliards de FCFA.

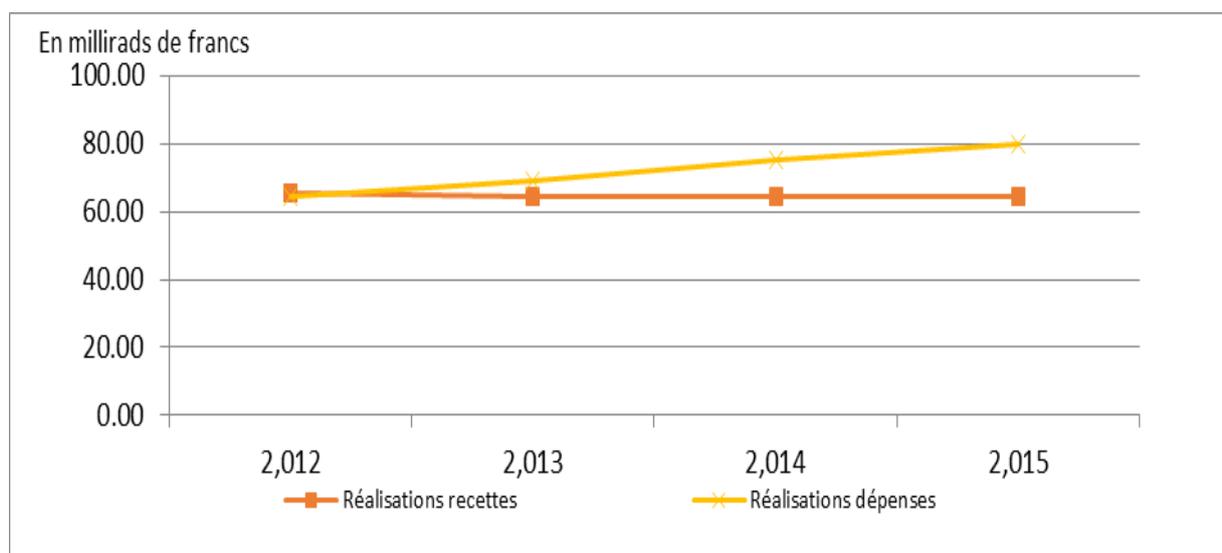
L'évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR est illustrée par le tableau n°69 et le graphique n°27 suivants :

Tableau n°69 : évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2012 à 2015

En milliards de FCFA

FNR	2 012	2 013	2 014	2 015	Évolution (2014/2013) en (%)	Évolution (2015/2014) en (%)
Recettes	65,54	64,5	64,24	64,59	-0,40%	0,54%
Dépenses	64,62	68,84	74,67	79,85	8,47%	6,94%
Soldes	0,92	-4,34	-10,43	-15,26	140,32%	46,31%

Graphique n°27 : évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2012 à 2015



En 2012, les dépenses et les recettes du FNR sont sensiblement égales. En revanche, entre 2013 et 2014, la progression des dépenses est beaucoup plus importante que celle des recettes. Cette tendance a continué jusqu'en 2015.

Exceptée la gestion 2012 où il était créditeur de 0,92 milliard de FCFA, le solde du FNR est débiteur sur la période de 2013 à 2015, passant de 4,34 milliards de FCFA à 15,26 milliards de FCFA.

L'évolution du solde du FNR de 2012 à 2015 est présentée au tableau n°70 ci-après.

Tableau n°70 : Dégradation du solde du FNR de 2012 à 2015

Année	En milliards de FCFA			
	2 012	2 013	2 014	2 015
Soldes	0,92	-4,34	-10,82	-15,26
Dégradation (n-n-1)	na	-5,26	-6,48	-4,44
Dégradation moyenne	-5,39			

Durant la période 2012 à 2015, le solde du FNR s'est dégradé en moyenne de **5,39** milliards de FCFA par an.

Le graphique n°28 ci-dessous illustre cette évolution du solde du FNR de 2012 à 2015.

Graphique n°28 : Évolution du solde du FNR de 2012 à 2015



La courbe montre la dégradation progressive du solde du FNR. Ce qui rend nécessaire la mise en œuvre de mesures de redressement afin de préserver les réserves du Fonds.

Selon le MEFP, le déficit du FNR s'explique par les facteurs ci-après :

- **détérioration du rapport démographique** : le nombre de pensionnés croît plus vite que celui des cotisants. En effet, le nombre de cotisants est passé de 52 188 agents en 2002 à 80 706 agents en 2015, soit un accroissement de 53% alors que les pensionnés ont augmenté de 69% au cours de la même période ;
- **alourdissement des charges** : par suite de l'accroissement du nombre de pensionnés et des augmentations de pensions, le montant des allocations servies s'est considérablement accru. En effet, les dépenses sont ainsi passées de 31,7 milliards en 2002 à 79,9 milliards en 2015, soit un accroissement de 48,2 milliards en valeur absolue et 152% en valeur relative ;
- **tassement des recettes** : pendant cette période (2002-2015), les recettes sont passées de 35,4 milliards à 64,6 milliards, soit un accroissement de 29 milliards en valeur absolue, et 81,9% en valeur relative ;

Pour résorber le déficit du FNR et améliorer les pensions de retraite, le MEFP avance que les principaux axes de réforme proposés sont les suivants :

- **réformes paramétriques** : (i) relèvement du taux de cotisation (ii) définition d'une politique de recrutement de nouveaux fonctionnaires et de militaires ; (iii) placement des réserves ;
- **réformes institutionnelles** : création d'un nouveau cadre juridique pour donner au régime un statut qui lui permette d'avoir plus d'autonomie de gestion administrative et financière. Il pourrait être créé une caisse de retraite gérée par un établissement public possédant un patrimoine et habilité à fructifier ses réserves, notamment par des placements et des prises de participation ;

- *institution d'un régime complémentaire obligatoire dont les modalités de gestion sont à définir, en vue d'améliorer le pouvoir d'achat des retraités du FNR.*

3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale

Avec des recettes totales d'un montant de 1,39 milliard de FCFA contre des dépenses totales de 1,20 milliard de FCFA, le solde global des autres comptes d'affectation spéciale est débiteur de 0,19 milliard de FCFA.

Il convient de signaler que les comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques » et « Caisse d'encouragement à la pêche » dont les soldes sont créditeurs respectivement de 0,04 milliard de FCFA et 0,16 milliard de FCFA et le compte « Fonds de lutte contre l'incendie » dont le solde est nul, n'ont pas pu atténuer l'incidence négative du solde du FNR sur le solde global des comptes d'affectation spéciale qui est débiteur.

3.2. Autres comptes spéciaux du Trésor

Exécutés à hauteur de 9,30 milliards de FCFA en recettes et 10,54 milliards de FCFA en dépenses, les autres comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde débiteur de 1,24 milliard de FCFA.

La situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor est retracée dans le tableau n°71 suivant :

Tableau n°71 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2015

En milliards de FCFA

Catégories de comptes	Recettes			Dépenses			Solde 2015
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	
Comptes de commerce	0,15	-	0,00	0,15	-	0,00	-
Comptes de prêts	17,65	9,30	52,69	17,65	10,54	59,72	-1,24
Comptes d'avances	0,80	-	0,00	0,80	-	0,00	-
Comptes de garantie et d'aval	4,00	-	0,00	4,00	-	0,00	-
Total	22,6	9,3	41,15	18,6	10,54	56,67	- 1,24

3.2.1. Les comptes de commerce

En 2015, parmi les comptes de commerce, seul le compte « opérations à caractère industriel et commercial des armées » a enregistré des prévisions pour un montant de 0,15 milliard de FCFA en recettes et en dépenses. Cependant, aucune réalisation n'a été effectuée.

3.2.2. Les comptes de prêts

Les recettes et les dépenses des comptes de prêts s'élèvent respectivement à 9,30 milliards de FCFA et 10,54 milliards de FCFA, d'où un solde débiteur de 1,24 milliard de FCFA.

Dans cette catégorie de comptes, les comptes « prêts aux particuliers » et « Prêts à divers organismes » ont enregistré respectivement des recettes d'un montant de 8 453 204 000 FCFA et 845 199 000 FCFA pour des dépenses de 9 700 202 983 FCFA et 845 198 330 FCFA. Ils ont dégagé respectivement un solde débiteur de 1 246 998 983 FCFA et un solde créditeur de 670 FCFA.

Quant au compte de « prêts aux collectivités locales », il n'a réalisé aucune opération.

De 2011 à 2015, les soldes des comptes de prêts ont évolué comme indiqué au tableau n°72 qui suit.

Tableau n°72 : Opérations des comptes de prêts de 2011 à 2015

En milliards de FCFA

Compte de prêts	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes	11,08	10,16	5,65	8,06	9,30
Dépenses	11,46	0,85	15,30	15,34	10,54
Solde de l'année	- 0,38	9,31	- 9,65	- 7,28	- 1,24

Sur la période de 2011 à 2015, les recettes et les dépenses ont baissé respectivement de 1,78 milliard de FCFA et 0,92 milliard de FCFA.

Ainsi, pour ces gestions, le solde des comptes de prêts est négatif passant de - 0,38 milliard de FCFA à - 1,24 milliard de FCFA, sauf en 2012 où il est créditeur de 9,31 milliards de FCFA.

3.2.3. Les comptes d'avances

Les recettes et les dépenses des comptes d'avances ont été prévues pour 0,8 milliard de FCFA. A l'exécution, aucune réalisation n'a été relevée.

Le solde des comptes d'avances a évolué de 2011 à 2015 comme indiqué au tableau n°73 qui suit :

Tableau n°73 : Opérations des comptes d'avances de 2011 à 2015

En milliards de FCFA

Comptes d'avances	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes	9,17	11,33	-	-	-
Dépenses	9,38	10,53	0,80	-	-
Solde de l'année	- 0,21	0,80	- 0,80	-	-

Sur la période de 2011 à 2012, le solde des comptes d'avances s'est amélioré passant de -0,21 à 0,80 milliard de FCFA. Il s'est dégradé à nouveau en 2013 s'établissant à -0,80 milliard de FCFA. En revanche de 2014 à 2015, ce solde est devenu nul du fait de l'inexistence de recettes et de dépenses.

3.2.4. Les comptes de garanties et d'avaux

Les recettes et les dépenses des comptes de garanties et d'avaux ont été prévues pour 4 milliards de FCFA. A l'exécution, aucune réalisation n'a été relevée.

4. Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor

L'article 9 de la loi n° 2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 dispose que « les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2015 ne seront pas reportés, à l'exception du **solde créditeur du compte Fonds National de retraite** ».

En application de cette disposition, le MEFP a comptabilisé les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie », comme profits sur les opérations des comptes spéciaux pour l'année 2015 un montant de **195 096 909** FCFA.

Cependant, au tableau de la page 51 du PLR, le solde débiteur du compte « Fonds National de retraite » de **15 257 965 622** FCFA n'est pas comptabilisé au titre des pertes sur comptes spéciaux du Trésor. Cette omission n'est pas conforme aux dispositions de l'article 9 précité, puisque celles-ci ne prévoient de report du solde de ce compte que lorsqu'il est créditeur.

Pour justifier la non comptabilisation du solde débiteur de 15 257 965 622 FCFA du « Fonds National de retraite » au titre des pertes sur comptes spéciaux du Trésor pour 2015, le MEFP soutient qu'à « *la lecture de la balance nationale consolidée des comptes, le compte 96.101 « Fonds National de Retraire » n'est pas débiteur. Il est bien créditeur de 15 321 606 015 ainsi constitué :*

- *Solde créditeur au 31/12/2014 (1) : 30 579 571 637 ;*
- *Recettes de l'année 2014 (2) (crédits) : 64 592 237 866 ;*
 - *Total recettes (3) = (1) – (2) : 95 171 809 503*
- *Dépenses de l'année 2015 (4) (débits) : 79 850 203 488*
- *Solde au 31 décembre 2015 (5) = (3) – (4) : 15 321 606 015*

Il ajoute que *la Cour semble, dans sa détermination du solde du compte ne pas prendre en compte, la balance d'entrée issue du report du solde de la précédente gestion conformément à l'article 9 de la loi de finances de l'année qui prévoit que « Les soldes des comptes*

d'affectation spéciale, au 31 décembre 2015, ne seront pas reportés à l'exception du solde créditeur du compte « Fonds National de Retraite ».

Le MEFP retient une autre conception que celle de la Cour des Comptes. *Le solde du compte doit, en application de l'article 22 du décret n°2012-92, apparaître à la seule lecture de la balance et concerner tous les mouvements sur le compte, balance d'entrée comprise.*

Si la démarche de la Cour devait être retenue, cela signifierait comme elle semble le préconiser dans le tableau n°115, à la page 133 du rapport provisoire, que la balance de sorte 2013, de 41 011 574 723 reprise en balance d'entrée 2014, serait également, reprise en balance d'entrée 2015, puis 2016 et ainsi de suite. En vertu de cette analyse, les excédents cumulés des précédentes gestions ne seraient jamais employés malgré leurs reports d'année en année. Or dans le principe, un solde est reporté pour être employé. Il en est ainsi notamment des reports de crédits, ou même du report des soldes des comptes de disponibilités ».

Pour la Cour, le déficit de l'année qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses est bien de 15 257 965 622 F CFA ; c'est ce montant qui doit être transféré conformément à l'art 9 de la LFI qui prévoit que « les soldes des comptes d'affectation spéciale au 31 décembre 2015, ne seront pas reportés à l'exception du solde créditeur du FNR ».

Dans tous les cas, ce solde ne peut s'ajouter au solde d'entrée et être pris en considération dans le calcul du solde à reporter en application de l'article 25 de la LOLF 2001-09 du 15 octobre 2001 qui prévoit que sauf disposition législative contraire, « les pertes et profits constatés sur toutes catégories de comptes, à l'exception des comptes d'affectation spéciale, sont imputés aux résultats de l'année dans les conditions prévues à l'article 36 de la présente loi organique ».

Au sens de cette disposition, ne sont considérés comme pertes et profits que les soldes que la loi a décidé de transférer. Tel est bien le cas du solde débiteur du FNR qui doit être imputé aux résultats de l'année au sens de la loi de règlement, c'est-à-dire aux imputations définitives se rapportant à une année et à chaque année, au nom du principe de l'annualité de l'autorisation budgétaire

La Cour a, dans ses rapports précédents, recommandé au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan de veiller à ce que les soldes des comptes d'affectation spéciale et plus particulièrement ceux du FNR soient arrêtés conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances.

Cette recommandation n'a pas été suivie par le MEFP qui continue de ne pas comptabiliser le solde débiteur du « Fonds National de Retraite » au titre des pertes sur comptes spéciaux du Trésor.

Il urge de trouver une solution à cette divergence d'interprétation en retournant à l'orthodoxie financière qui veut que « le solde de chaque compte spécial du Trésor soit reporté de droit sur l'exercice suivant ». Pour ce faire, il suffit simplement de ne plus mettre dans la loi de finances de l'année la disposition « seul le solde créditeur du FNR » est reporté ».

Recommandation n°8 :

La Cour recommande au MEFP de supprimer dans la loi de finances de l'année la dérogation au principe du report des soldes des comptes d'affectation spécial

CHAPITRE III : PERTES ET PROFITS SUR LES OPERATIONS DE TRESORERIE

Le Projet de Loi de Règlement dispose en son article 13 que « les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de Trésorerie au 31 décembre 2015 sont arrêtés comme suit :

- Profits : 50 065 525 FCFA
- Pertes : 2 967 601 521 FCFA
- Perte nette : 2 917 535 996 FCFA

Les détails sont illustrés dans le tableau n° 74 qui suit.

Tableau n°74 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2015

En FCFA

OPERATIONS	DEBIT	CREDIT	PERTES	PROFIT
Remise débitants timbres	29 160 021		29 160 021	
Litiges douaniers à régulariser	586 491 237		586 491 237	
Comm. /rem- banques interm.	1 200 997 179		1 200 997 179	
Divers frais et acces/emprunt	1 150 953 084		1 150 953 084	
Rhône Med		13 124 728		13 124 728
CIE Eur. d'Assurances		5 100 000		5 100 000
la CAMAT		22 485 766		22 485 766
La BALOISE		3 663 263		3 663 263
GAN VIE		5 691 768		5 691 768
Total	2 967 601 521	50 065 525	2 967 601 521	50 065 525
Perte nette		- 2 917 535 996		

En définitive, le résultat de l'année à transférer au Compte permanent des découverts du Trésor, conformément à l'article 36 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de Finances, s'établit ainsi qu'il est indiqué aux tableaux n°75 et 76 qui suivent :

Tableau n°75 : Compte de résultat de l'année selon le PLR

En FCFA

Nature	Excédents/ Profits	Déficits/ Pertes	Résultats
Budget général		159 797 223 821	-159 797 223 821
Comptes Spéciaux du Trésor	195 096 909		195 096 909
Opérations de trésorerie	50 065 525	2 967 601 521	-2 917 535 996

Tableau n°76 : Compte de résultat de l'année selon la Cour*En F CFA*

Nature	Recettes/ Profits	Dépenses/ Pertes	Résultats
Budget général		159 797 223 821	-159 797 223 821
Comptes Spéciaux du Trésor	195 096 909	15 257 965 622	-15 062 868 713
Opérations de trésorerie	50 065 525	2 967 601 521	-2 917 535 996

DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

La deuxième partie du présent rapport porte sur la gestion des autorisations budgétaires. Elle a pour objet l'examen de la régularité des actes pris dans le cadre de la gestion des autorisations budgétaires. Cet examen s'appuie sur les documents qui ont été communiqués à la Cour par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ainsi que sur le cadre légal et réglementaire de la gestion des finances publiques.

Cette partie comprend un premier chapitre sur la gestion du budget général et un second sur la gestion des comptes spéciaux du Trésor.

CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GENERAL

L'examen de la gestion du budget général porte sur la régularité de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires et aux dépenses d'investissement.

1. Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires

La gestion des crédits applicables aux dépenses ordinaires concerne les dépenses relatives à la dette publique, au personnel, au fonctionnement et aux autres transferts courants.

L'analyse de la Cour va porter aussi bien sur la modification des crédits que de leur utilisation.

1.1. Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits en cours de gestion concernent aussi bien leur montant que leur répartition.

1.1.1. Modifications du montant des crédits

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre de la dette publique n'a pas été modifié en cours de gestion. Il est arrêté à 598,01 milliards de FCFA par la LFI et par la LFR. Ce montant se répartit entre la dette publique extérieure pour 195,41 milliards de FCFA et la dette publique intérieure pour 402,60 milliards de FCFA.

Les crédits des dépenses de personnel, initialement prévus à 510 milliards de FCFA, ont été augmentés par la LFR qui les a portés à 526 milliards de FCFA.

Les crédits des dépenses de fonctionnement, initialement prévus à 359,50 milliards de FCFA, ont été diminués par la LFR qui les a arrêtés à 350,11 milliards de FCFA.

Les crédits relatifs aux autres transferts courants qui s'élevaient à 347,09 milliards de FCFA ont été revus à la hausse par la LFR qui les a portés à 357,69 milliards de FCFA.

Pour la gestion 2015, en plus des modifications apportées par la loi de finances rectificative, des crédits supplémentaires affectés aux dépenses ordinaires, d'un montant de 10 500 000 000 FCFA ont été ouverts par des décrets d'avances dont 8 686 000 000 FCFA pour les dépenses de fonctionnement (titre 3) et 1 814 000 000 FCFA pour les autres transferts courants (titre 4).

Le tableau n°77 ci-dessous indique la situation des ouvertures de crédits supplémentaires par décrets.

Tableau n°77 : Ouvertures de crédits par décrets d'avances pour la gestion 2015

En FCFA

N° Actes	Dates	Sections et titres	Montants
2015-1988	19/12/2015	52.4	534 000 000
		60.3	8 686 000 000
		60.4	1 280 000 000
		Total des ouvertures	10 500 000 000

En outre, des crédits d'un montant de 12 129 892 520 FCFA ont été ouverts et affectés à la section 40 du titre 3 et à la section 60 du titre 3 pour des montants respectifs de 129 892 520 FCFA et 12 000 000 000 FCFA

Les ouvertures de crédits par décrets d'avance sont gagées sur les annulations de crédits retracées au tableau n°78 ci-dessous.

Tableau n°78 : Annulations de crédits pour la gestion 2015

En FCFA

N° Acte	Date	Sections et Titres	Montants
23265	29/12/2015	21.3	262 871 446
		21.4	10 000 000
		27.4	1 660 000
		28.3	46 668 192
		30.3	3 845 835
		30.4	100 000
		31.3	29 411 639
		31.4	4 000 000
		32.3	2 020 807
		32.4	12 000 000
		33.3	19 906 085
		34.3	82 261 185
		34.4	38 700 000

N° Acte	Date	Sections et Titres	Montants
		35.3	9 752 570
		38.3	4 131 818
		40.3	120 208 392
		40.4	153 000
		41.3	2 390 869
		42.3	20 616 249
		43.3	371 899 850
		44.3	3 027 380
		44.4	1 077 015 189
		45.3	1 500 620
		45.4	19 154 100
		46.3	637 886
		46.4	14 000 000
		47.3	6 000
		49.3	2 325 444
		50.3	214 004 137
		52.3	10 547 993
		52.4	40 913 389
		53.3	4 847 772
		53.4	2 168 000
		54.3	160 077 646
		54.4	365 000
		55.3	18 363 719
		55.4	450 000
		56.3	31 099 046
		58.3	2 608 825
		58.4	3 678 000
		59.3	36 931 957
		59.4	102 476 500
		60.3	1 243 074 619
		60.4	280 986 149
		62.3	159 378
		65.3	716 276
		68.3	1 421 159
		75.3	46 001 923
		75.4	1 000
		82.3	210 847
Total			4 361 367 891

En 2015, les annulations de crédits sur les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de **4 361 367 891** FCFA.

1.1.2. Modifications de la répartition des crédits

Les modifications réglementaires portant sur la répartition des crédits ont pour objet, aux termes des dispositions de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée, la répartition des crédits globaux (article 9), les transferts de crédits modifiant la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense (article 15 alinéa 2) et les virements de crédits modifiant la nature de la dépense (article 15 alinéa 3).

Selon le PLR, les actes modifiant la répartition des crédits relatifs aux dépenses courantes concernent les titres 3 et 4 comme l'indiquent le tableau n°79 et le graphique n°29 qui suivent.

Tableau n°79 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2015

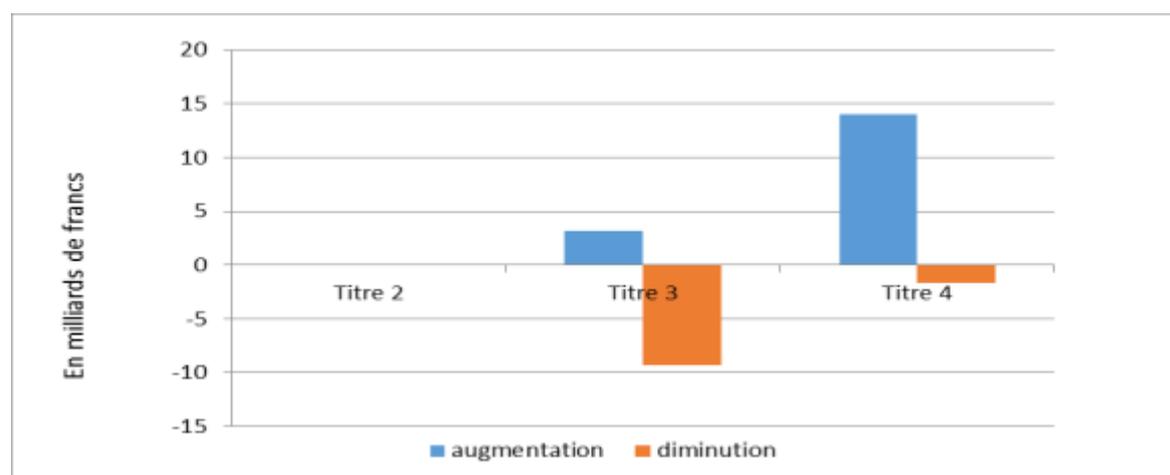
En milliards de FCFA

Titres	Pouvoirs publics		Ministères		Dép. communes		Totaux	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Titre 3	0,41	-0,31	6,42	-2,69	2,57	-18,59	9,4	-21,59
Titre 4	9,13	-0,05	4,49	-1,38	1,12	-1,12	14,74	-2,55
Total	9,54	-0,36	10,91	-4,07	3,69	-19,71	24,14	-24,14
Part sur total (%)	39,52	1,49	45,19	16,86	15,29	81,65	100	100

Le montant total des modifications de crédits s'élève à 24,14 milliards de FCFA pour les augmentations et à 24,14 milliards de FCFA pour les diminutions. Elles concernent les Pouvoirs publics, les ministères et les dépenses communes.

Par titre, les augmentations se chiffrent à 9,40 milliards de FCFA pour le titre 3 et à 14,74 milliards de FCFA pour le titre 4. Quant aux diminutions, elles sont de 21,59 milliards de FCA pour le titre 3 et 2,55 milliard de FCFA pour le titre 4.

Graphique n°29 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre en 2015



1.1.2.1 Les modifications réglementaires de la répartition des crédits selon le titre

Les modifications de la répartition des crédits par voie réglementaire s'élèvent à **23 456 962 789** FCFA pour les augmentations et à **23 457 172 789** FCFA pour les diminutions, soit un écart de 210 000 FCFA. Elles sont réparties par titre tel que présenté dans le tableau n°80 ci-dessous.

Tableau n°80 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2015

En FCFA

Section	Titres	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
21	3	410 000 000	1,75	310 000 000	1,32
30	3	72 912 081	0,31	72 912 081	0,31
31	3	1 008 394 000	4,30	296 894 000	1,27
32	3	306 000 000	1,30	56 000 000	0,24
33	3	865 356 725	3,69	221 650 295	0,94
34	3	368 962 890	1,57	301 744 000	1,29
35	3	0	0	0	0
37	3	6 180 614	0,03	0	0
38	3	0	0	0	0
40	3	1 673 000	0,01	1 673 000	0,01
42	3	0	0	0	0
43	3	1 614 805 064	6,88	1 479 212 299	6,31
44	3	4 500 000	0,02	4 500 000	0,02
46	3	4 500 000	0,02	4 500 000	0,02
49	3	1 700 000	0,01	1 700 000	0,01
50	3	516 172 500	2,20	0	0
52	3	1 301 000 000	5,55	0	0
53	3	667 998	0	0	0
54	3	170 793 500	0,73	78 793 500	0,34
55	3	0	0	0	0
56	3	1 721 940	0,01	0	0
58	3	2 000 000	0,01	0	0
59	3	185 153 040	0,79	184 453 000	0,79
60	3	2 566 702 275	10,94	18 586 161 674	79,23
62	3	1 250 020	0,01	0	0
65	3	94 000	0	0	0
68	3	150 000	0	0	0
Total Titre 3		9 410 689 647	40,12	21 600 193 849	92,08
21	4	8 520 000 000	36,32	50 000 000	0,21
23	4	610 000 000	2,60	0	0
30	4	742 950 000	3,17	100 000 000	0,43

Section	Titres	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
31	4	150 000 000	0,64	0	0
32	4	50 000 000	0,21	0	0
34	4	0	0	0	0
37	4	45 000 000	0,19	15 000 000	0,06
40	4	426 024 750	1,82	0	0
43	4	68 622 202	0,29	0	0
49	4	50 000 000	0,21	0	0
50	4	68 250 000	0,29	40 533 000	0,17
52	4	505 000 000	2,15	100 000 000	0,43
53	4	256 000 000	1,09	0	0
54	4	292 000 000	1,24	0	0
56	4	0	0	426 024 750	1,82
58	4	25 000 000	0,11	0	0
59	4	50 000 000	0,21	0	0
60	4	1 125 421 190	4,80	1 125 421 190	4,80
65	4	180 000 000	0,77	0	0
68	4	150 000 000	0,64	0	0
75	4	600 000 000	2,56	0	0
82	4	132 005 000	0,56	0	0
Total Titre 4		14 046 273 142	59,88	1 856 978 940	7,92
Total général		23 456 962 789	100	23 457 172 789	100

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits des dépenses courantes ont bénéficié aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses de transfert pour respectivement 9,41 milliards de FCFA, soit 40,12% et 14,05 milliards de FCFA, soit 59,88%.

- Les diminutions de crédits

Les montants des diminutions de crédits affectant les dépenses de fonctionnement sont de 21,60 milliards de FCFA, soit 92,08% et ceux affectant les autres transferts courants s'élèvent à 1,86 milliard de FCFA, soit 7,92%.

Sur la base du pointage des actes produits à la Cour, les modifications sur la répartition des crédits donnent un écart de 210 000 FCFA entre les augmentations et les diminutions. Ce déséquilibre provient de l'acte listé au tableau n°81 suivant.

Tableau n°81 : Actes déséquilibrés entre provenance et destination*En FCFA*

N° arrêté	Date	Montant provenance	Montant destination	Ecart
22 029	02/12/2015	74 069 004	73 859 004	210 000
Total				210 000

Le MEFP reconnaît que l'arrêté de virement n°22029 du 02 décembre présente bien une différence de 210 000 FCFA entre le montant prélevé et celui distribué mais ne parvient pas à le justifier.

1.1.2.2- Les modifications réglementaires de la répartition des crédits selon la destination

Au vu des actes reçus par la Cour, les modifications réglementaires des crédits par section, tous titres confondus, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n°82 ci-dessous.

Tableau n°82 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2015*En FCFA*

Section	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
21	8 930 000 000	38,07	360 000 000	1,53
23	610 000 000	2,60	0	0
Pouvoirs publiques	9 540 000 000	40,67	360 000 000	1,53
30	815 862 081	3,48	172 912 081	0,74
31	1 158 394 000	4,94	296 894 000	1,27
32	356 000 000	1,52	56 000 000	0,24
33	865 356 725	3,69	221 650 295	0,94
34	368 962 890	1,57	301 744 000	1,29
35	0	0	0	0
37	51 180 614	0,22	15 000 000	0,06
38	0	0	0	0
Administration générale	3 615 756 310	15,41	1 064 200 376	4,54
40	427 697 750	1,82	1 673 000	0,01
42	0	0	0	0
43	1 683 427 266	7,18	1 479 212 299	6,31
44	4 500 000	0,02	4 500 000	0,02
46	4 500 000	0,02	4 500 000	0,02
49	51 700 000	0,22	1 700 000	0,01
Action économique	2 171 825 016	9,26	1 491 585 299	6,36
50	584 422 500	2,49	40 533 000	0,17
52	1 806 000 000	7,70	100 000 000	0,43
53	256 667 998	1,09	0	0

Section	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
54	462 793 500	1,97	78 793 500	0,34
55	0	0	0	0
56	1 721 940	0,01	426 024 750	1,82
58	27 000 000	0,12	0	0
59	235 153 040	1,00	184 453 000	0,79
62	1 250 020	0,01	0	0
65	180 094 000	0,77	0	0
68	150 150 000	0,64	0	0
75	600 000 000	2,56	0	0
82	132 005 000	0,56	0	0
Action culturelle et sociale	4 437 257 998	18,92	829 804 250	3,54
60	3 692 123 465	15,74	19 711 582 864	84,03
Dépenses communes	3 692 123 465	15,74	19 711 582 864	84,03
Total général	23 456 962 789	100	23 457 172 789	100

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits pour la gestion 2015 s'élèvent à 23,46 milliards de FCFA et concernent aussi bien les pouvoirs publics que les moyens des services. Les pouvoirs publics, les ministères de l'Action culturelle et sociale, les dépenses communes, les ministères de l'Action administration générale et ceux de l'Action économique bénéficient respectivement des augmentations pour 9,54 milliards de FCFA, 4,44 milliards de FCFA, 3,69 milliards de FCFA, 3,61 milliards de FCFA et 2,17 milliards de FCFA. Leurs parts respectives dans le total des augmentations sont de 40,67%, 18,92%, 15,74%, 15,41% et 9,26%.

La répartition du montant des augmentations entre les sections a bénéficié, pour l'essentiel, aux pouvoirs publics pour 40,67%, aux ministères de l'Action culturelle et sociale pour 18,92% et aux dépenses communes pour 15,74%.

- Les diminutions de crédits

La totalité des prélèvements a été opérée au niveau des Pouvoirs publics et des moyens des services pour un montant de 23,46 milliards de FCFA.

Au niveau des Actions et des Pouvoirs publics, les diminutions sont ainsi réparties :

- 19,71 milliards de FCFA, soit 84,03% pour les dépenses communes ;
- 1,49 milliard de FCFA, soit 6,36% pour l'Action économique
- 1,06 milliard de FCFA, soit 4,54% pour l'Action Administration générale
- 0,83 milliard de FCFA, soit 3,54% pour l'Action culturelle et sociale;
- 0,36 milliard de FCFA, soit 1,53 % pour les Pouvoirs publics.

Les diminutions de crédits concernent, pour l'essentiel, les dépenses communes pour 19,71 milliards de FCFA, soit 84,03% ;

En définitive, il ressort de la différence des augmentations et des diminutions de crédits des dépenses communes un montant net de 16,02 milliards de FCFA répartis entre les ministères et institutions bénéficiaires.

1.2. Utilisation des crédits des dépenses ordinaires

L'utilisation des crédits affectés aux dépenses ordinaires du budget général a fait apparaître des dépassements et des crédits non consommés.

Le montant des dépassements de crédits s'élève à 66,99 milliards de FCFA et celui des crédits non utilisés à 51,13 milliards de FCFA comme indiqué au tableau n°83 ci-après.

Tableau n°83 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2015

En milliards de FCFA

Titre	Dette publique		Pouvoirs Publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement
Titre 1		30,05							-	- 30,05
Titre 2	-	-	0,11	- 1,11	18,60	- 13,43	-	- 0,91	18,71	- 15,45
Titre 3	-	-	0,11	-	14,53	-	-	- 20,91	14,64	- 20,91
Titre 4	-	-	-	-	8,34	- 0,58	9,44	-	17,78	- 0,58
Total	-	- 30,05	0,22	- 1,11	41,47	- 14,01	9,44	- 21,82	51,13	- 66,99

1.2.1. Dépassements de crédits

A l'intérieur des sections, certains titres ont été exécutés en dépassement pour un montant global de 66,99 milliards de FCFA. En effet, pour des crédits de la gestion affectés à ces titres de 886,28 milliards de FCFA, les dépenses réalisées se sont élevées à 953,27 milliards de FCFA.

La ventilation par titre des dépassements constatés sur la gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires figure au tableau n°84 ci-dessous.

Tableau n°84 : Répartition des dépassements de crédits entre les titres en 2015

En milliards de FCFA

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part en %
Titre 1	598,01	628,06	- 30,05	44,86
Titre 2	161,65	177,10	- 15,45	23,06
Titre 3	117,33	138,24	- 20,91	31,21
Titre 4	9,29	9,87	- 0,58	0,87
Total	886,28	953,27	- 66,99	100

Des dépassements ont été constatés sur la dette publique pour 30,05 milliards de FCFA, soit 44,86%, sur les dépenses de personnel pour 15,45 milliards de FCFA, soit 23,06%, sur les dépenses de fonctionnement pour 20,91 milliards de FCFA, soit 31,21% et sur les dépenses de transferts courants pour 0,58 milliard de FCFA, soit 0,87%.

Les dépassements sont analysés selon la nature des crédits et selon leur destination.

1.2.1.1. Dépassements de crédits selon la nature

Les dépassements de crédits portent à la fois sur des crédits évaluatifs et sur des crédits limitatifs. Leur répartition figure au tableau n°85 ci-dessous.

Tableau n°85 : Dépassements selon la nature des crédits

En milliards de FCFA

Intitulé	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part en %
Crédits évaluatifs	876,99	943,40	-66,41	99,13
Crédits limitatifs	9,29	9,87	-0,58	0,87
Total	886,28	953,27	-66,99	100

Les dépassements sur crédits évaluatifs s'élèvent à 66,41 milliards de FCFA et ceux portant sur les crédits limitatifs à 0,58 milliard de FCFA. Leurs parts respectives dans le total des dépassements sont de 99,13% et 0,87%.

A- Dépassements sur crédits évaluatifs

La LFI 2015 prévoit en son annexe 7 la liste des dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs. Il s'agit :

- des chapitres de la dette publique ;
- des dépenses de personnel et d'indemnité de logement pour toutes les sections ;
- de certaines dépenses des charges communes (section 60) du titre 3.

Les dépassements sur crédits évaluatifs d'un montant de 66,41 milliards de FCFA sont présentés au tableau n°86 ci-dessous.

Tableau n°86 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2015

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts en %
10 Dette publique (A)	598 010 000 000	628 061 580 138	- 30 051 580 138	45,25
21 Présidence de la République	7 231 946 320	8 171 983 984	- 940 037 664	1,42
24 Conseil économique, social et environnemental	6 851 874 724	6 887 741 843	- 35 867 119	0,05
27 Cour suprême	906 014 620	1 042 947 043	- 136 932 423	0,21
Total Pouvoirs publics titre 2 (B)	14 989 835 664	16 102 672 870	- 1 112 837 206	1,68
30 Primature	1 287 465 400	2 427 985 158	- 1 140 519 758	1,72

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts en %
32 Ministère des Forces armées	78 310 135 900	90 077 065 247	- 11 766 929 347	17,72
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	555 982 020	707 177 173	- 151 195 153	0,23
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	18 986 452 980	19 169 360 884	- 182 907 904	0,28
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	253 485 780	337 187 549	- 83 701 769	0,13
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	1 285 210 660	1 308 809 580	- 23 598 920	0,04
63 Ministère des postes et des télécom	336 658 040	357 232 869	- 20 574 829	0,03
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	490 052 440	521 982 775	- 31 930 335	0,05
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	135 073 680	162 170 977	- 27 097 297	0,04
60 Charges non réparties titre 2	45 021 090 116	45 930 907 924	- 909 817 808	1,37
Total ministères titre 2 (C)	146 661 607 016	160 999 880 136	- 14 338 273 120	21,59
Total dépenses de personnel (D) = (B) + (C)	161 651 442 680	177 102 553 006	- 15 451 110 326	23,27
60 Charges non réparties titre 3 (E)	117 330 552 024	138 239 271 465	- 20 908 719 441	31,48
Total (F) = (A) + (D) + (E)	876 991 994 704	943 403 404 609	- 66 411 409 905	100

Les dépassements sur crédits évaluatifs se répartissent entre la dette publique pour un montant de 30,05 milliards de FCFA, les dépenses de personnel pour un montant de 15,45 milliards de FCFA et les dépenses de fonctionnement pour un montant de 20,91 milliards de FCFA.

Leurs parts respectives sont de 45,25%, 23,27%, 31,48%.

L'évolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2012 et 2015 est indiquée au tableau n°87 et au graphique n°30 ci-après :

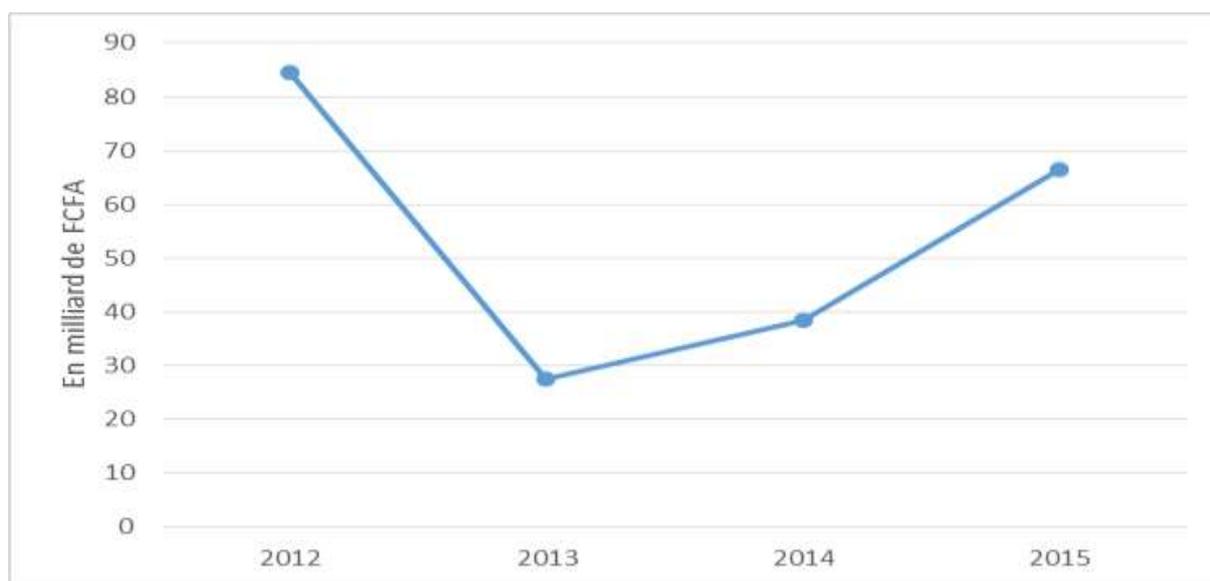
Tableau n°87 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2012 et 2015

En milliards de FCFA

Crédits	2012	2013	2014	2015	Evolution 15/14 (%)
Dette publique	-	-	-	30,05	Na
Personnel	72,86	27,56	38,43	15,45	-59,79
Fonctionnement	11,66	-	-	20,91	Na
Total	84,52	27,56	38,43	66,41	72,81
Evolution (%)	Na	-67,39	39,44	72,81	

Sur la période 2012 à 2015, les dépassements sur crédits évaluatifs sont passés de 84,52 milliards de FCFA à 66,41 milliards de FCFA, soit une diminution de 18,11 milliards de FCFA.

Graphique n°30 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2012 et 2015



Entre 2012 et 2013, les dépassements sur crédits évaluatifs ont significativement diminué, passant de 84,52 milliards de FCFA à 27,56 milliards de FCFA, soit une baisse de 67,39%.

Pour les gestions 2014 et 2015, les dépassements sur crédits évaluatifs ont connu des hausses de l'ordre de 10,87 milliards de FCFA et 27,98 milliards de FCFA.

Les dépassements relatifs à la dette publique qui sont d'un montant de 30,05 milliards de FCFA ne concernent que la gestion 2015.

Les dépassements relatifs aux dépenses de personnel, ont baissé de 45,30 milliards de FCFA entre 2012 et 2013, puis ont augmenté en 2014 de 10,87 milliards de FCFA. En 2015, ils ont baissé de nouveau passant de 38,43 milliards de FCFA à 15,45 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de -59,79%.

S'agissant des crédits relatifs aux dépenses de fonctionnement, ils ont enregistré des dépassements de 11,66 milliards de FCFA en 2012. Il n'y a pas eu de dépassements sur ces dépenses en 2013 et 2014. Par contre, en 2015, ils ont connu des dépassements de 20,91 milliards de FCFA.

En définitive, les dépassements sur crédits évaluatifs connaissent une évolution contrastée entre 2012 et 2015, alternant augmentations et diminutions.

La Cour constate que certaines sections enregistrent des dépassements récurrents sur crédits évaluatifs d'importance significative, de nature à affecter la sincérité des prévisions budgétaires.

Sont principalement concernées :

- la dette publique avec 30,05 milliards de FCFA ;
- le Ministère des Forces armées avec 11,77 milliards de FCFA ;
- la Primature avec 1,14 milliard de FCFA.

Le MEFP explique cet écart par un dépassement global de 21,57 milliards enregistré sur la dette extérieure, atténué par des économies de 13,86 milliards de FCFA réalisées sur la dette intérieure en 2015. Il soutient aussi que le dépassement sur la dette extérieure est dû aux fluctuations des taux de change dont l'impact est estimé à 7,40 milliards de FCFA et au remboursement au titre du Crédit Suisse de 14,36 milliards (9,84 milliards payé au titre du principal et 5,85 milliards d'intérêts). Ce remboursement n'était pas prévu dans le service de la dette publique annexé à la loi de Finances initiale pour 2015.

Il signale aussi que, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la comptabilité de l'Etat, il était prévu dans un souci de suivi en comptabilité de la dette financière de l'Etat, de régulariser par un ordonnancement, tous les paiements effectués dans une année donnée. C'est ainsi que des ordres de paiement échus dans les derniers jours de 2014 ont été effectivement réglés dans les premiers jours de 2015 et leur régularisation budgétaire intervenue dans ladite gestion.

Concernant les dépassements du titre 2 « dépenses de personnel », le MEFP prend acte.

B- Dépassements sur crédits limitatifs

La gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires a donné lieu à des dépassements de crédits limitatifs d'un montant de 578 608 000 FCFA portant uniquement sur les dépenses de transferts courants.

Le tableau n°88 ci-dessous présente ces dépassements.

Tableau n°88 : Dépassements de crédits limitatifs

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts en %
53 Ministère de la Culture et de la Communication	9 184 287 410	9 194 862 410	- 10 575 000	1,83
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	107 232 250	675 265 250	- 568 033 000	98,17
Total titre 4	9 291 519 660	9 870 127 660	- 578 608 000	100

En FCFA

Les dépassements de crédits limitatifs des dépenses de transferts courants d'un montant total de 0,58 milliard de FCFA, sont imputables au Ministère de l'Environnement et du Développement durable pour un montant de 0,57 milliard de FCFA et au Ministère de la Culture et de la Communication pour un montant de 0,01 milliard de FCFA.

Expliquant les dépassements sur crédits limitatifs, le MEFP avance *qu'il s'agit d'un problème rencontré lors du transfert de deux chapitres budgétaires en cours de gestion.*

Le premier porte sur le « projet mobilier national » initialement logé au Ministère de la Culture (section 53) avec une dotation de 10,575 millions FCFA et transféré en cours de gestion au Ministère de la Formation professionnelle (section 59). Au moment du transfert, les crédits étaient déjà totalement consommés au niveau du Ministère de la Culture. Mais lors du changement du projet de budget de la LFR, le montant initialement inscrit a été transféré au niveau de la section 59. Cela a pour conséquence la constatation des crédits non consommés de 10,575 millions au niveau du titre 4 de la section d'accueil et un dépassement d'égal montant au niveau de la section 53.

Pour le Ministère de l'Environnement (section 56), le chapitre concerné est l'Agence Nationale de l'Aquaculture qui a été transféré au Ministère de l'Economie maritime (section 40) avec la totalité de sa dotation initiale de 568,033 millions FCFA, sans tenir compte du montant déjà exécuté dans sa section d'origine.

Toutefois des dispositions sont déjà prises.

Recommandation n°9 :

La Cour recommande au MEFP de veiller à ce que les transferts des services administratifs soient accompagnés des transferts des dotations ainsi que de l'exécution budgétaires correspondantes.

Au total, les dépassements sur crédits limitatifs ont évolué durant les quatre dernières gestions comme indiqué au tableau n°89 qui suit.

Tableau n°89 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2012 à 2015

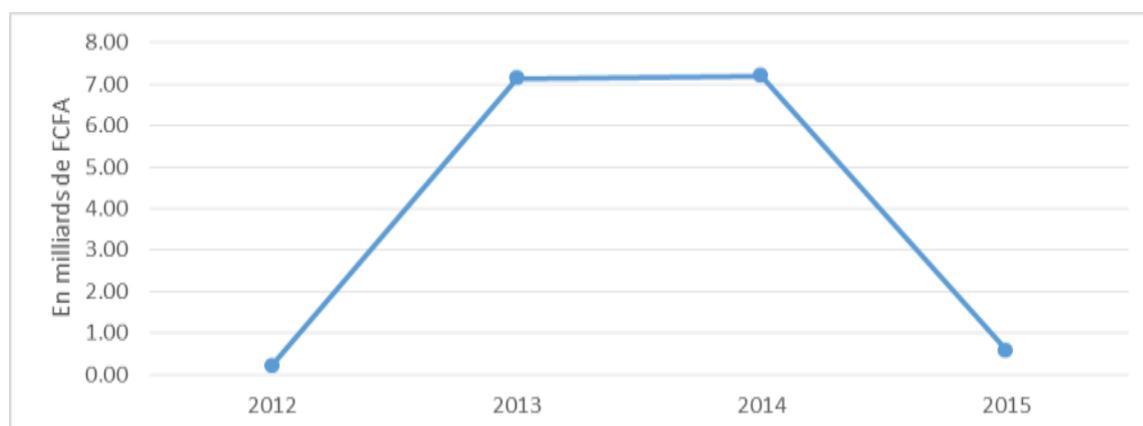
En milliards de FCFA

Années	2012	2013	2014	2015
Dépassements sur crédits limitatifs	0,21	7,14	7,21	0,58
Evolution en %	Na	3 300	0,98	- 91,96

Le montant des dépassements sur crédits limitatifs a fortement augmenté entre 2012 et 2013, passant de 0,21 milliard de FCFA à 7,14 milliards de FCFA. Entre 2013 et 2014, une légère hausse des dépassements a été notée. Ils sont passés de 7,14 à 7,21 milliards de FCA. En 2015, ces dépassements ont largement baissé par rapport à la gestion précédente en s'établissant à 0,58 milliard de FCFA, soit un taux d'évolution de -91,96%.

Le graphique n°31 ci-dessous illustre cette évolution.

Graphique n°31 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2012 et 2015



Cette courbe montre une évolution irrégulière entre 2012 et 2015 des dépassements sur crédits limitatifs.

1.2.1.2. Dépassements selon la destination

En agréant les dépassements sur crédits évaluatifs et sur crédits limitatifs, leur situation selon la destination se présente comme indiqué au tableau n°90 ci-après.

Tableau n°90 : Dépassements de crédits selon la destination

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts en %
10 Dette publique	598 010 000 000	628 061 580 138	- 30 051 580 138	44,86
21 Présidence de la République	7 231 946 320	8 171 983 984	- 940 037 664	1,40
24 Conseil économique, social et environnemental	6 851 874 724	6 887 741 843	- 35 867 119	0,05
27 Cour suprême	906 014 620	1 042 947 043	- 136 932 423	0,20
Total Pouvoirs publics	14 989 835 664	16 102 672 870	- 1 112 837 206	1,66
30 Primature	1 287 465 400	2 427 985 158	- 1 140 519 758	1,70
32 Ministère des Forces armées	78 310 135 900	90 077 065 247	- 11 766 929 347	17,57
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	555 982 020	707 177 173	- 151 195 153	0,23
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	18 986 452 980	19 169 360 884	- 182 907 904	0,27
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	253 485 780	337 187 549	- 83 701 769	0,12
53 Ministère de la Culture et de la Communication	9 184 287 410	9 194 862 410	- 10 575 000	0,02
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	1 285 210 660	1 308 809 580	- 23 598 920	0,04
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	107 232 250	675 265 250	- 568 033 000	0,85

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts en %
63 Ministère des postes et des télécom	336 658 040	357 232 869	- 20 574 829	0,03
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	490 052 440	521 982 775	- 31 930 335	0,05
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	135 073 680	162 170 977	- 27 097 297	0,04
Total Ministères	110 932 036 560	124 939 099 872	- 14 007 063 312	20,91
60 Charges non réparties	162 351 642 140	184 170 179 389	- 21 818 537 249	32,57
Total général	886 283 514 364	953 273 532 269	- 66 990 017 905	100

Les dépassements d'un montant total de 66,99 milliards de FCFA concernent la dette publique, les pouvoirs publics, les ministères et les charges communes.

- La dette publique

Le montant des dépassements de la dette publique s'établit à 30,05 milliards de FCFA, soit 44,86% du total.

- Les Pouvoirs publics

Le montant des dépassements des crédits des Pouvoirs publics s'élève à 1,11 milliard de FCFA, représentant 1,66% du total des dépassements.

Ce montant concerne la Présidence de la République pour 0,94 milliard de FCFA, le Conseil économique, social et environnemental pour 0,03 milliard et la Cour suprême pour 0,14 milliard de FCFA.

- Les ministères

Le montant des dépassements des ministères s'élève à 14 milliards de FCFA et représente 20,91% du total des dépassements. Sont principalement concernés le ministère des Forces armées pour 11,77 milliards de FCFA, la Primature pour 1,14 milliard de FCFA et le ministère de l'Environnement et du Développement durable pour 0,57 milliard de FCFA. Leurs parts respectives sur le total des dépassements sont de 17,57%, 1,70% et 0,85%.

- Les charges non répartie

Le montant des dépassements des crédits des charges non réparties s'élève à 21,82 milliards de FCFA, représentant 32,57% du total des dépassements.

1.2.2. Crédits non consommés

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à 51,13 milliards de FCFA. Il s'agit de crédits ouverts et non utilisés à la clôture de la gestion 2015.

1.2.2.1. Crédits non consommés selon la nature

La situation des crédits non consommés est retracée au tableau n°91 ci-dessous.

Tableau n°91 : Crédits non consommés par titre en 2015

En FCFA

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts en %
Titre 2	354 653 413 800	335 938 886 974	18 714 526 826	36,60
Titre 3	237 016 895 026	222 376 683 105	14 640 211 921	28,64
Titre 4	253 297 205 050	235 522 919 473	17 774 285 577	34,76
Total	844 967 513 876	793 838 489 552	51 129 024 324	100

Selon la nature, les crédits non consommés concernent les dépenses de personnel pour 18,71 milliards de FCFA, les dépenses de fonctionnement pour 14,64 milliards de FCFA et les autres transferts courants pour 17,77 milliards de FCFA, représentant respectivement 36,60%, 28,64% et 34,76% du total.

1.2.2.2. Crédits non consommés selon la destination

Selon la destination, les crédits non consommés sont répartis entre les sections comme indiqué au tableau n°92 qui suit.

Tableau n°92 : Crédits non consommés par section en 2015

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts en %
21 Présidence de la République	10 250 921 763	10 141 178 379	109 743 384	0,21
25 Conseil constitutionnel	246 868 200	177 138 805	69 729 395	0,14
28 Cour des Comptes	1 043 477 888	1 000 576 077	42 901 811	0,08
Total Pouvoirs publics	11 541 267 851	11 318 893 261	222 374 590	0,43
30 Primature	3 110 817 522	3 110 563 880	253 642	0,00
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	49 827 703 178	32 152 126 997	17 675 576 181	34,57
32 Ministère des Forces armées	24 091 533 949	23 537 899 341	553 634 608	1,08
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	44 438 892 470	43 821 392 893	617 499 577	1,21
34 Ministère de la Justice	23 762 322 986	22 914 169 707	848 153 279	1,66
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	1 163 203 799	1 143 387 162	19 816 637	0,04
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	1 189 064 752	1 064 911 495	124 153 257	0,24
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et prom bonne gouv	162 331 180	161 187 410	1 143 770	0,00

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts en %
Total Administration générale	147 745 869 836	127 905 638 885	19 840 230 951	38,80
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	3 006 078 276	2 352 880 600	653 197 676	1,28
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	3 001 035 021	2 764 799 591	236 235 430	0,46
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	16 972 536 646	16 878 925 213	93 611 433	0,18
44 Ministère de l'Energie et du Développement enrg renouv	1 051 903 729	1 001 841 571	50 062 158	0,10
45 Ministère du Commerce, du Sect inf, de la Cons, prom pdts loc et PME	1 649 278 267	1 559 025 998	90 252 269	0,18
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	1 626 125 254	1 542 866 897	83 258 357	0,16
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	200 136 728	197 617 156	2 519 572	0,00
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	1 212 544 342	1 125 770 510	86 773 832	0,17
Total Action économique	28 719 638 263	27 423 727 536	1 295 910 727	2,53
50 Ministère de l'Education nationale	335 979 554 625	328 631 349 402	7 348 205 223	14,37
52 Ministère des Sports	4 913 559 711	4 821 952 129	91 607 582	0,18
53 Ministère de la Culture et de la Communication	1 387 160 983	1 319 871 329	67 289 654	0,13
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	80 129 685 702	75 905 438 562	4 224 247 140	8,26
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	624 931 344	618 538 361	6 392 983	0,01
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	8 157 958 270	7 707 318 443	450 639 827	0,88
58 Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance	1 719 876 169	1 716 236 640	3 639 529	0,01
59 Ministère de la formation prof, de l'apprentissage et de l'artisanat	16 317 140 804	16 014 020 976	303 119 828	0,59
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	2 699 232 088	2 612 183 182	87 048 906	0,17
63 Ministère des postes et des télécom	186 208 856	185 223 556	985 300	0,00
65 Ministère de la Gouv local, du dev et de l'aménagement du territoire	24 948 064 094	24 802 145 163	145 918 931	0,29
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	1 104 893 966	1 002 607 125	102 286 841	0,20
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	111 816 651 806	104 317 562 568	7 499 089 238	14,67
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	137 570 410	136 183 910	1 386 500	0,00
Total action culturelle et sociale	590 122 488 828	569 790 631 346	20 331 857 482	39,77
60 Charges non réparties	66 838 249 098	57 399 598 524	9 438 650 574	18,46
Total Moyens de services	833 426 246 025	782 519 596 291	50 906 649 734	99,57
Total général	844 967 513 876	793 838 489 552	51 129 024 324	100

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent les pouvoirs publics et les moyens de services.

- Les pouvoirs publics

Le montant des crédits non consommés des pouvoirs publics s'élève à 0,22 milliard de FCFA, soit 0,43% du total des crédits non consommés de la gestion.

Par ordre d'importance du montant des crédits non consommés, les pouvoirs publics concernés sont la Présidence de la République pour 0,11 milliard de FCFA, le Conseil constitutionnel pour 0,07 milliard de FCFA et la Cour des Comptes pour 0,04 milliard de FCFA, avec des parts respectives de 0,21%, 0,14% et de 0,08% du total des crédits non consommés en 2015.

- Les moyens de services

Les crédits non consommés des moyens de services s'élèvent à 50,91 milliards de FCFA et sont répartis entre les ministères et les dépenses communes.

Les crédits non consommés des ministères s'élèvent à 41,47 milliards de FCFA, soit 81,46% du total de ces crédits.

Selon l'Action, les crédits non consommés des ministères en charge de l'Action culturelle et sociale s'établissent à 20,33 milliards de FCFA, soit 39,77% de l'ensemble des crédits non consommés sur la gestion 2015. Les ministères en charge de l'Administration générale totalisent des crédits non consommés d'un montant de 19,84 milliards de FCFA, soit 38,80% du total. Les ministères de l'Action économique enregistrent des crédits non consommés d'un montant de 1,30 milliard de FCFA, soit 2,53% du total.

En analysant l'ensemble des crédits non consommés sans distinction d'Action, les principaux ministères ayant enregistré les parts les plus importantes sont les suivants :

- le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour 17,68 milliards de FCFA, soit 34,57%.
- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour 7,50 milliards de FCFA, soit 14,67% ;
- le ministère de l'Education nationale pour 7,35 milliards de FCFA, soit 14,37%.

S'agissant des dépenses communes, elles enregistrent des crédits non consommés de 9,44 milliards de FCFA, soit 18,46% du total des crédits non consommés en fin de gestion.

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires des dépassements et des crédits non consommés pour lesquels il faut respectivement procéder à des ouvertures de crédits complémentaires et à des annulations de crédits.

Le tableau n°93 suivant présente le montant des crédits à annuler et celui des crédits complémentaires à ouvrir pour la gestion 2015.

Tableau n°93 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires*En FCFA*

Titre	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 1 Dette publique	-	30 051 580 138
Titre 2 Personnel	18 714 526 826	15 451 110 326
Titre 3 Fonctionnement	14 640 211 921	20 908 719 441
Titre 4 Autres transferts courants	17 774 285 577	578 608 000
Total	51 129 024 324	66 90 017 905

2- Gestion des crédits d'investissement

L'examen de la gestion des autorisations relatives aux dépenses d'investissement porte sur les crédits alloués aux investissements sur ressources internes et sur les fonds des investissements sur ressources externes.

2.1. Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes

L'analyse de la gestion des crédits d'investissement sur ressources internes porte sur les modifications apportées aux crédits et l'utilisation de ces derniers.

2.1.1. Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits relatifs aux dépenses d'investissement ont porté sur leur montant et sur leur répartition.

2.1.1.1. Modifications du montant des crédits de paiement

Le montant des crédits de paiement pour la gestion 2015 a été modifié par la LFR, par des ouvertures et annulations de crédits ainsi que par des reports effectués sur des crédits disponibles en fin 2014.

- Modifications apportées par la LFR

Arrêtés initialement à 557,18 milliards de FCFA, les crédits de paiement ont été réévalués à 587,63 milliards de FCFA, soit une augmentation de 30,45 milliards de FCFA. Les crédits relatifs aux dépenses d'investissement exécutés par l'Etat sont passés de 193,43 à 163,53 milliards de FCFA, soit une baisse de 29,90 milliards de FCFA. Quant aux autorisations relatives aux transferts en capital, elles ont augmenté de 60,35 milliards de FCFA, passant de 363,75 à 424,10 milliards de FCFA.

- Modifications apportées par les ouvertures et annulations de crédits

Pour la gestion 2015, des ouvertures de crédits ont été effectuées pour un montant global de 6 000 000 000 FCFA par le décret n°2015-1988 du 29 décembre 2015 portant ouverture de

crédit à titre d'avances pour la gestion 2015. Elles ont bénéficié à la section 30.6 pour 3 milliards FCFA, à la section 32.5 pour 1 milliard de FCFA et à la section 21.6 pour 2 milliards de FCFA.

Le décret figurant au tableau n°94 ci-dessous relatifs à des ouvertures de crédits est ratifié par le PLR à son article 6.

L'acte réglementaire relatif à ces ouvertures de crédits déjà ratifiés ou proposés à la ratification du Parlement à l'article 6 du projet de loi de règlement est listé au tableau n°94 suivant.

Tableau n°94 : Ouvertures de crédits par décrets d'avances

En FCFA

N° Actes	Dates	Sections et titres	Montants
2015-1988	29/12/2015	32.5	1 000 000 000
		21.6	2 000 000 000
		30.6	3 000 000 000
			6 000 000 000

Outre les ouvertures de crédits, un acte portant annulation de crédits relatifs aux dépenses d'investissement a été pris au titre de la gestion 2015. Cet acte est détaillé au tableau n°95 ci-dessous :

Tableau n°95 : Annulation de crédits par arrêtés 2015

En FCFA

N° Acte	Date	Sections et Titres	Montants
23265	29/12/2015	21.5	98 056 738
		28.5	21 200 000
		32.5	21 500 000
		33.6	50 000 000
		35.5	70 000 000
		37.5	5 700 000
		38.5	3 500 000
		40.5	68 000 000
		40.6	85 000 000
		41.6	2 092 362 634
		42.5	119 272 258
		43.5	983 653 236
		43.6	2 089 940 228
		44.5	1 077 336 276
		46.5	58 500 000

N° Acte	Date	Sections et Titres	Montants
		46.6	2 200 000 000
		49.5	20 000 000
		50.5	31 130 000
		52.5	47 951 282
		53.5	185 119 810
		53.6	345 500 000
		54.5	1 291 169 862
		54.6	225 000 000
		56.5	103 993 109
		58.5	26 989 350
		59.5	26 114 700
		59.6	155 426 901
		62.5	250 000 000
		68.5	100 265 392
		75.5	285 950 333
Total			12 138 632 109

Sur la base de cet acte produit par le MEFP, le montant total des annulations de crédits ouverts pour les dépenses d'investissement de la gestion 2015 est arrêté à 12 138 632 109 FCFA.

En 2015, les ouvertures de crédits par voie réglementaire concernent aussi bien les dépenses ordinaires que les dépenses d'investissement.

- **Modifications apportées par les reports de crédits**

Sur des crédits relatifs aux dépenses d'investissement non consommés à la clôture de la gestion 2014 d'un montant de 52,44 milliards de FCFA, des reports ont été effectués pour un montant de 32,93 milliards de FCFA sur la gestion 2015, soit 62,79%.

Les reports de crédits du budget consolidé d'investissement sur la gestion 2015 sont autorisés par l'arrêté n°5014 du MEFP du 31 mars 2015 portant report de crédits du budget consolidé d'investissement sur la gestion de 2015 d'un montant de 4 039 554 498 FCFA et par l'arrêté n°390 du 12 janvier 2015 portant report de crédits du budget consolidé d'investissement sur la gestion de 2015 d'un montant de 28 895 350 000 FCFA, soit un total de 32 934 904 498 FCFA.

La Cour a examiné le rapport entre le montant des reports de crédits et celui des crédits d'investissement ouverts par la LFI pour 2015. A cet égard, au regard de l'article 6 du décret 2009-192 du 27 février 2009 relatif aux reprises en engagement et aux reports de crédits du

budget général, les crédits non consommés à la clôture de l'année peuvent être reportés par arrêté du Ministre chargé des Finances jusqu'à la limite de 5% des crédits de l'année en cours.

La Cour constate que pour la gestion 2015, les crédits alloués à la LFI pour le budget consolidé d'investissement s'élèvent à 557 186 000 000 FCFA. La limite de 5% des crédits de la LFI est égale à 27 859 300 000 FCFA alors que le montant total des reports de crédits sur la gestion 2015 est de 32 934 904 498 FCFA. D'où des reports supérieurs à la limite autorisée pour un montant de 5 075 604 498 FCFA.

Appelé à justifier le report effectué au-delà de la limite autorisée, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan a répondu de prendre acte et promet de veiller au respect de la limite.

Par ailleurs, le rapprochement entre le montant des crédits disponibles en 2014 et celui des crédits effectivement reportés a permis de constater que sur le titre 5 de la section 43, qui n'avait pas de crédits disponibles au 31 décembre 2014, il est reporté sur la gestion 2015 un montant de 580 000 000 de FCFA.

Le tableau n°96 ci-dessous présente la comparaison entre le montant des crédits disponibles en 2014 et celui des crédits reportés sur 2015.

Tableau n°96 : Comparaison du montant des crédits disponibles en 2014 et celui des crédits reportés sur 2015

<i>En FCFA</i>			
Sections/Titre	Crédits non consommés en 2014	Report en 2015	Ecart
43.5 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	-	580 000 000	- 580 000 000

La réponse que le MEFP avait promis de fournir au plus tard lors de la séance contradictoire n'est toujours pas parvenue à la Cour.

Recommandation n°10 :

La Cour demande au MEFP de cesser d'effectuer des reports de crédits pour des projets ou programmes n'ayant pas de crédits disponibles en fin de gestion.

2.1.1.2. Modifications de la répartition des crédits

En 2015, des transferts et des virements de crédit opérés par arrêté ou par décret, ont modifié la répartition des crédits de paiement.

Le tableau n°97 ci-après présente, sans contraction, l'ensemble des mouvements résultant du pointage de tous les actes modificatifs des crédits de paiement reçus par la Cour.

Tableau n°97 : Modifications de la répartition des crédits de paiement en 2015

En FCFA

Titre	Titre	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
21	5	17 000 000	0,07	17 000 000	0,07
28	5	22 000 000	0,10	22 000 000	0,10
30	5	-	0	-	0
31	5	1 513 500 000	6,67	1 457 500 000	6,43
32	5	200 000 000	0,88	-	0
33	5	361 151 120	1,59	161 151 120	0,71
34	5	53 888 000	0,24	-	0
35	5	113 000 000	0,50	8 000 000	0,04
37	5	16 519 930	0,07	15 000 000	0,07
38	5	71 262 106	0,31	71 262 106	0,31
42	5	165 096 053	0,73	146 792 401	0,65
43	5	1 607 201 465	7,09	1 418 099 971	6,25
44	5	9 500 000	0,04	9 500 000	0,04
45	5	19 367 431	0,09	19 367 431	0,09
46	5	60 300 000	0,27	60 300 000	0,27
47	5	184 072 222	0,81	96 350 691	0,42
52	5	25 000 000	0,11	25 000 000	0,11
53	5	100 000 000	0,44	100 000 000	0,44
54	5	208 000 000	0,92	-	0
56	5	35 949 210	0,16	35 240 000	0,16
59	5	415 502 620	1,83	20 000 000	0,09
60	5	-	0	13 245 525 488	58,40
62	5	28 635 785	0,13	-	0
63	5	50 000 000	0,22	-	0
65	5	54 500 000	0,24	54 500 000	0,24
68	5	60 000 000	0,26	-	0
Sous total		5 391 445 942	23,77	16 982 589 208	74,87
21	6	1 258 000 000	5,55	-	0
30	6	2 675 000 000	11,79	-	0
31	6	100 000 000	0,44	-	0
32	6	510 000 000	2,25	-	0
33	6	-	0	500 000 000	2,20
40	6	510 000 000	2,25	-	0
41	6	150 000 000	0,66	-	0
43	6	10 521 143 266	46,38	4 690 000 000	20,68
44	6	50 000 000	0,22	-	0
45	6	10 000 000	0,04	-	0
46	6	250 000 000	1,10	-	0
49	6	-	0	-	0
53	6	135 000 000	0,60	-	0
54	6	135 000 000	0,60	-	0
55	6	350 000 000	1,54	-	0
56	6	-	0	510 000 000	2,25
59	6	60 000 000	0,26	-	0

62	6	-	0		0
65	6	50 000 000	0,22	-	0
68	6	300 000 000	1,32		0
82	6	227 000 000	1,00		0
Sous total		17 291 143 266	76,23	5 700 000 000	25,13
Total		22 682 589 208	100	22 682 589 208	100

Ce tableau montre que sur la base du pointage des actes produits à la Cour, les modifications des crédits effectuées par augmentations et diminutions s'équilibrent à 22 682 589 208 FCFA.

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits des dépenses d'investissement ont bénéficié aux dépenses exécutées par l'Etat (titre 5) pour 5,39 milliards de FCFA, soit 23,77% et aux transferts en capital (titre 6) pour 17,29 milliards de FCFA, soit 76,23%.

Le principal bénéficiaire des augmentations de crédits d'investissement exécutés par l'Etat est le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour un montant de 1,61 milliard de FCFA, soit une part de 7,09% ; suit le ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'extérieur pour un montant de 1,51 milliard de FCFA représentant une part de 6,67%.

Les augmentations imputées aux transferts en capital pour un montant de 17,29 milliards de FCFA concernent pour l'essentiel le ministère de l'Economie des Finances et Plan et la Primature pour respectivement 10,52 milliards et 2,67 milliards de FCFA, soit 46,38 % et 11,79%.

- Les diminutions de crédits

Les montants des diminutions de crédits affectant les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat (titre 5) sont de 16,98 milliards de FCFA, soit 74,87% et les transferts en capital (titre 6) 5,70 milliards de FCFA, représentant 25,13%.

Les diminutions des crédits d'investissement exécutés par l'Etat les plus significatives concernent les dépenses communes pour 13,24 milliards de FCFA, soit 58,40% et le ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'extérieur pour 1,46 milliards de FCFA, soit 6,43%.

Les diminutions imputées aux transferts en capital pour un montant de 5,70 milliards de FCFA, soit 25,13% concernent, pour l'essentiel, les ministères de l'Economie, des Finances et du Plan et celui de l'Environnement et du Développement durable pour respectivement 4,69 milliards de FCFA, soit 20,68% et 0,51 milliard de FCFA, soit 2,25%.

2.1.1.3. Les modifications réglementaires de la répartition des crédits selon la destination

Au vu des actes reçus par la Cour, les modifications réglementaires des crédits par section, tous titres confondus, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n°98 ci-dessous.

Tableau n°98 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses d'investissement par section en 2015.

En FCFA

Sections	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
Total 21	1 275 000 000	5,62	17 000 000	0,07
Total 28	22 000 000	0,10	22 000 000	0,10
Pouvoir publics	1 297 000 000	5,72	39 000 000	0,17
Total 30	2 675 000 000	11,79	0	0
Total 31	1 613 500 000	7,11	1 457 500 000	6,43
Total 32	710 000 000	3,13	0	0
Total 33	361 151 120	1,59	661 151 120	2,91
Total 34	53 888 000	0,24	0	0
Total 35	113 000 000	0,50	8 000 000	0,04
Total 37	16 519 930	0,07	15 000 000	0,07
Total 38	71 262 106	0,31	71 262 106	0,31
Administration générale	5 614 321 156	24,75	2 212 913 226	9,76
Total 40	510 000 000	2,25	0	0
Total 41	150 000 000	0,66	0	0
Total 42	165 096 053	0,73	146 792 401	0,65
Total 43	12 128 344 731	53,47	6 108 099 971	26,93
Total 44	59 500 000	0,26	9 500 000	0,04
Total 45	29 367 431	0,13	19 367 431	0,09
Total 46	310 300 000	1,37	60 300 000	0,27
Total 47	184 072 222	0,81	96 350 691	0,42
Total 49	-	0	-	0
Action économique	13 536 680 437	59,68	6 440 410 494	28,39
Total 52	25 000 000	0,11	25 000 000	0,11
Total 53	235 000 000	1,04	100 000 000	0,44
Total 54	343 000 000	1,51	-	0
Total 55	350 000 000	1,54	-	0
Total 56	35 949 210	0,16	545 240 000	2,40
Total 59	475 502 620	2,10	20 000 000	0,09
Total 62	28 635 785	0,13	-	0
Total 63	50 000 000	0,22	-	0
Total 65	104 500 000	0,46	54 500 000	0,24
Total 68	360 000 000	1,59	-	0
Total 82	227 000 000	1,00	-	0
Action culturelle et sociale	2 234 587 615	9,85	744 740 000	3,28
Total 60	-	0	13 245 525 488	58,40
Dépenses communes	-	0	13 245 525 488	58,40
Total général	22 682 589 208	100	22 682 589 208	100

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits pour la gestion 2015 s'élèvent à 22,68 milliards de FCFA et concernent aussi bien les pouvoirs publics que les moyens des services. Les ministères de l'Action économique, de l'Action administration générale, de l'Action culturelle et sociale et ceux des pouvoirs publics bénéficient respectivement des augmentations pour 13,54 milliards de FCFA, 5,61 milliards de FCFA, 2,23 milliards de FCFA et 1,30 milliard de FCFA. Leurs parts respectives dans le total des augmentations sont de 59,68%, 24,75%, 9,85%, 5,72%.

- Les diminutions de crédits

La totalité des prélèvements a été opérée au niveau des Pouvoirs publics et des moyens des services pour un montant de 22,68 milliards de FCFA.

Au niveau des Actions et des Pouvoirs publics, les diminutions sont ainsi réparties :

- 13,24 milliards de FCFA, soit 58,40% pour les dépenses communes ;
- 6,44 milliards de FCFA, soit 28,39% pour l'Action économique ;
- 2,21 milliards de FCFA, soit 9,76% pour l'Action Administration générale
- 0,74 milliard de FCFA, soit 3,28% pour l'Action culturelle et sociale;
- 0,039 milliard de FCFA, soit 0,17% pour les Pouvoirs publics.

2.1.2. Utilisation des crédits

L'utilisation des crédits d'investissement a donné lieu à des dépassements de crédits et à des crédits non consommés à la clôture de la gestion.

2.1.2.1. Dépassements de crédits

Les dépassements de crédits sur les dépenses d'investissement sur ressources internes ont été de l'ordre de 650 000 000 FCFA.

Le tableau n°99 ci-dessous en donne la situation.

Tableau n°99 : Situation des dépassements de crédits d'investissement en 2015

<i>En FCFA</i>				
Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts en %
56.6	927 000 000	1 577 000 000	-650 000 000	100
TOTAL	927 000 000	1 577 000 000	-650 000 000	100

Le MEFP explique le dépassement 650 000 000 FCFA par le transfert du chapitre de l'Agence nationale de l'Aquaculture du Ministère de l'Environnement et du Développement durable (56) au Ministère de l'Economie maritime (section 40).

2.1.2.2. Crédits non consommés

Les crédits d'investissement non consommés sont de 56,74 milliards de FCFA, soit 9,24% des crédits d'investissement sur ressources internes.

La situation détaillée des crédits d'investissement non consommés en fin de gestion est indiquée au tableau n°100 ci-après.

Tableau n°100: Situation des crédits non consommés en 2015

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
Titre 5				
21 Présidence de la République	1 266 880 797	1 248 244 485	18 636 312	0,03
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	2 517 725 516	737 028 841	1 780 696 675	3,14
32 Ministère des Forces armées	40 473 768 963	38 779 242 376	1 694 526 587	2,99
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	14 047 005 225	12 349 584 082	1 697 421 143	2,99
34 Ministère de la Justice	2 119 750 477	2 050 231 789	69 518 688	0,12
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	344 948 300	340 404 590	4 543 710	0,01
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relatinst	447 815 213	440 260 553	7 554 660	0,01
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et prom bonne gouv	509 348 997	508 185 967	1 163 030	0,00
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	1 312 515 716	1 173 515 272	139 000 444	0,24
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	920 057 736	914 833 133	5 224 603	0,01
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	2 526 236 782	1 944 102 957	582 133 825	1,03
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	18 481 567 488	17 021 187 155	1 460 380 333	2,57
44 Ministère de l'Energie et du Développement engrenouv	1 046 459 169	31 147 418	1 015 311 751	1,79
45 Ministère du Commerce, du Sectinf, de la Cons, prom pdsloc et PME	383 328 917	358 507 505	24 821 412	0,04
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	377 978 623	348 428 717	29 549 906	0,05
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	1 392 361 673	1 317 749 616	74 612 057	0,13
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	56 789 544	52 929 595	3 859 949	0,01
50 Ministère de l'Education nationale	15 375 983 141	14 635 735 026	740 248 115	1,30
52 Ministère des Sports	2 202 048 718	2 098 983 324	103 065 394	0,18
53 Ministère de la Culture et de la Communication	394 863 456	376 447 456	18 416 000	0,03
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	17 414 387 891	11 205 582 296	6 208 805 595	10,94
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	583 062 044	549 944 276	33 117 768	0,06
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	5 048 724 605	4 862 358 476	186 366 129	0,33
58 Ministère de la femme ,de la famille et de l'enfance	2 174 648 147	1 824 644 262	350 003 885	0,62

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	3 774 618 436	3 062 592 282	712 026 154	1,25
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	2 109 484 619	1 943 632 212	165 852 407	0,29
63 Ministère des postes et des telecom	549 498 974	476 199 814	73 299 160	0,13
65 Ministère de la gouv local ,dudev et de l'aménagement du territoire	595 600 305	558 398 196	37 202 109	0,07
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	6 466 605 319	5 367 924 264	1 098 681 055	1,94
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	8 754 568 649	7 349 678 460	1 404 890 189	2,48
60 Charges non réparties	285 000 000		285 000 000	0,50
Total titre 5	153 953 633 440	133 927 704 395	20 025 929 045	35,29
Titre 6				
21 Présidence de la République	36 528 529 568	36 383 529 568	145 000 000	0,26
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	3 000 000 000	2 600 000 000	400 000 000	0,70
32 Ministère des Forces armées	5 756 756 250	5 246 756 250	510 000 000	0,90
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	8 720 000 000	3 220 000 000	5 500 000 000	9,69
34 Ministère de la Justice	91 000 000	45 000 000	46 000 000	0,08
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	3 052 000 000	2 372 000 000	680 000 000	1,20
41 Ministère Infrast, Transpterrest et du Désenclavement	77 412 637 366	68 641 637 366	8 771 000 000	15,46
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	39 020 556 306	38 720 679 822	299 876 484	0,53
45 Ministère du Commerce, du Sectinf, de la Cons, prompdtloc et PME	6 832 096 481	6 822 096 481	10 000 000	0,02
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	15 538 292 000	15 178 292 000	360 000 000	0,63
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	18 586 000 000	14 611 000 000	3 975 000 000	7,01
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	18 675 000 000	12 800 000 000	5 875 000 000	10,35
53 Ministère de la Culture et de la Communication	4 005 500 000	3 870 500 000	135 000 000	0,24
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	10 294 000 000	10 059 000 000	235 000 000	0,41
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	6 203 007 478	6 202 894 801	112 677	0,00
65 Ministère de la gouvlocal ,dudev et de l'aménagement du territoire	31 052 000 000	29 274 000 000	1 778 000 000	3,13
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	20 434 000 000	17 141 000 000	3 293 000 000	5,80
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	12 240 000 000	10 040 000 000	2 200 000 000	3,88
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	10 227 000 000	7 727 000 000	2 500 000 000	4,41
Total titre 6	327 668 375 449	290 955 386 288	36 712 989 161	64,71
TOTAL	481 622 008 889	424 883 090 683	56 738 918 206	100

Pour un total de crédits non consommés de 56,74 milliards de FCFA sur les dépenses d'investissement sur ressources internes, 20,02 milliards de FCFA concernent le titre 5 et 36,71 milliards de FCFA le titre 6, soit des parts respectives de 35,29% et 64,71%.

Concernant le titre 5, les ministères qui enregistrent les montants de crédits non consommés les plus importants sont le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 6,21 milliards de FCFA, le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour 1,78 milliard de FCFA, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour 1,70 milliard de FCFA et le ministère des Forces armées pour 1,69 milliard de FCFA. Leurs parts respectives dans le montant total des crédits non consommés sont de 10,94%, 3,14%, 2,99% et 2,99%. Certaines sections réalisent des montants de crédits non consommés très faibles. Il s'agit du ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la bonne Gouvernance et du ministère de la Fonction publique de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public avec respectivement 1 163 030 FCFA et 4 543 710 FCFA.

S'agissant du titre 6, les crédits disponibles concernent essentiellement le ministère des Infrastructures, du Transport terrestre et du Désenclavement avec 8,77 milliards de FCFA, le ministère du Tourisme et des Transports aériens avec 5,87 milliards de FCFA, le ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique avec 5,5 milliards de FCFA et le ministère de l'Industrie et Mines avec 3,97 milliards de FCFA, soit respectivement 15,46%, 10,35%, 9,69% et 7,01%. Sur le total des crédits non consommés, le ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat a la part la plus faible avec 112 677 FCFA.

Le MEFP explique l'importance des crédits non consommés, par le bouclage tardif des procédures de marché et la prise tardive du décret d'avances.

Le tableau n°101 retrace les montants des crédits à annuler.

Tableau n°101 : Montant des crédits à annuler selon le PLR

En FCFA

Titres	Crédits non consommés	Crédits à reporter	Crédits à annuler
Titre 5	20 025 929 045	5 309 004 499	14 716 924 546
Titre 6	36 712 989 161	26 500 000 000	10 212 989 161
Total	56 738 918 206	31 809 004 499	24 929 913 707

En tenant compte du montant des crédits à reporter sur la gestion 2016, comme indiqué à la page 17 du PLR, pour un montant total de 31 809 004 499 FCFA réparti entre le titre 5 pour 5 309 004 499 FCFA et le titre 6 pour 26 500 000 000 FCFA, le montant des crédits à annuler s'élève à 24 929 913 707 FCFA.

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses d'investissement des dépassements et des crédits non consommés qui nécessitent des ajustements par la loi de règlement. Il s'agit de procéder à des ouvertures de crédits complémentaires pour les dépassements et à des annulations des crédits non consommés et non reportés.

Tableau n°102 : Montant des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires*En FCFA*

Titres	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 5	14 716 924 546	-
Titre 6	10 212 989 161	650 000 000
Total	24 929 913 707	650 000 000

Les crédits à annuler constituent les crédits disponibles auxquels sont retranchés les reports alors que les ouvertures de crédits complémentaires ont pour objet de couvrir les dépassements.

2.2. Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes

Prévues par les lois de finances, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont des dépenses pour lesquelles le Trésor public n'est pas comptable assignataire.

Pour des prévisions de 405 milliards de FCFA, ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 397,02 milliards de FCFA, soit un taux de 98,03 %.

L'examen de la gestion des crédits d'investissement sur ressources externes concerne leurs modifications et leur utilisation.

2.2.1. Modifications des crédits en cours de gestion

L'analyse des modifications relatives aux crédits d'investissement sur ressources externes porte sur les financements acquis et sur les prévisions de tirage.

2.2.1.1. Modifications des financements acquis

Les prévisions initiales des financements acquis d'un montant de 4 497,98 milliards de FCFA, n'ont pas été modifiées par la LFR.

2.2.1.2. Modifications des prévisions de tirage

Prévues par la LFI à 405 milliards de FCFA, les prévisions de tirage n'ont pas été modifiées par la LFR.

2.2.2. Utilisation des crédits

Pour des prévisions de tirage sur ressources externes de 205 milliards de FCFA en emprunts et 200 milliards de FCFA en subventions, les dépenses d'investissement sur ressources externes ont été exécutées respectivement à hauteur de 207,26 milliards de FCFA et 189,76 milliards de FCFA. Les taux d'absorption sont donc de 101,10 % pour les emprunts et 94,88% pour les subventions.

CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

L'examen de la gestion des comptes spéciaux du Trésor porte sur la modification des crédits affectés aux CST, sur l'utilisation des crédits ouverts à ces comptes et sur la gestion des soldes dégagés par l'exécution de ces comptes.

1. Modifications des crédits

La modification des crédits applicables aux CST concerne leur montant et leur répartition.

1.1. Modifications du montant des crédits

Les crédits ouverts au compte d'affectation spéciale «caisse d'encouragement à la pêche » s'élèvent à 950 000 000 FCFA. Ils ont été majorés par arrêté n°21317 du 18 novembre 2015 portant ouverture de crédit sur la gestion 2015 pour un montant de 36 626 457 FCFA. Ainsi, le total des crédits applicables audit compte ainsi que celui qui concerne l'ensemble des CST a augmenté de 36 626 457 FCFA.

1.2. Modifications de la répartition des crédits

Les crédits alloués au compte spécial « Frais de contrôle des sociétés à participation publique » ont fait l'objet d'un virement interne pour un montant de 54 000 000 de FCFA suivant l'arrêté n°15071 du 24 juillet 2015 portant virement de crédits pour la gestion 2015.

La Cour constate que ce mouvement de crédit n'a pas d'incidence sur le total des crédits.

2. Utilisation des crédits

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor est marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés.

2.1. Dépassement de crédits

Les dépassements sur comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 11 850 203 488 FCFA, soit 12,84% du total des crédits ouverts pour l'ensemble des CST. Il est imputable seulement au « Fonds national de Retraite ».

2.2. Crédits non consommés

En 2015, l'utilisation des crédits des CST ouverts par les lois de finances a donné lieu à des crédits non consommés d'un montant total de 12,34 milliards de FCFA.

La répartition de ces crédits non consommés est retracée au tableau n°103 ci-après :

Tableau n°103 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2015*En FCFA*

Comptes Spéciaux du Trésor	Prévisions	Réalisation	Crédits non consommés	Part en (%)
Frais de contrôle des entreprises publiques	500 000 000	405 513 582	94 486 418	0,77
Caisse d'encouragement à la pêche	986 626 457	791 170 701	195 455 756	1,58
Fonds de lutte contre l'incendie	200 000	-	200 000	0,00
Comptes d'affectation spéciale	1 486 826 457	1 196 684 283	290 142 174	2,35
Opération des armées à caractère indust et com	150 000 000	-	150 000 000	1,22
Comptes de commerce	150 000 000	-	150 000 000	1,22
Avances 1 an collectivités locales	800 000 000	-	800 000 000	6,48
Avances 1ans divers comptes	-	-	-	0,00
Comptes d'avances	800 000 000	-	800 000 000	6,48
Prêts aux collectivités locales	800 000 000	-	800 000 000	6,48
Prêts à divers organismes	850 000 000	845 198 330	4 801 670	0,04
Prêts aux particuliers	16 000 000 000	9 700 202 983	6 299 797 017	51,03
Comptes de prêts	17 650 000 000	10 545 401 313	7 104 598 687	57,55
Comptes de garantie et aval	4 000 000 000	-	4 000 000 000	32,40
Comptes de garantie et aval	4 000 000 000	-	4 000 000 000	32,40
Total	20 086 826 457	11 742 085 596	12 344 740 861	100

Les crédits non consommés concernent essentiellement les comptes de prêts pour un montant de 7 104 598 687 FCFA, soit 57,55% des crédits non consommés des CST. Ils sont suivis des comptes de garanties et avals pour un montant de 4 000 000 000 FCFA, soit 32,40% des crédits non consommés.

Les comptes de commerce réalisent le plus faible montant de crédits non consommés avec 150 000 000 de FCFA équivalant à 1,22% du total des crédits non consommés.

3. Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor sur la gestion 2016

Au regard des dispositions de l'article 9 de la loi n° 2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015, seul le solde créditeur du compte d'affectation spéciale du FNR doit être reporté.

Le montant global des reports de la gestion 2014 sur la gestion 2015 s'élève à 34,43 milliards de FCFA. La situation des soldes des CST à reporter sur la gestion 2016 figure au tableau n°104 suivant.

Tableau n°104 : Report des soldes des CST de 2015 sur 2016*En milliards de FCFA*

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2015	Recettes	Depenses	Solde de la gestion	Solde au 31/12/2015	Solde à reporter
Compte d'affectation spéciale	41 011 574 723	65 984 019 058	81 046 887 771	- 15 062 868 713	25 948 706 010	41 011 574 723
compte de commerce	65 363 160	-	-	-	65 363 160	65 363 160
compte de prêts	- 1 140 998 567	9 298 403 000	10 545 401 313	- 1 246 998 313	- 2 387 996 880	- 2 387 996 880
compte d'avances	- 3 818 963 926	-	-	-	- 3 818 963 926	- 3 818 963 926
compte de garanties et d'avaux	- 1 686 625 220	-	-	-	- 1 686 625 220	- 1 686 625 220
TOTAL	34 430 350 170	75 282 422 058	91 592 289 084	- 16 309 867 026	18 120 483 144	33 183 351 857

En 2015, les recettes effectives des CST s'élèvent à 75,28 milliards de FCFA et les dépenses à 91,59 milliards de FCFA, soit un solde débiteur de 16,31 milliards de FCFA.

Avec un report de solde de 34,43 milliards de FCFA de la gestion 2014, le solde au 31 décembre 2015 des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 18,12 milliards de FCFA.

Compte tenu du non report des soldes des comptes d'affectation spéciale, à l'exception du solde créditeur du FNR, comme prévu à l'article 9 de la LFI, le montant à reporter sur la gestion 2016 s'élève à 33,18 milliards de FCFA.

CONCLUSION

Les ressources du budget pour l'année 2015 ont été évaluées à 2 346,61 milliards de FCFA et les charges à 2 916,69 milliards de FCFA, soit un déficit prévisionnel de 570,08 milliards de FCFA.

Les ressources prévisionnelles se répartissent entre le budget général pour 2 254,36 milliards de FCFA et les comptes spéciaux du Trésor pour 92,25 milliards de FCFA. Les charges du budget général ont été prévues à 2 824,44 milliards de FCFA et celles des comptes spéciaux du Trésor à 92,25 milliards de FCFA.

Après exécution, les recettes du budget général s'élèvent à 2 661,50 milliards de FCFA et les dépenses à 2 821,30 milliards de FCFA. Il en résulte un déficit de 159,80 milliards de FCFA. Quant aux comptes spéciaux du Trésor, ils ont réalisé des recettes d'un montant de 75,28 milliards de FCFA et des dépenses d'un montant de 91,59 milliards de FCFA, soit un déficit de 16,31 milliards de FCFA.

Ainsi, la gestion 2015 a fait ressortir un déficit global de 176,11 milliards de FCFA contre un déficit de 120,78 milliards de FCFA pour la gestion précédente. Ce qui constitue une dégradation importante de la situation financière de l'Etat.

L'exécution du budget reste marquée par une progression plus rapide des dépenses sur les recettes. Pour les recettes, s'il est noté une augmentation des recettes fiscales, les restes à recouvrer demeurent toujours importants. La dette publique constitue le poste de dépenses le plus important suivi respectivement des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transferts. Les dépenses d'investissement sur ressources internes représentent 35,22% des recettes fiscales.

Comme pour les années antérieures, la gestion des crédits a encore donné lieu à un certain nombre de manquements :

- erreurs importantes de montant dans les documents produits ;
- dépassements sur crédits limitatifs;
- absence de diligence dans l'apurement des rôles ;
- report erroné du solde du FNR.

La Cour a toutefois constaté qu'une amélioration a été apportée dans la production des documents et la satisfaction des demandes de renseignements.

Liste des tableaux

Tableau n°1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire	8
Tableau n°2 : Prévisions et réalisations des lois de Finances 2015	11
Tableau n°3: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2011 à 2015	13
Tableau n°4 : Prévisions et réalisations des recettes du budget général en 2015	17
Tableau n°5 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2011 à 2015.....	17
Tableau n° 6 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2015	18
Tableau n°7: Recouvrement de la dette r�troced�e par soci�t� de 2004 � 2015.....	20
Tableau n°8 : Principaux �carts entre pr�visions et r�alisations des recettes fiscales en 2015	22
Tableau n°9 : Evolution de l'ex�cution des recettes fiscales de 2011 � 2015	24
Tableau n°10 : Restes � recouvrer sur imp�ts directs per�us par voie de r�le en 2015.....	26
Tableau n°11 : Evolution des restes � recouvrer sur imp�ts directs per�us par voie de r�le de 2011 � 2015	28
Tableau n°12 : Recouvrement d'arri�r�s d'imp�ts directs per�us par voie de r�le en 2015	28
Tableau n°13 : Pr�visions et r�alisations des recettes non fiscales en 2015.....	29
Tableau n°14 : Evolution de l'ex�cution des recettes non fiscales sur la p�riode 2011-2015	30
Tableau n°15 : Pr�visions et r�alisations des autres recettes en 2015	31
Tableau n°16 : Evolution de l'ex�cution des autres recettes sur la p�riode 2011-2015.....	31
Tableau n°17 : Evolution des recettes ex�cut�es par poste comptable principal de 2011 � 2015	33
Tableau n°18 : Pr�visions et r�alisations des d�penses du budget g�n�ral.....	34
Tableau n°19 : Ecart entre les montants des cr�dits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF	35
Tableau n°20: R�partition des pr�visions de tirages par secteur d'activit� en 2015	37
Tableau n°21: R�capitulatif des pr�visions d'investissement	39
Tableau n°22 : Evolution des d�penses sur ressources internes.....	40
Tableau n°23 : Evolution du service de la dette publique de 2011 � 2015.....	41
Tableau n°24: Ex�cution de la dette int�rieure	42
Tableau n°25: R�partition du service de la dette publique int�rieure.....	43
Tableau n°26: Encours de la dette publique int�rieure en 2015	43
Tableau n°27 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique ext�rieure en 2015.....	44
Tableau n°28 : Evolution de l'encours de la dette publique ext�rieure de 2012 � 2015.....	45
Tableau n°29 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2012 � 2015	46
Tableau n°30 : Evolution de l'endettement public de 2011 � 2015.....	46
Tableau n°31: Evolution des principales d�penses de personnel de 2011 � 2015	47
Tableau n°32 : Evolution des principales d�penses de fonctionnement de 2011 � 2015	49
Tableau n°33: Evolution des principales d�penses de transfert courant de 2011 � 2015	51
Tableau n°34 : R�capitulation des d�penses ordinaires	52
Tableau n°35 : Pr�visions et r�alisations des d�penses en capital sur ressources internes.....	53
Tableau n°36 : Evolution des d�penses d'investissement sur ressources internes de 2011 � 2015	53
Tableau n°37 : Evolution de la consommation des cr�dits de paiement de 2011 � 2015	54
Tableau n°38 : Evolution du ratio investissements publics financ�s sur ressources internes / recettes fiscales de 2011 � 2015	55
Tableau n°39 : R�capitulatif des d�penses sur ressources internes en 2015	56
Tableau n°40 : Evolution des d�penses courantes des Pouvoirs publics de 2013 � 2015	58
Tableau n°41 : Evolution des d�penses en capital des pouvoirs publics de 2013 � 2015.....	58
Tableau n°42 : D�penses courantes des moyens des services de 2013 � 2015.....	60
Tableau n°43 : D�penses courantes de l'Action Administration g�n�rale de 2013 � 2015	61

Tableau n°44 : Dépenses courantes de l'Action économique de 2013 à 2015	61
Tableau n°45 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2013 à 2015	62
Tableau n°46 : Répartition des dépenses communes par nature de 2013 à 2015	64
Tableau n°47: Dépenses d'investissement des moyens des services en 2015	65
Tableau n°48 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action administration générale de 2013 à 2015....	65
Tableau n°49 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2013 à 2015.....	67
Tableau n°50 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2013 à 2015.....	68
Tableau n°51 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des moyens des services sur ressources internes en 2015	69
Tableau n°52: Prévisions et réalisations de tirage par secteur d'activité en 2015	70
Tableau n°53 : Prévisions et réalisations de tirage réparties en emprunts et subventions en 2015	71
Tableau n°54 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2015	71
Tableau n°55 : Dépenses effectives par activité du secteur primaire	72
Tableau n°56 : Dépenses effectives par activité du secteur secondaire.....	73
Tableau n°57 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire	73
Tableau n°58 : Dépenses effectives par activité du secteur quaternaire.....	74
Tableau n°59 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2015	75
Tableau n°60 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2015	75
Tableau n°61 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2013 à 2015	76
Tableau n°62 : Situation des demandes de prêt.....	78
Tableau n°63 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor en 2015.....	79
Tableau n°64 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2015	80
Tableau n°65 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor en 2015	81
Tableau n°66 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2015.....	82
Tableau n°67 : évolution des soldes des CST de 2011 à 2015	82
Tableau n°68 : exécution des comptes d'affectation spéciale entre 2014 et 2015	83
Tableau n°69 : évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2012 à 2015	83
Tableau n°70 : Dégradation du solde du FNR de 2012 à 2015	84
Tableau n°71 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2015	86
Tableau n°72 : Opérations des comptes de prêts de 2011 à 2015	87
Tableau n°73 : Opérations des comptes d'avances de 2011 à 2015.....	87
Tableau n°74 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2015	91
Tableau n°75 : Compte de résultats de l'année 2015	91
Tableau n°76 : Compte de résultat de l'année 2015 selon la Cour	92
Tableau n°77 : Ouvertures de crédits par décrets d'avances pour la gestion 2015	94
Tableau n°78 : Annulations de crédits pour la gestion 2015.....	94
Tableau n°79 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2015	96
Tableau n°80 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2015	97
Tableau n°81 : Actes déséquilibrés entre provenance et destination.....	99
Tableau n°82 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2015 ...	99
Tableau n°83 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2015	101
Tableau n°84 : Répartition des dépassements de crédits entre les titres en 2015	101
Tableau n°85 : Dépassements selon la nature des crédits	102
Tableau n°86 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2015.....	102
Tableau n°87 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2012 et 2015.....	103
Tableau n°88 : Dépassements de crédits limitatifs.....	105

Tableau n°89 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2012 à 2015	106
Tableau n°90 : Dépassements de crédits selon la destination (évaluatifs et limitatifs)	107
Tableau n°91 : Crédits non consommés par titre en 2015	109
Tableau n°92 : Crédits non consommés par section en 2015	109
Tableau n°93 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires	112
Tableau n°94 : Ouvertures de crédits par décrets d'avances.....	113
Tableau n°95 : Annulation de crédits par arrêtés 2015	113
Tableau n°96 : Comparaison du montant des crédits disponibles en 2014 et celui des crédits reportés sur 2015	115
Tableau n°97 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2015.....	116
Tableau n°98 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses d'investissement par section en 2015.....	118
Tableau n°99 : Situation des dépassements de crédits d'investissement en 2015	119
Tableau n°100: Situation des crédits non consommés en 2015.....	120
Tableau n°101 : Montant des crédits à annuler selon le PLR.....	122
Tableau n°102 : Montant des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires.....	123
Tableau n°103 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2015	125
Tableau n°104 : Report des soldes des CST de 2015 sur 2016	126

Liste des graphiques

Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé	9
Graphique n°2: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2011 à 2015	14
Graphique n°3 : Répartition des recettes internes en 2015.....	18
Graphique n°5 : Evolution comparée des recettes fiscales et du PIB nominal de 2011 à 2015	25
Graphique n°6 : Evolution des restes à recouvrer de 2011 à 2015.....	28
Graphique n°7 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2011 à 2015	30
Graphique n°8 : Evolution des autres recettes de 2011 à 2015	32
Graphique n°9 : Répartition des dépenses du budget général	34
Graphique n°10 : Evolution du service de la dette publique de 2011 à 2015.....	41
Graphique n°11 : Evolution des engagements de l'Etat de 2011 à 2015.....	47
Graphique n°12 : Evolution des dépenses de personnel de 2011 à 2015	48
Graphique n°13: Evolution des dépenses de fonctionnement de 2011 à 2015.....	50
Graphique n°14 : Evolution des dépenses des autres transferts courants de 2011 à 2015.....	52
Graphique n°15: Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2011 à 2015	54
Graphique n°16: Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2011 à 2015	55
Graphique n°17 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2015	56
Graphique n°19 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination	59
Graphique n°20 : Répartition des dépenses communes par nature	64
Graphique n°21: Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des moyens des services sur ressources internes en 2015	70
Graphique n°22 : Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2015.....	72
Graphique n°23 : Evolution des crédits de paiements et des tirages de 2013 à 2015.....	77
Graphique n°24 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2015	79
Graphique n°25 : Structure des charges effectives des CST en 2015	81
Graphique n°26 : évolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2011 à 2015	82
Graphique n°27 : évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2012 à 2015	84
Graphique n°28 : Évolution du solde du FNR de 2012 à 2015	85
Graphique n°29 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre en 2015	96
Graphique n°31 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2012 et 2015	107

Liste des recommandations

Recommandation n°1 :	13
Recommandation n°2 :	19
Recommandation n°3 :	21
Recommandation n°4 :	21
Recommandation n°5 :	27
Recommandation n°6 :	32
Recommandation n°7 :	36
Recommandation n°8 :	90
Recommandation n°9 :	106
Recommandation n°10 :	115

Sigles et abréviations

ACDI : Agence Canadienne de Développement
AP : Autorisation de programme
BAD : Banque Africaine de Développement
BADEA : Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCI : Budget Consolidé d'Investissement
BEI : Banque Européenne d'Investissement
BID : Banque Islamique de Développement
BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CDC : Caisse de Dépôts et de Consignation
CENA : Commission électorale nationale autonome
CGAF : Compte général de l'Administration des Finances
CST : Comptes Spéciaux du Trésor
CP : Crédits de paiement
DGC : Déclaration générale de conformité
DGCPT : Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DMC : direction de la Monnaie et du Crédit
DP : Dette publique
DTS : Droits de Tirage Spéciaux
DPEE : direction de la Prévision et des études économiques
FA : Financement acquis
FKDEA : Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
FAD : Fonds Africain de développement
FED : Fonds Européen de Développement
FND : Fonds Nordique de Développement
FNR : Fonds national de retraite
FOPEP : Fonds international de l'OPEP pour le développement
FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
GTZ : Organisme de la Coopération Allemande
IADM : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDA : Agence Internationale pour le Développement
JO : journal officiel
KFW : Organisme de la Coopération Allemande
LFI : loi de finances initiale
LFR : loi de finances rectificative
LOLF : loi organique relative aux lois de finance
MCA : Millenium Challenge Account
MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement économique
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PIB : produit intérieur brut
PLR : projet de loi de règlement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE : pays pauvre très endettés
PT : prévision de tirage
RELF : Rapport d'exécution des lois de Finances
RGT : recette générale du Trésor
TPR : Trésorerie paierie régionale
TVA : taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine
USAID : Agence Américaine pour le Développement